



Rapport annuel sur la politique de la ville sur le territoire d'Est Ensemble

Rapport 2017

| | |
|--|----|
| Contenu | |
| PREAMBULE..... | 3 |
| 5 MESSAGES CLES..... | 5 |
| 5,3 M€ POUR SOUTENIR PLUS DE 400 PROJETS DANS LA PROGRAMMATION 2017..... | 7 |
| LES MOTS CLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SOUS FORME DE CARTE MENTALE :..... | 9 |
| PARTIE 1 : ANALYSE THEMATIQUE..... | 10 |
| 1. POUR LE RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE | 11 |
| 1.1 En faveur de la jeunesse : « rétablir l'égalité des chances dans les quartiers prioritaires »..... | 11 |
| 1.2 La vie sociale au sein des quartiers prioritaires..... | 19 |
| 1.3 L'accès au droit et aux droits sociaux : des enjeux cruciaux pour les quartiers prioritaires..... | 26 |
| 1.4 Des quartiers davantage soumis aux discriminations sous toutes leurs formes..... | 30 |
| 1.5 Des besoins accrus de prévention sanitaire et d'accès aux soins | 33 |
| 1.6 Une qualité de vie grevée par le sentiment d'insécurité..... | 38 |
| 2. POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES..... | 42 |
| 2.1 Accompagner les habitants vers l'emploi, l'insertion la formation, un enjeu prioritaire pour Est Ensemble..... | 42 |

| | |
|---|-----|
| 2.2 Le développement économique des quartiers : des potentiels à exploiter..... | 50 |
| 3. POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION URBAINE DES QUARTIERS ET UNE POURSUITE ET AMPLIFICATION DU RENOUVELLEMENT URBAIN | 56 |
| 3.1 Le renouvellement urbain à Est Ensemble : une ambition d'innovation et d'excellence..... | 56 |
| 3.2 Vers une qualité de vie au quotidien dans les quartiers prioritaires | 64 |
| 3.3 La diversification des quartiers par le rééquilibrage de l'offre de logements | 70 |
| PARTIE 2 - ANALYSE TRANSVERSALE..... | 72 |
| 1. UNE GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE PARTENARIALE..... | 73 |
| 2. LES CONSEILS CITOYENS : DISPOSITIF PHARE DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE..... | 77 |
| 3. L'INSCRIPTION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES D'EST ENSEMBLE..... | 80 |
| 4. LES OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION MIS EN PLACE | 81 |
| CONCLUSION..... | 84 |
| ANNEXES AU RAPPORT – CONTRIBUTIONS DES VILLES | 86 |
| ANNEXES AU RAPPORT – AVIS DES CONSEILS CITOYENS : SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES CONSEILS CITOYENS AU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2017..... | 106 |

Préambule

Les habitants d'Est Ensemble au cœur de la politique de la ville

Est Ensemble ¹ est aujourd'hui un Etablissement public territorial (EPT), aux côtés des 11 autres EPT de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Le territoire compte 418 000 habitants, dont 40% résident dans 19 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Près de 60 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté au sein de ces quartiers. 7 quartiers figurent dans la liste des quartiers d'intérêt national et 5 dans la liste des quartiers d'intérêt régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Un tiers de la population du territoire vit dans un quartier NPNRU.

Est Ensemble est donc un territoire plus que concerné par la politique de la ville.

Un premier rapport pour préparer demain

Ce rapport, qui présente la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, est le premier pour Est Ensemble. Il répond à l'obligation faite par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi Lamy). Les pilotes des nouveaux contrats de ville doivent désormais le produire annuellement.

Il vise trois objectifs :

- Valoriser l'action du bloc communal : Est Ensemble et les villes de Bagnolet, de Bobigny, de Bondy, du Pré Saint-Gervais, de

¹ L'agglomération Est Ensemble a été créée le 1^{er} janvier 2010 par 9 villes de Seine-Saint-Denis Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Montreuil, de Noisy-le-Sec, de Pantin et de Romainville, en faveur des quartiers prioritaires. **Le rapport n'est pas circonscrit uniquement aux crédits spécifiques de la politique de la ville, mais concerne l'ensemble des politiques publiques de l'EPT et de ses partenaires.**

- Actualiser le diagnostic territorial réalisé au moment de l'élaboration du contrat de ville : réinterroger les enjeux au regard de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires.
- Se donner les moyens de mieux suivre la mise en œuvre du contrat de ville.

Valoriser, actualiser, réinterroger et suivre : en filigrane la question de l'évaluation qui se pose.

Cette évaluation ne s'appréhende pas qu'en termes financiers et budgétaires, mais aussi en termes d'adaptation des modes d'intervention.

Ce rapport constitue un premier essai. Il ne peut à ce jour être exhaustif, mais pose les jalons d'une ambition partagée, qui sera consolidée dans les prochaines années de mise en œuvre du contrat de ville.

Un rapport en deux temps

Le rapport ci-après est donc organisé en deux volets :

1. **Un premier volet thématique**, qui présente, enjeu par enjeu, l'action d'Est Ensemble et de ses partenaires (retour sur la programmation des crédits spécifiques, valorisation d'actions), qui sont confrontées à des données de contexte du contrat de ville et du diagnostic Compas.² Dans un objectif d'amélioration du suivi de

² Spécialisé dans l'observation sociale territoriale, le COMPAS a été chargé de la collecte et de l'analyse des données sociales et urbaines du territoire

l'évolution des quartiers et du contrat de ville, le rapport propose également des pistes de travail, ainsi que des indicateurs d'observation pertinents sur chaque thématique ;

2. **Un deuxième volet transversal** sur les modalités de pilotage et d'animation du contrat de ville (ingénierie, gouvernance, participation citoyenne etc.).

Le rapport ci-après s'appuie sur la remontée d'informations issues de fiches-navettes renseignées par les partenaires et d'entretiens téléphoniques complémentaires. Il convient de souligner que :

- ❶ **Ce rapport n'est pas un catalogue** : il n'a pas vocation à être exhaustif, au regard des difficultés méthodologiques rencontrées pour isoler la donnée relative aux quartiers prioritaires.
- ❷ **Ce rapport a vocation à interroger plus qu'à évaluer**. L'ensemble des données transmises par les partenaires, si elles ne peuvent être reprises dans leur intégralité dans ce rapport, sont synthétisées pour permettre d'améliorer l'intervention de chacun en faveur des quartiers prioritaires.

5 MESSAGES CLES

1. L'engagement massif des acteurs du territoire pour réduire les inégalités causées par « l'effet quartier ».

« L'effet quartier » mesure les effets du fonctionnement propre du territoire. Par exemple, à niveau de formation équivalent et pour le même milieu socio-culturel, le taux de chômage est systématiquement plus fort dans les quartiers prioritaires qu'à l'extérieur. Cet écart de situation est lié à l'environnement des habitants : absence de mixité sociale, image du quartier, discrimination à l'adresse, etc.

Pour y faire face, la programmation annuelle (2017) relative à la politique de la ville est conséquente : **5,3 M€ (hors valorisations RH) pour soutenir plus de 400 projets** ! Derrière ces chiffres d'action spécifique sur les QPV, il y a l'engagement massif de femmes et d'hommes pour ces quartiers.

2. Au-delà des crédits spécifiques, toute action publique locale de droit commun répond à une caractéristique du territoire d'Est Ensemble : l'écart entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers existe mais est modéré.

Comparé à d'autres territoires en France où des quartiers pauvres coexistent à côté de quartiers riches, Est ensemble dispose d'une relative homogénéité dans la situation de ses habitants. Même s'ils existent, les écarts entre quartiers politique de la ville et les autres quartiers sont modérés.

En cela, toute l'action publique locale intègre cette spécificité. Fixer des tarifs sur l'accès aux services publics, organiser la gratuité de certains services, promouvoir tel dispositif affecte toute la population qu'elle soit en QPV ou pas. Comme l'écart n'est pas si significatif, tout le droit commun est conçu en intégrant l'impact sur des publics assez proches.

3. Le vrai enjeu est le creusement des inégalités entre Est Ensemble et la métropole du Grand Paris.

Depuis l'existence de données fiabilisées, les inégalités se creusent surtout entre le territoire (QPV ou pas) et le reste de la Métropole du Grand Paris³.

Cette affirmation se confirme sur toutes les thématiques abordées par ce rapport. Une seule illustration sur le revenu : l'écart entre le revenu médian mensuel en QPV Est Ensemble et le niveau métropolitain était de -652€ en 2000, il est désormais de -936€ en 2014. Les écarts se sont donc accrus d'un tiers entre les QPV et le reste de la Métropole en 14 ans.

4. Le besoin de service public dans les quartiers politique de la ville est plus fort qu'ailleurs, et pourtant les habitants de ces quartiers sollicitent moins qu'ailleurs les services publics.

Contrairement aux idées reçues, les habitants des QPV sont moins enclins à utiliser les services publics. Bien que le recueil statistique soit difficile à faire (entrées dans les bibliothèques des publics QPV par exemple), les éléments qualitatifs issus des différents ateliers de travail avec les partenaires et conseils citoyens montrent que les phénomènes de « non usagers » ou de « non recours » se rencontrent particulièrement en QPV.

Un travail est ainsi à mener pour renforcer la lisibilité des dispositifs existants, et améliorer et adapter la communication à destination des habitants des quartiers prioritaires.

³ La Métropole du Grand Paris est née le 1^{er} janvier 2016. Elle regroupe la ville de Paris, 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise

5. Les actions sur l'emploi et la petite enfance : deux leviers stratégiques multiplicateurs de réussites. La santé est aussi un point d'attention dans un contexte d'inégalité d'accès aux soins qui peut peser sur la réussite éducative et l'accès à l'emploi pérenne.

Les habitants des QPV tirent leurs revenus de l'emploi dans une proportion plus forte que la moyenne métropolitaine et bénéficient moins des revenus de réversion. Le niveau d'emploi a donc un impact direct sur la situation des habitants et dans une proportion plus forte qu'ailleurs.

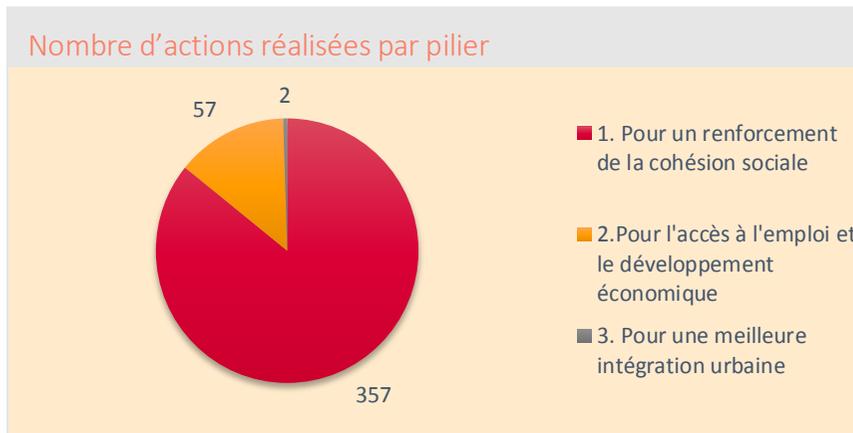
Par ailleurs, l'enjeu premier qui ressort du diagnostic est celui de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence. En effet, Est Ensemble est un territoire jeune où près de 40% de la population à moins de 25 ans. Près de 38% des enfants mineurs sont considérés comme vulnérables sur le plan socio-éducatif. Par ailleurs, 41% de la population couverte par la CMU-C est âgée de moins de 18 ans. Enfin, le diagnostic a mis en évidence que 30% des enfants résidant dans les QPV d'Est Ensemble sont dans une situation de grande pauvreté (-de 800€ par mois).

Ces éléments de diagnostic montrent plus que jamais la nécessité d'un travail plus approfondi, en lien avec l'ensemble des partenaires, sur la réussite éducative des enfants dans les quartiers prioritaires.

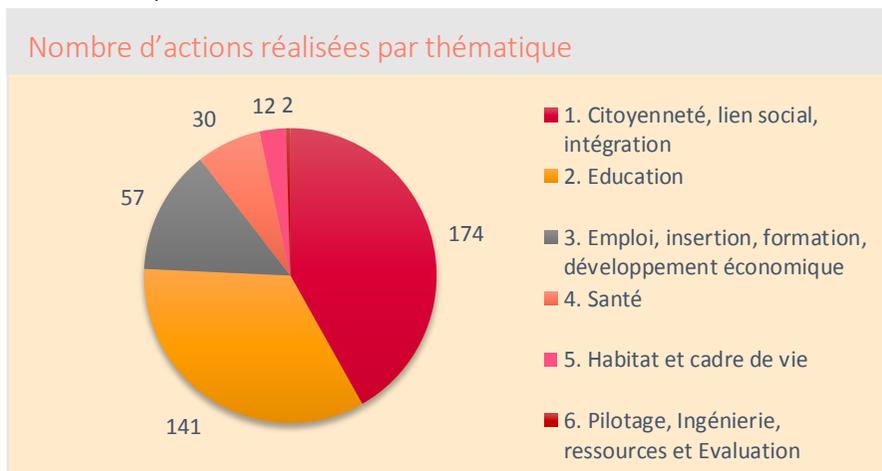
La santé est aussi un point d'attention. Les actions en matière de promotion de la santé restent encore modestes dans le contrat de ville. Alors que l'inégalité d'accès à la santé reste forte, et forment un frein à la réussite éducative et l'accès à l'emploi pérenne.

5,3 M€ pour soutenir plus de 400 projets dans la programmation 2017

Pour rappel, un appel à projet est lancé chaque année pour soutenir des actions en faveur des 19 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet appel à projet, qui répond principalement aux deux premiers piliers du Contrat de ville a permis de **subventionner 416 projets en 2017**.

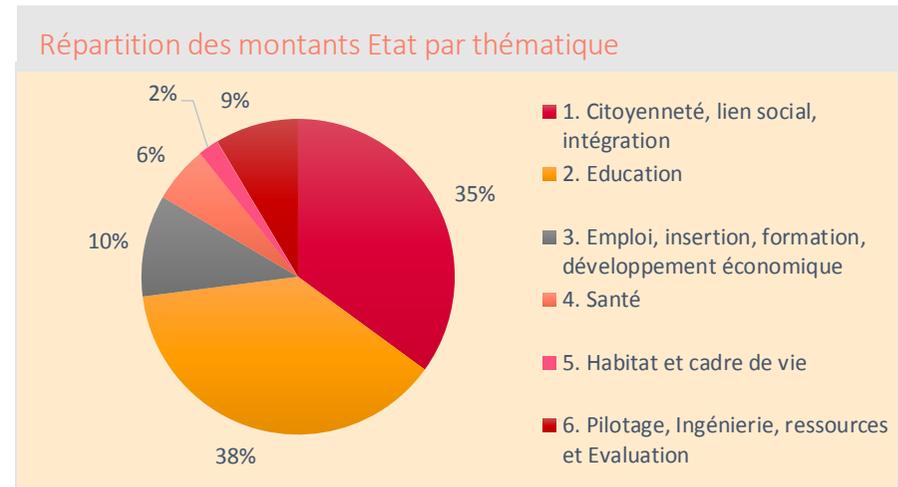


La citoyenneté, le lien social, l'intégration et l'éducation représentent plus des trois quarts des actions.

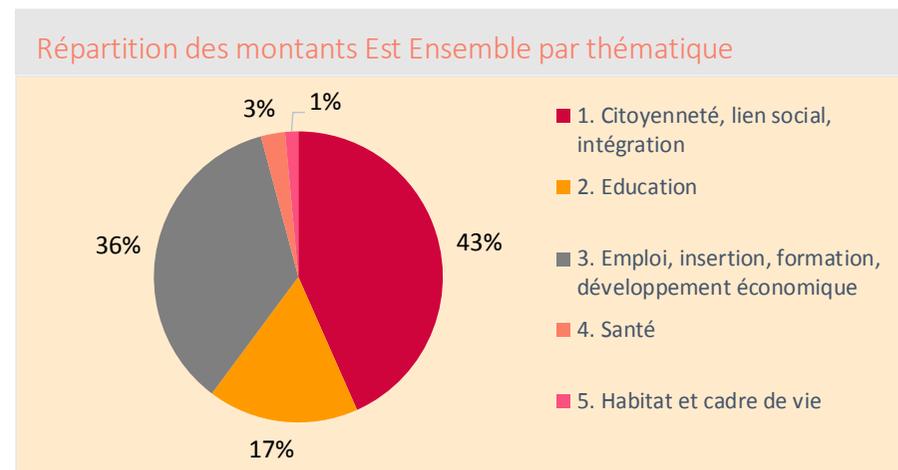


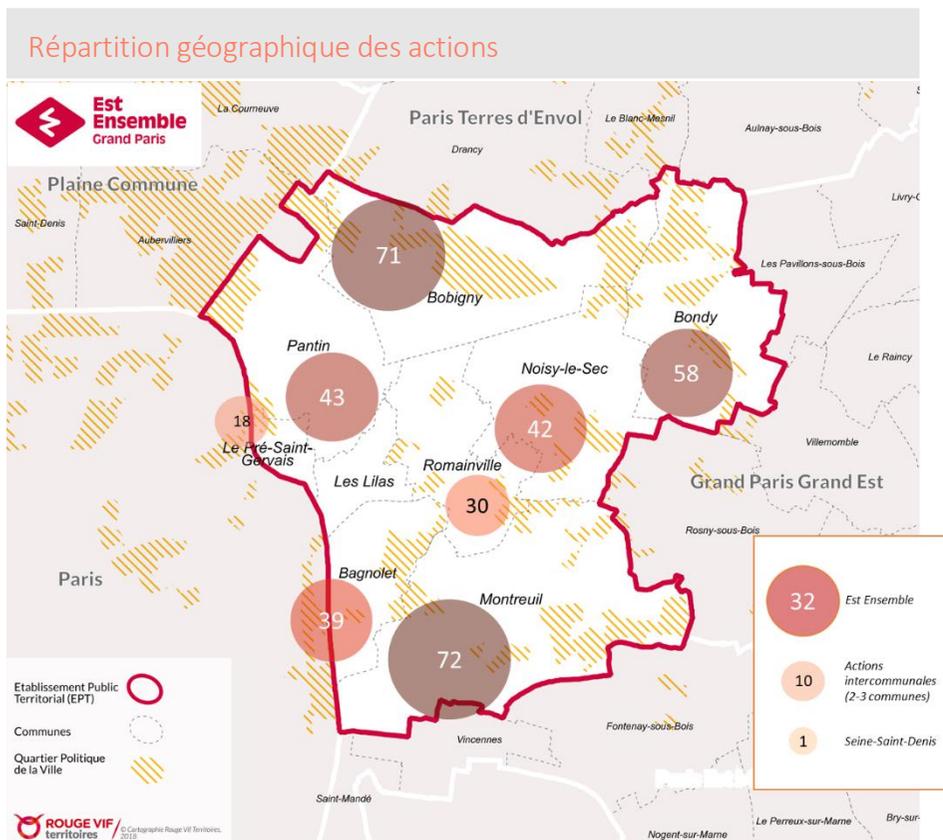
La politique de la ville à Est Ensemble – Rapport 2017

4,6 millions € de financements de l'Etat (BOP 147), répartis de la manière suivante :



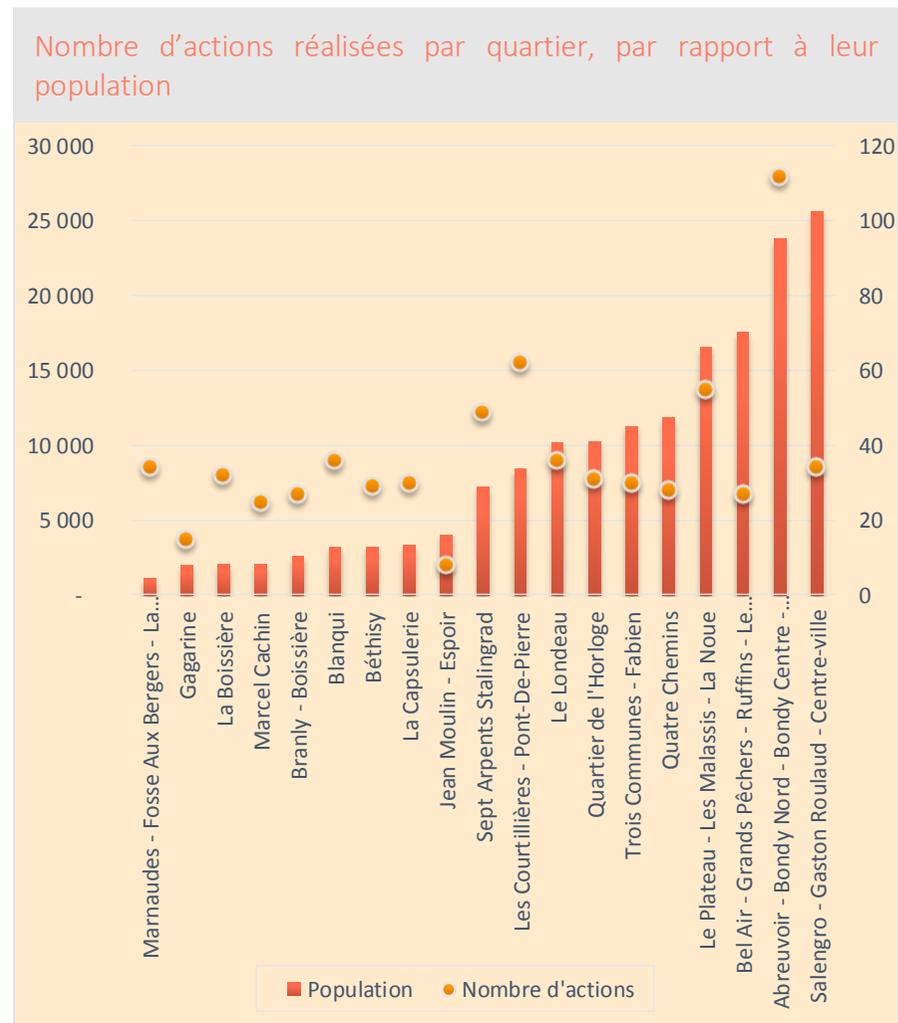
753 000 € de financements d'Est Ensemble, au titre de sa compétence politique de la ville, répartis de la manière suivante :



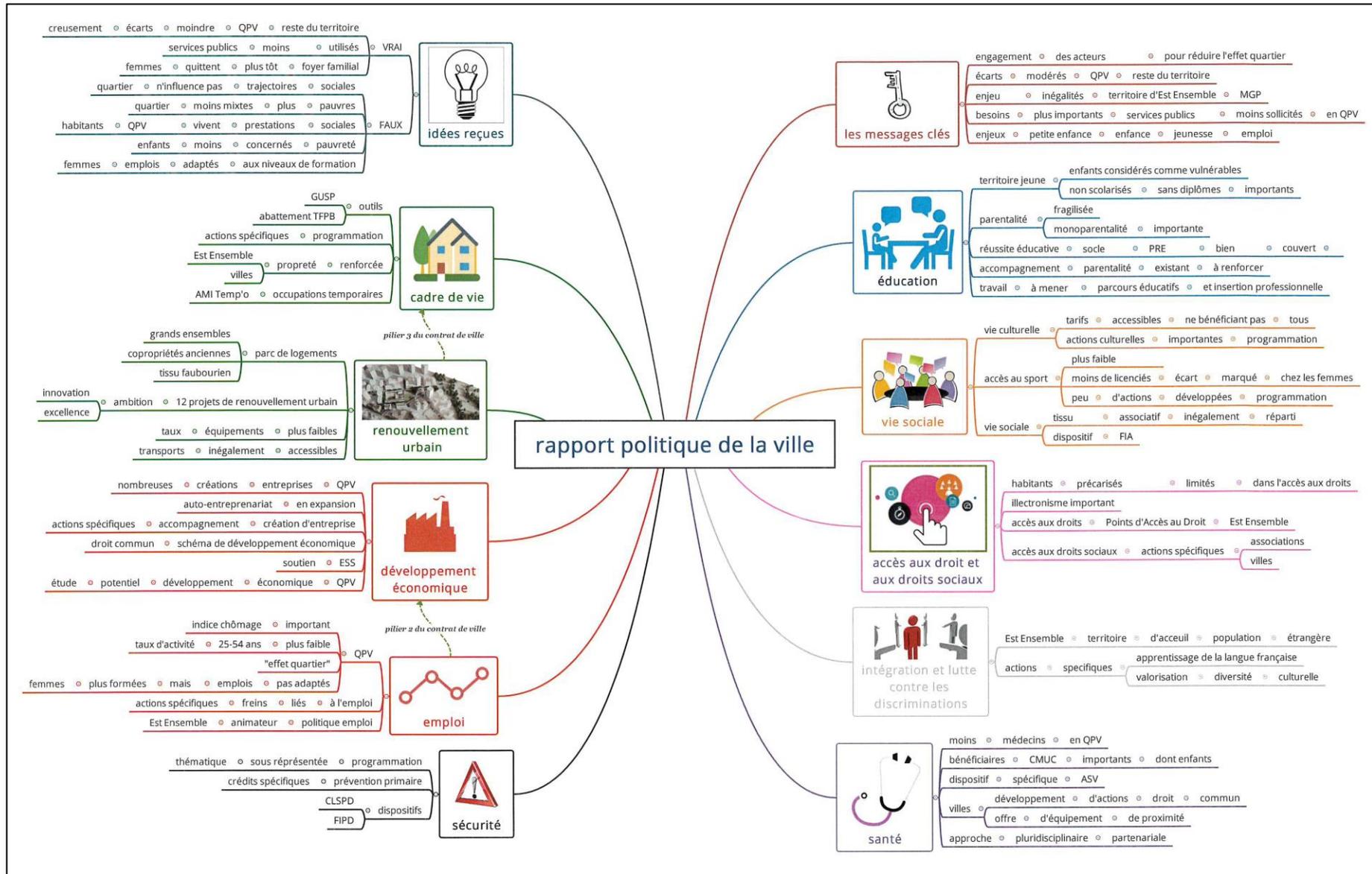


La répartition par commune des actions est cohérente avec la répartition de la population résidant en quartier prioritaire à Est Ensemble. Montreuil et Bobigny accueillent plus de 30 000 personnes en quartier prioritaire, suivies par Pantin (21 580), Bondy (21 410), Bagnolet (14 090), Noisy-le-Sec (13 300), Romainville (10 440) et Le Pré-Saint-Gervais (2 360). Bobigny et Montreuil bénéficient respectivement de 71 et 72 actions.

32 actions bénéficient à tous les quartiers d'Est Ensemble, tandis que 10 actions ciblent les quartiers de 2 ou 3 communes. 1 action cible tous les quartiers du département.



Les mots clés de la politique de la ville sous forme de carte mentale :



Partie 1 : Analyse thématique

1. Pour le renforcement de la cohésion sociale

En préambule, il est éclairant de souligner ce que le diagnostic Compas, réalisé dans le cadre de ce rapport, montre que plusieurs idées reçues au sujet des quartiers QPV sont fausses, et notamment :

- « Le quartier où l'on habite n'influence pas les trajectoires sociales (niveau de formation par exemple) » ou
- « Les quartiers les moins mixtes sont ceux qui sont les plus pauvres ».

1.1 En faveur de la jeunesse : « rétablir l'égalité des chances dans les quartiers prioritaires »

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

Trois grandes caractéristiques marquent la jeunesse de notre territoire : elle est surreprésentée dans la population globale et cumule plusieurs fragilités (1), elle comprend une part élevée et croissante d'enfants non-scolarisés sans diplôme (2) et elle repose sur une parentalité fragilisée, qui aggrave les difficultés éducatives (3).

Un territoire jeune et marqué par de fortes difficultés éducatives

La part des moins de 25 ans est en moyenne de **8 points plus importante** (soit 40% de la population) que celle observée sur le Grand Paris (INSEE RGP 2010 - extrait Compas). Au niveau national, la situation des QPV est particulière : ils ont, au même titre que les autres territoires, profité de l'investissement scolaire réalisé par la France, mais le niveau des difficultés y est bien supérieur. Ces quartiers rassemblent les populations les plus modestes : les deux tiers des élèves sont issus de milieux défavorisés. En effet, le Compas a mis en place un indicateur de vulnérabilité des enfants

construit sur la base de 7 indicateurs de fragilité du ménage⁴. Ainsi, **38% des enfants sont considérés comme vulnérables s'ils habitent un QPV d'Est Ensemble**, 21% s'ils habitent un autre quartier d'Est Ensemble et 18% s'ils habitent la Métropole du Grand Paris.

Il est également important de souligner que le territoire d'Est Ensemble compte **5 collèges en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) + et 17 collèges en REP**.

Une part des enfants non-scolarisés sans diplôme très importante et qui tend à s'aggraver chez les plus jeunes

Les jeunes habitant les QPV d'Est Ensemble sont plus souvent non-scolarisés que les autres. La part des 16-24 ans non-scolarisés sans diplôme représente 15,5% en 2014 contre 7,5% à l'échelle de la MGP et 9,1% au niveau national. Par ailleurs, elle est davantage marquée chez les garçons que chez les filles.

Parmi les jeunes non scolarisés des QPV, il y a davantage de jeunes sortis du système scolaire de manière précoce, c'est-à-dire sans avoir terminé avec succès une formation du second cycle. En effet, dans les quartiers prioritaires d'Est Ensemble, **la part des 15-17 ans non-scolarisés est de 4,6% en 2014 contre 3,2% à l'échelle de la MGP**.

Les sorties précoces du système éducatif résultent d'un décrochage scolaire progressif qui commence, bien souvent, dès le primaire.

⁴ La notion de mineurs vulnérables est construite sur 7 indicateurs de fragilité qui se réfèrent au logement, à l'emploi des parents, à la formation des parents et à la structure familiale. Quand au moins 4 de ces 7 indicateurs se cumulent, l'enfant est considéré comme vulnérable

Des difficultés éducatives liées entre autres à une parentalité fragilisée

Le diagnostic réalisé par le Compas permet de mettre en avant deux indicateurs forts qui impactent la parentalité. D'une part, la proportion de parents de collégiens appartenant à une profession et catégorie socioprofessionnelle défavorisée est en effet beaucoup plus importante dans les QPV d'Est Ensemble (56,4%) que sur l'ensemble du territoire de l'EPT (45,3%) et a fortiori sur la MGP (28,1%).

D'autre part, on observe un taux de familles monoparentales très important dans les QPV (16,5%) comparativement à l'échelle de la MGP (10%) et à l'échelle nationale (8,6%). Or, ces familles sont souvent confrontées à des contraintes horaires liées à l'emploi qui limitent de fait leur temps de présence et leur disponibilité auprès de leurs enfants et génèrent de fortes difficultés d'articulation entre rôle parental, vie professionnelle, et implication dans la communauté éducative.

Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

La programmation du contrat de ville répond à ces enjeux en faisant de l'éducation la thématique prioritaire tant en nombre de projets soutenus qu'en volume financier.

Notre dispositif phare est constitué des Programmes de réussite éducative (PRE) (1). Les actions de mise en cohérence des parcours éducatifs avec l'insertion professionnelle existent, mais sont à renforcer (2). Le soutien à la parentalité, qui accompagne les parents fragilisés dans le suivi éducatif de leurs enfants, est bien représenté dans la programmation (3).

L'éducation, une thématique prioritaire dans la programmation du contrat de ville

Les projets relevant de l'éducation représentent en effet une part majoritaire de l'ensemble des projets financés. Ainsi, en 2017, les crédits

spécifiques de la politique de la ville ont bénéficié à **138 projets**, qui représentent **33% de la programmation globale**.

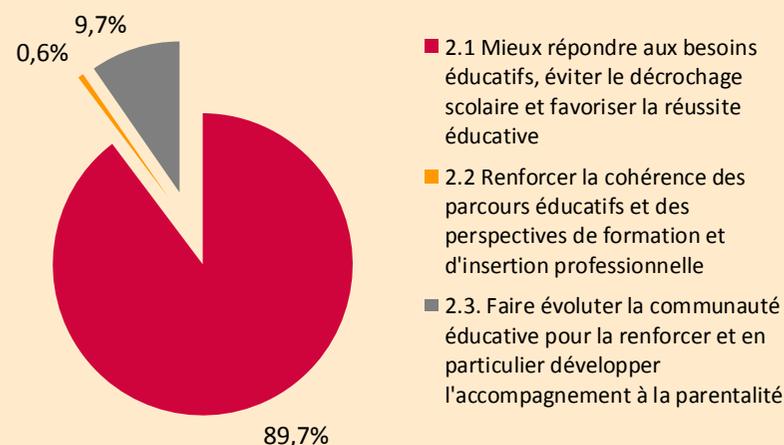
Financièrement, cette thématique représente **40% des crédits Etat (BOP 147) et 14% des crédits Est Ensemble**, soit 1,9 millions € sur la part Etat et d'environ 120 000 € sur la part Est Ensemble. **Les 8 Programmes de réussite éducative** d'Est Ensemble représentent une part importante de ce volet : **1,2 millions € des crédits Etat** sur la totalité des financements de la thématique.

Concernant les porteurs des actions financées, 68 actions sont portées par des associations, 63 sont portées par les Communes et 7 le sont par l'Education Nationale (collèges).

Il est à noter que **36 nouveaux projets ont été financés en 2017**, ce qui marque un renouveau de la programmation sur cette thématique.

Au total, on estime à près de **33 000 personnes** le nombre de potentiels bénéficiaires des actions.

Détail des crédits spécifiques (Etat et Est Ensemble) en faveur de l'éducation



Cependant, on observe, au sein du volet éducation, une inégalité forte de la répartition, se traduisant par :

- Une très grande majorité de projets (111) visant à répondre à l'objectif 1 de favoriser la réussite éducative et réduire le décrochage scolaire ;
- Une part modérée de projets (25) visant à répondre l'objectif 3 d'accompagnement à la parentalité et renforcement de la communauté éducative. Dès lors, cet objectif est à renforcer dans le cadre des prochaines programmations ;
- Un très faible nombre de projets (2) en faveur de l'objectif 2 de renforcement de la cohérence des parcours éducatifs et des perspectives d'insertion professionnelle.

Les PRE : dispositif phare du volet éducation visent à lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative (objectif 1)

Les PRE constituent **le socle du volet éducation du contrat de ville**. Ils s'adressent aux enfants (2 à 16 ans) du premier et du second degré résidant prioritairement dans les quartiers prioritaires et qui présentent des signes de fragilité dans les champs éducatif, scolaire, social, sanitaire, culturel, de loisirs et de parentalité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux.

Il est fondé sur une prise en charge globale de l'enfant, prenant en compte toutes les dimensions de son épanouissement : la scolarité, la santé, l'ouverture culturelle, l'accès aux loisirs et au sport, le cadre de vie, les liens familiaux et la situation sociale. Cette approche globale et personnalisée est au cœur du dispositif, qui se déploie selon deux axes principaux : d'une part la mise en place d'un accompagnement individualisé pour construire et suivre chaque projet personnalisé de réussite éducative, et d'autre part le pilotage d'actions permettant d'enrichir ou de compléter le parcours des enfants accompagnés

Les PRE sont des dispositifs portés par les Caisses des Ecoles ou les Centres Communaux d' Action Sociale des villes. A Est Ensemble les 8 villes d'Est Ensemble se sont dotées de ce dispositif depuis 2005 (Montreuil l'un des premiers et Bobigny le dernier). Il est également important de mettre en exergue l'implication des Villes qui porte ce dispositif en effet, elles cofinancent le dispositif entre 20 et 50%.

Le dispositif est piloté par un coordinateur qui s'appuie sur une équipe de professionnels (référents de parcours, psychologue...). En moyenne l'équipe est constituée de 3 personnes.

Le coordinateur travaille en lien étroit les directions concernées et les partenaires afin de structurer le réseau d'acteurs et d'organiser les modalités de travail collectif (réunions, partage d'informations).

Il est chargé d'encadrer l'équipe de réussite éducative, de coordonner les différentes instances du PRE (conseil consultatif, comité technique, réunion de l'équipe pluridisciplinaire et réunion de l'équipe réussite éducative) ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre les différentes actions du PRE. Dans ce cadre, il a pour mission de veiller au respect des protocoles, des règles déontologiques et à la cohérence du projet.

Les référents de parcours effectuent le suivi personnalisé et individualisé des situations prises en charge dans le cadre de ce dispositif

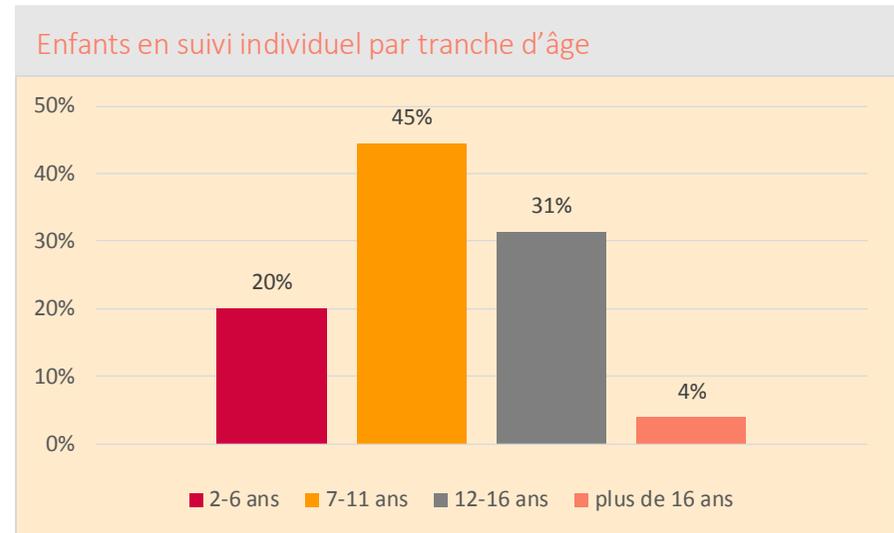
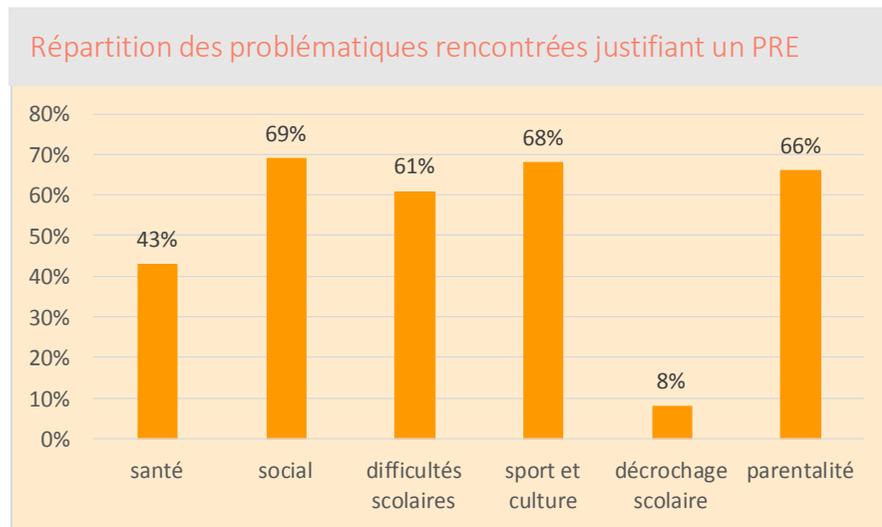
Le dispositif s'appuie sur des Équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS), composées de professionnels de champs variés et complémentaires (Education Nationale, acteurs sociaux, professionnels de santé, experts de l'animation socio-culturelle etc.), et qui se réunit en moyenne une fois par an afin de formaliser un diagnostic éducatif puis proposer des parcours personnalisés aux enfants.

Les PRE doivent permettre une collaboration efficace avec l'Education Nationale, notamment pour le repérage des jeunes en décrochage. Concernant l'accompagnement à la scolarité, le partenariat entre le secteur associatif et l'Education Nationale reste aujourd'hui plus difficile.

Pour y pallier, la présence de coordinateurs REP permet de développer une bonne connaissance des associations pour assurer le lien vers les écoles.

En 2017, il existe un PRE sur chacune des villes d'Est Ensemble concernées par la politique de la ville (8), dont 4 sont portés par les Caisses des écoles et 4 par les CCAS.

Au total, 1284 enfants ont été suivis, parmi lesquels 732 sont bénéficiaires d'un parcours en 2016. En moyenne 47% de filles et 53% de garçons sont suivis individuellement et 89% résident en quartier prioritaire.



Chiffres issus des données 2016 transmises par les coordinateurs PRE.

Outre les PRE, d'autres actions, notamment en faveur de la réussite éducative, sont mises en place :

- Des actions culturelles et sportives ;
- Des actions d'accompagnement à la scolarité ;
- Des actions de lutte contre le décrochage scolaire.



Zoom action de la programmation 2017 : prévenir le décrochage scolaire en accompagnant les collégiens temporairement exclus

Le dispositif Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE) vise à lutter contre le décrochage scolaire. Il est mis en place sur 7 villes concernées par la politique de la ville. Ce dispositif spécifique est prioritairement destiné aux habitants des quartiers prioritaires.

Il est conventionné avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et associe collèges, villes et associations.

Pour les 7 villes concernées le montant de cofinancement de la part de l'Etat s'élève à 116 897€.

Public potentiellement touché : 255 collégiens

Par exemple, au Pré Saint Gervais ce dispositif a permis d'accueillir 37 collégiens.

La cohérence entre parcours éducatifs et perspectives d'insertion professionnelle, est à renforcer dans la programmation afin de mieux prendre en compte les difficultés d'apprentissage et d'orientation des jeunes (objectif 2)

On observe un phénomène important d'autocensure chez les jeunes des quartiers prioritaires, qui se traduit notamment par une faible ambition

scolaire, un choix des filières par défaut et une distance marquée face aux institutions.

L'enjeu du contrat de ville qui vise à créer des passerelles entre les parcours éducatif et l'insertion professionnelle est à renforcer. En effet, cet objectif est très peu investi dans le cadre de la programmation.

Ainsi, **un réel travail est à mener** pour développer les projets, mobiliser les partenaires associatifs et institutionnels, notamment les professionnels de l'insertion, de la formation et de l'emploi, afin de réduire le taux de sortie du système scolaire sans diplôme ou sans qualification des jeunes.

Par ailleurs, le lien avec le volet emploi et développement du contrat de ville reste à construire.

Le soutien à la parentalité, un enjeu relativement bien couvert par la programmation, qui permet d'accompagner les parents fragilisés dans le suivi éducatif de leurs enfants (objectif 3)

Lors de l'élaboration du contrat de ville, les acteurs locaux ont constaté une hausse de nombre de parents désemparés ayant perdu confiance en leurs capacités éducatives et qui redoutent le regard des institutions scolaires. Le besoin de soutien dans l'accompagnement des enfants est ainsi manifeste. Ces problèmes sont souvent renforcés pour les familles monoparentales qui ont des difficultés d'articulation entre leur rôle parental et leur vie professionnelle.

Enfin, les professionnels rencontrent des difficultés pour accompagner les familles ne maîtrisant pas la langue française, qui, souvent, évitent les institutions.

Afin de répondre à cet enjeu, la programmation du contrat de ville a soutenu des projets, en lien avec les équipes enseignantes, pour renforcer la médiation **écoles-familles** de façon individuelle ou collective. **Des ateliers artistiques parents-enfants** ont également été mis en place.



Zoom action de la programmation 2017 : Soutien à la parentalité, AGA centre social du Londeau, Noisy le Sec

L'action a pour but de mettre en place une médiation école - familles au travers de l'organisation de petits déjeuners en maternelle, des actions au sein du multi-accueil, des animations du Café des parents, et enfin, des ateliers d'activités partagées enfants-parents.

En 2017, le projet a été financé sur les crédits spécifiques de l'Etat à hauteur de 9000 € et d'Est Ensemble à hauteur de 4000 €.

Public potentiellement touché : 150 familles

Les actions mises en place dans le cadre des politiques publiques de droit commun des partenaires

Les communes sont particulièrement mobilisées sur l'enjeu de la réussite éducative à travers de très nombreux dispositifs (1). Les actions de soutien à la parentalité sont portées par de nombreux partenaires notamment la CAF (2). La prise en compte de la jeunesse dans le contrat de ville doit permettre de répondre à un enjeu de l'insertion socioprofessionnelle (3).

L'enjeu de la réussite éducative majoritairement porté par les communes

Le droit commun tente de répondre aux enjeux de réussite éducative sous diverses formes : les études du soir, le développement du numérique dans les écoles, les temps périscolaires, la mise en place de projets pédagogiques dans les établissements scolaires, de la médiation culturelle à visée éducative, des actions sportives, la mise en œuvre des projets d'accompagnement à la scolarité, etc.

Depuis 2017, en application des mesures gouvernementales, les classes de CP et CE1 sont dédoublées dans les écoles en REP et REP+. Cette mesure permet un meilleur suivi des élèves et un climat de classe plus apaisé.



Zoom action de droit commun : Donner le plaisir de lire aux enfants de Montreuil

Le projet « Au plaisir de lire » à Montreuil a pour objectif de permettre aux enfants de disposer d'un vocabulaire le plus riche possible, pour leur scolarité et pour mieux communiquer avec les autres. Le PRE a constaté que de nombreux enfants de maternelle orientés rencontraient des difficultés langagières. Pour la plupart d'entre eux, le français n'est pas leur langue maternelle et en dehors de l'école, peu de livres en français leur sont lus. Certains parents ne maîtrisant pas la langue française à l'oral, ont sollicité auprès du PRE une tierce personne pour aider leur enfant à progresser. Le projet a été conçu avec l'objectif de permettre aux enfants de maternelle et d'élémentaire de poursuivre leur apprentissage du français, en complément de ce qu'il leur est déjà proposé, et de favoriser des moments de partage et d'écoute dans un cadre privilégié de proximité avec l'enfant et sa famille, frères et sœurs inclus. Chaque séance se déroule dans une bibliothèque différente parmi les 5 que compte la ville, afin de faire découvrir aux bénéficiaires les différentes antennes et pour faciliter l'accès à cette action, en termes de proximité géographique dans chaque quartier. En collaboration avec les bibliothécaires, un cadre bienveillant est posé afin de favoriser le plaisir de chacun, ainsi qu'une relation de réciprocité, créée entre ceux qui choisissent d'être tantôt lecteurs, tantôt auditeurs.



Zoom action de droit commun : A Bondy, des actions de loisirs et d'accompagnement à la scolarité pour les 15-17 ans

A Bondy, des accueils de loisirs sont mis en place au sein des antennes Jeunesse des QPV : 4 des 5 antennes existantes sont ainsi situées dans les

quartiers politique de la ville de la commune, afin de leur faciliter l'accès aux différents temps d'accompagnement à la scolarité, ainsi qu'aux temps participatifs et de loisirs et pour favoriser le lien des jeunes de QPV aux institutions.

Les actions de soutien à la parentalité soutenues par divers partenaires

Les actions de soutien à la parentalité sont soutenues par les Villes et la CAF, notamment avec la création, dans certaines communes, d'équipements dédiés comme les Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE) et/ou l'appui aux réseaux de parentalité comme les REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

A cela s'ajoutent des actions qui comprennent des interventions et ateliers de médiation parents-enseignants, un accompagnement individuel et collectif des parents, mais aussi des actions qui cherchent à renforcer la participation des parents à la vie des écoles, l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques et de loisirs parents-enfants.

La prise en compte de la jeunesse dans le contrat de ville doit permettre de répondre à un enjeu de l'insertion socio-professionnelle

L'intervention publique s'oriente vers un accompagnement personnalisé des jeunes à travers l'intervention d'associations de prévention spécialisée, la mise en place de dispositifs « hors les murs », de rencontres avec le monde de l'entreprise, ou d'activités qui permettent une ouverture au monde, au travers de voyages ou sorties culturelles.



Zoom action : La prévention spécialisée en soutien à l'insertion professionnelle

Le Département, dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, intervient, en lien avec les Villes, en soutien aux associations de prévention spécialisée qui mettent en œuvre des actions éducatives de prévention dans les lieux de rassemblement des jeunes et les accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. Le travail de proximité est particulièrement important, dans l'objectif également de prévenir la délinquance.

SYNTHESE – Thématique éducation

⇒ Les enjeux du territoire

- Le territoire est jeune et marqué par de fortes difficultés éducatives.
- La part des enfants non scolarisés sans diplôme est très importante et tend à s'aggraver chez les plus jeunes.
- On note également des difficultés éducatives liées, entre autres, à une parentalité fragilisée.

Quelques chiffres clés

- ✓ 40% de moins de 25 ans
- ✓ 38% des enfants des QPV considérés comme vulnérables
- ✓ 15,5% des 16-24 non scolarisés sans diplômes dans les QPV
- ✓ 16,5% familles monoparentales

⇒ L'action des acteurs territoriaux

L'éducation est la thématique la plus représentée dans la programmation du contrat de ville, notamment à travers les programmes de réussite éducative (PRE), dispositif-phare pour lutter contre le décrochage scolaire. Le soutien à la parentalité est un enjeu relativement bien couvert par la programmation, et soutenu par différents partenaires (villes, CAF en particulier). Par ailleurs, l'Education Nationale souligne que le dédoublement des classes de CP et de CE1 présente un bilan positif.

En revanche, la programmation fait état d'un manque de lien entre parcours éducatifs et insertion professionnelle. La cohérence entre contrat de ville et politique Education des villes reste aussi limitée.

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|--|----------------|--|
| A | Améliorer la coordination des acteurs impliqués dans les différents dispositifs du volet éducation et la lisibilité des dispositifs existants afin de répondre aux besoins des habitants | A. 1 | Mutualiser les outils des PRE d'Est Ensemble et s'appuyer sur les plateformes existantes de l'Education nationale. |
| B | Renforcer les actions en faveur de la parentalité/co-éducation dans le cadre des prochaines programmations | A. 2 | Renforcer la présence des coordinateurs REP pour assurer un meilleur lien entre associations et écoles et notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la scolarité |
| | | A.3 | Mener une réflexion sur l'accès au temps périscolaire des enfants en QPV |
| C | Articuler davantage les volets emploi et éducation du contrat de ville | B. 1 | Renforcer le partenariat avec la CAF, les services Petite enfance des Villes, et les centres sociaux |
| | | B.2 | Développer des projets de socialisation avant l'école (moins de 3 ans) |
| D | Développer davantage la mise œuvre de la prévention spécialisée | C.1 | Renforcer les liens entre le milieu éducatif, le champ de l'insertion et de l'emploi et les entreprises |
| | | C.2 | Impliquer les Missions Locales dans le volet cohésion sociale |
| | | D.1 | Renforcer le partenariat et développer les projets avec les éducateurs de rue |

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Part des enfants vulnérables sur le plan socioéducatif
- Part des moins de 25 ans
- Part des jeunes de 15/17 ans non-scolarisés
- Part des jeunes non-scolarisés
- Taux de familles monoparentales

1.2 La vie sociale au sein des quartiers prioritaires

En préambule, une idée reçue : « Les quartiers les moins mixtes sont ceux qui sont les plus pauvres ». Cette idée est fautive, comme le soulignent les points suivants.

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

La grande majorité des quartiers bénéficient d'un tissu associatif et d'équipements qui soutiennent et animent la vie locale. La dynamique est cependant inégale entre les quartiers et les communes d'Est Ensemble (1) et l'offre culturelle et sportive plus limitée qu'ailleurs (2).

Une vie sociale inégale entre les quartiers prioritaires et un tissu associatif confronté à des difficultés

Si chaque quartier bénéficie d'un tissu associatif et d'équipements, celui-ci est très inégal d'un quartier à un autre. Tandis que certains secteurs accueillent services et équipements actifs et bénéficient d'une bonne dynamique d'initiatives des habitants (le quartier de veille de Coutures et Bas Montreuil par exemple), d'autres présentent une offre plus fragile (Malassis, La Noue...)

De plus, le contrat de ville souligne que certaines formes de solidarité et d'investissement de proximité demeurent « invisibles » pour l'action publique. Enfin, le tissu associatif fait aujourd'hui face à un manque de renouvellement des équipes. Les associations sont aussi fragilisées par la baisse des contrats aidés.

Un plus faible accès à la culture et au sport pour les habitants des quartiers prioritaires

La culture et le sport sont deux vecteurs essentiels de la vie sociale. Sur ces deux thématiques, les indicateurs montrent :

- une forte représentation des associations intervenant dans le champ de la culture, des loisirs et de la vie sociale. **Elles représentent ainsi 52,4% des associations dans les QPV d'Est Ensemble.** Ce taux important est en revanche plus faible qu'en dehors des quartiers.
- La pratique du sport est moins importante en QPV qu'ailleurs. L'analyse des pratiques sportives (basées sur les licences délivrées par les fédérations – source : diagnostic Compas) montre des décalages significatifs entre les QPV et les autres territoires : les habitants des quartiers prioritaires sont moins licenciés sportifs. **La différence est plus importante pour les femmes, puisque seulement 5% d'entre elles possèdent une licence sportive dans les QPV contre 13% des hommes.**

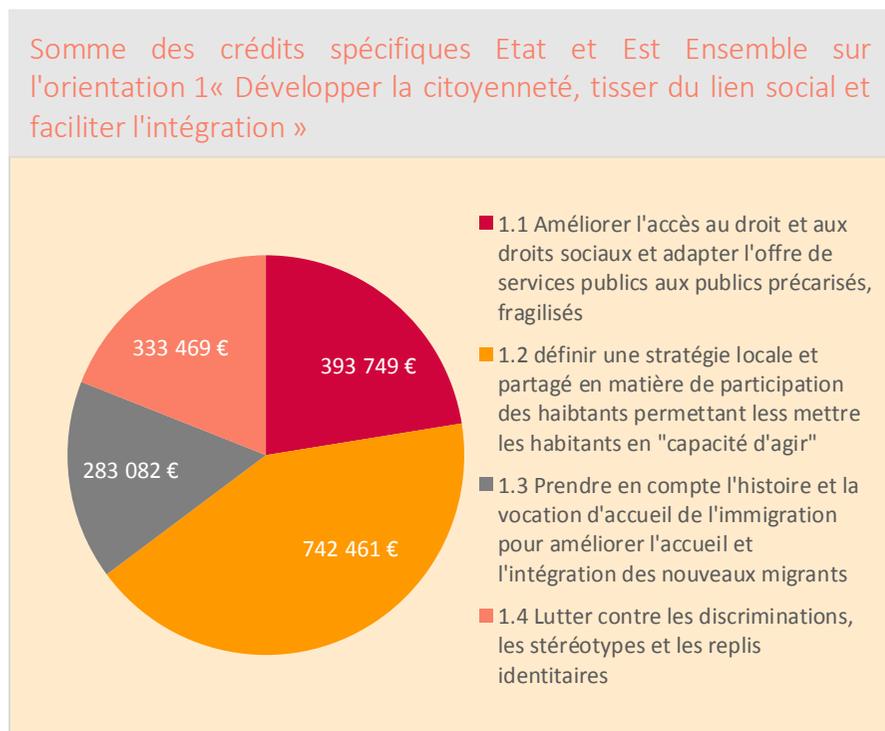
Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

La vie sociale dans les quartiers prioritaires est fortement soutenue par la politique de la ville, puisqu'elle représente 35% des crédits. On observe un nombre important d'actions en faveur d'initiatives habitantes (1). La culture et le sport, s'ils sont diffus dans la programmation, représentent une part non négligeable des actions (2).

La citoyenneté, le lien social et l'intégration : des thématiques centrales du contrat de ville

L'orientation 1 « Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration » représente **164 actions pour 1 435 269€ de crédits spécifiques et 317 492€ de co-financements de la part d'Est Ensemble.** Cette thématique a reçu 35% des financements issus des crédits spécifiques de l'Etat, ce qui la positionne en deuxième poste de dépense,

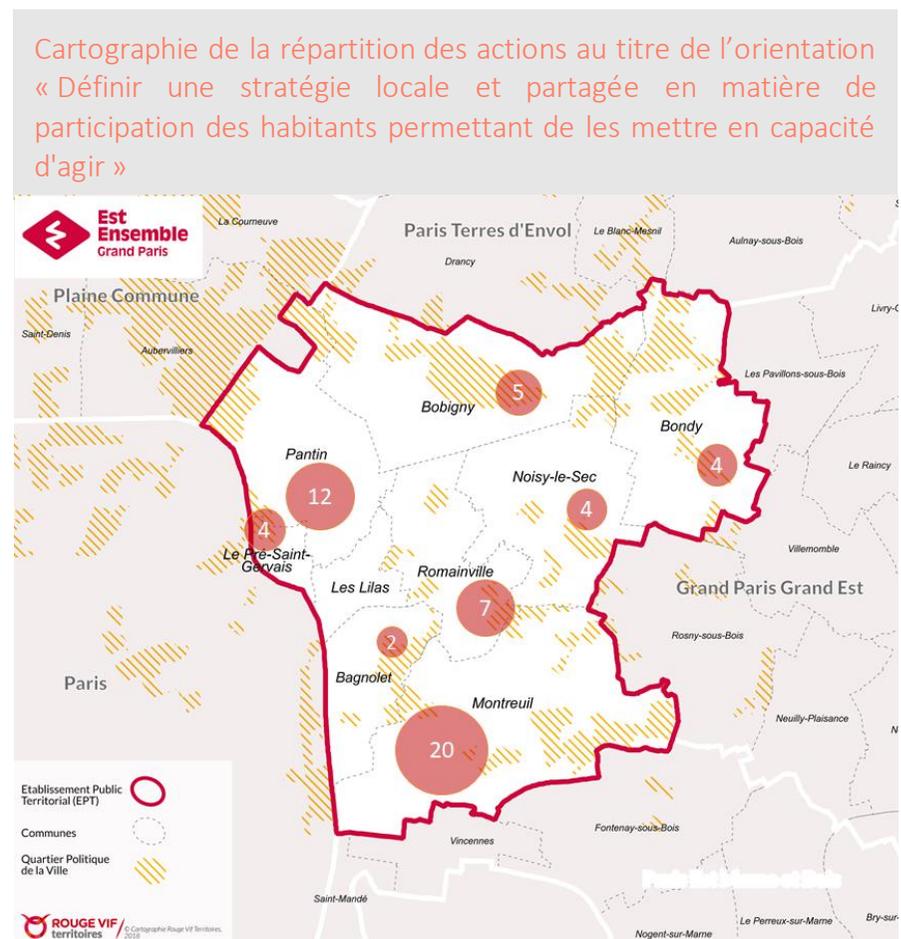
après l'éducation. L'ensemble des objectifs opérationnels sur cette orientation ont été couverts, dont une part importante de projets sur le thème de la participation des habitants.



Le contrat de ville souhaite renforcer le rôle des structures de proximité dans le soutien des initiatives des habitants. Il cible prioritairement certaines thématiques : la lutte contre les discriminations et les replis identitaires, la valorisation de la diversité culturelle et la citoyenneté.

La programmation 2017 du contrat de ville répond positivement à cet objectif. **L'objectif opérationnel « Définir une stratégie locale et partagée en matière de participation des habitants permettant de les mettre en capacité d'agir », représente 54 projets et 26% des crédits alloués à l'orientation 1.**

Il est à noter que **21 nouveaux projets ont été financés en 2017**, soit 36% de nouvelles actions, ce qui représente un bon taux de renouvellement des actions.



Les actions sont portées essentiellement par des associations, mais aussi par les communes et par des compagnies de théâtre ou de cirque. A travers le théâtre, la vidéo, les ateliers artistiques, le soutien aux associations et aux petits projets (FIA – voir zoom ci-après), l'organisation

de la démocratie participative, la valorisation du patrimoine et de la mémoire des quartiers, ces initiatives mettent les habitants au cœur du projet.



Zoom action de la programmation 2017 : Le Fond d'initiative associative (FIA)

Ce dispositif, porté par les 8 villes en politique de la ville d'Est Ensemble, est exclusivement sequano-dyonisien. Il s'adresse aux associations désirant proposer un projet en direction des habitants des quartiers prioritaires. Ce dispositif a pour but également de favoriser l'allègement administratif et de pallier les contraintes calendaires liées à un appel à projet. Les actions financées sur ce dispositif ne peuvent excéder 3 000€ et permettent de mettre en place fêtes de quartiers, activités culturelles, sportives et éducatives.

En 2017 par exemple, le FIA de Romainville a permis la réalisation d'une fresque murale sur le thème de la nature avec les enfants du quartier Marcel Cachin.

En 2017, la subvention de l'Etat pour le FIA a représenté 241 364 € soit 5% de la programmation globale.

La culture et le sport : deux thématiques transversales de la programmation

La culture et le sport ne sont pas présentés en tant que tels comme des thématiques du contrat de ville, néanmoins on observe que :

- **25% des actions programmées en 2017 présentent une dimension artistique et culturelle.** Pour Romainville, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil et Bagnolet, ce taux s'élève à 30 à 50%, pour Pantin et Noisy-le-Sec, il représente 30% et enfin, 20% pour Bobigny et Bondy ;

- Le sport se retrouve dans les thématiques citoyenneté, éducation, mais aussi, plus à la marge dans la thématique santé. En 2017, **26 dossiers ont été présentés dans le cadre de la programmation sur cette thématique**, soit 4,5% des projets, pour un coût total de 531 000€, une subvention BOP147 de 192 300€ et de 41 820€ pour Est Ensemble.

Les actions mises en place dans le cadre des politiques de droit commun d'Est Ensemble et de ses partenaires

Les partenaires du contrat de ville portent un effort particulier à ce que les habitants des quartiers prioritaires bénéficient de l'offre culturelle et sportive de droit commun.

L'accès à la culture des habitants des quartiers prioritaires : une thématique fortement portée par Est Ensemble et ses partenaires

Sur le territoire d'Est Ensemble, la vie culturelle est importante avec la présence d'artistes et des tarifs accessibles, mais elle ne bénéficie pas à tous. La culture représente une part importante de l'action de l'EPT en faveur de la citoyenneté et de l'intégration, par le biais de sa Direction Culture (prise en compte des publics issus des QPV dans les programmations, partenariats avec des acteurs des quartiers, etc.). L'accès à la culture des publics éloignés, et notamment des habitants des quartiers prioritaires, est un axe du Schéma de politique culturelle de l'EPT.



Zoom action de droit commun : Ouvrir la pratique instrumentale au plus grand nombre

Les conservatoires **d'Est Ensemble** participent au dispositif **Démos** (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Ce projet propose l'apprentissage de la musique à l'attention des publics éloignés de la pratique instrumentale, avec priorité donnée aux familles à faibles revenus, via le prêt des instruments et une pratique collective en orchestre, grâce à une pédagogie sans lecture du solfège ni partition.



Ateliers Démos au Pré Saint Gervais



Les services de l'Etat se mobilisent également sur ce sujet, en application de la convention triennale entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Ville, signée le 8 février 2017.



Zoom action de droit commun : Un appel à projet unique en France pour soutenir la vie culturelle

La **DRAC**⁵ Ile-de-France flèche 15% minimum des crédits destinés à l'éducation artistique et culturelle (BOP 224) pour des actions en faveur des QPV. Ce mode de financement permet de concourir à la mise en œuvre d'actions sur la culture et le lien social. L'appel à projet est unique en France et est spécifiquement fléché vers les quartiers. Il représente une enveloppe de 850 000€ pour 100 projets financés chaque année. En 2017, un quart des dossiers reçus concernait les quartiers d'Est Ensemble.

Les communes investissent également le champ de la culture, par le biais de l'offre de leurs équipements culturels, mais aussi sous l'angle de la politique tarifaire, en proposant des tarifs adaptés / la gratuité aux publics précaires.

L'offre sportive : une offre de droit commun qui bénéficie aux quartiers prioritaires

En matière de politique sportive à l'échelle d'Est Ensemble et des communes, l'offre ne cible pas spécifiquement les quartiers, mais ceux-ci en bénéficient : mise à disposition d'éducateurs sportifs au sein des établissements scolaires, gestion d'équipements sportifs, organisation d'événements pour tous les publics, etc.

⁵ Direction régionale des affaires culturelles



Zoom action de droit commun : la natation scolaire à Est Ensemble

L'apprentissage de la natation est une priorité pour le territoire d'Est Ensemble, en particulier sur les temps scolaires. Des mesures ont été prises afin de favoriser l'apprentissage pour les enfants les plus en difficulté : organisation de séances sur une durée courte pour les classes de CM2 et stages gratuits durant les vacances scolaires pour les élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN) en fin de cycle. Cet effort permet à l'EPT d'avoir un taux de réussite supérieur à la moyenne départementale : dans le département de Seine-Saint-Denis, seulement 48% des enfants entrent en 6ème avec l'ASSN validée, alors qu'à Est ensemble le taux de réussite est de 58%.



Action savoir nager, Piscine des Murs à Pêches, Montreuil

SYNTHESE – Thématique Vie sociale, culture et sport

⇒ Les enjeux du territoire

- Chaque quartier bénéficie d'un tissu associatif et d'équipements, mais celui-ci est très inégal entre les quartiers.
- La vie culturelle à Est Ensemble est importante, avec la présence d'artistes sur le territoire et des tarifs accessibles, mais ne bénéficie aujourd'hui pas à tous.
- L'accès au sport est aussi plus faible en quartier prioritaire qu'ailleurs : il y a moins de licenciés de clubs sportifs chez les habitants des QPV qu'ailleurs, écart plus marqué chez les femmes.

Quelques chiffres clés

- ✓ 9% de licenciés dans les clubs sportifs
- ✓ 52,4% des associations dans les QPV d'Est Ensemble interviennent dans champ de la culture, des loisirs et de la vie sociale

⇒ L'action des acteurs territoriaux

La politique de la ville soutient fortement la vie associative des quartiers et donne une place importante aux habitants dans les projets. La culture est une thématique essentielle au contrat de ville : un quart des actions programmées ont une dimension culturelle, mais elles connaissent une répartition géographique inégale. Le sport est également présent de manière transversale, mais dans une moindre mesure.

Un effort est constaté de la part du droit commun des partenaires pour prendre en compte les publics des quartiers éloignés dans l'offre culturelle et sportive. Par exemple, le Schéma de politique culturelle d'Est Ensemble intègre la question des QPV.

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Nombre d'associations pour 1000 habitants
- Part des licenciés dans la population et écart entre les femmes et les hommes
- Nombre d'abonnés issus des quartiers prioritaires au sein des équipements / clubs culturels et sportifs sur le territoire d'Est Ensemble

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|--|----------------|--|
| A | Identifier la culture comme une thématique à part entière du contrat de ville pour mieux adapter les moyens dédiés | | |
| B | Mieux répartir géographiquement et par disciplines les financements alloués à la culture | B.1 | Mobiliser des porteurs de projets dans les QPV les moins couverts par les actions culturelles, notamment les porteurs d'actions intercommunales et veiller à la diversification de l'offre culturelle en QPV |
| | | B.2 | Renforcer la lisibilité des actions culturelles de droit spécifique menées en QPV et favoriser l'articulation entre les dispositifs (lien culture et réussite éducative, prévention-sécurité, parentalité...) |
| | | B.3 | Mieux connaître les pratiques culturelles des habitants des QPV |
| C | Mieux articuler les dispositifs et les projets culturels, notamment entre les interventions de droit commun au titre du projet culturel de territoire et les actions financées par des crédits spécifiques politique de la ville | C.1 | Demander aux porteurs de projet qui mobilisent des crédits spécifiques une mise en réseau de leur action avec une programmation, un équipement culturel, des acteurs culturels du territoire, avec l'Education Nationale, etc. |
| D | Renouveler les modes de faire en matière d'offre culturelle, pour un plus grand accès de tous à la culture | D.1 | Diversifier et adapter la médiation et la communication des équipements culturels, pour toucher les publics éloignés |
| | | D.2 | Renforcer la prise en compte de la diversité culturelle et des droits culturels dans la programmation des équipements du territoire |
| | | D.3 | Réserver une enveloppe de crédits spécifiques pour co-construire avec les habitants des actions innovantes, en dehors de l'appel à projets Contrat de ville |
| E | Mobiliser plus de porteurs de projets sportifs dans le cadre de la programmation | E.1 | Diffuser plus largement l'appel à projets aux clubs sportifs |
| | | E.2 | Renforcer le lien entre l'EPT et les services Sport des Villes |
| F | Renforcer le lien avec le sport et les autres thématiques du contrat de ville | F.1 | Développer les liens entre le sport et l'éducation, et le sport et la santé, à travers des projets communs, et en s'appuyant sur les projets existants |
| | | F.2 | Intégrer la question des pratiques sportives dans les programmes de renouvellement urbain (aménagement de pistes et autres équipements) |
| | | F.3 | Mettre en place un volet « animation territoriale » au niveau de chaque piscine, afin qu'elles s'inscrivent dans l'offre de leurs quartiers respectifs |

1.3 L'accès au droit et aux droits sociaux : des enjeux cruciaux pour les quartiers prioritaires

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

Il n'existe aujourd'hui pas d'indicateur permettant d'objectiver le non-recours au droit et aux droits sociaux. Cependant, les habitants les plus précaires, en particulier les personnes immigrées, sont très limités dans leur accès aux droits, en raison d'un certain nombre de freins : barrière de la langue, complexité des procédures, manque d'information, éloignement des institutions etc. A travers cet enjeu, la question de la lisibilité et du besoin d'information et d'orientation de ces publics se pose.

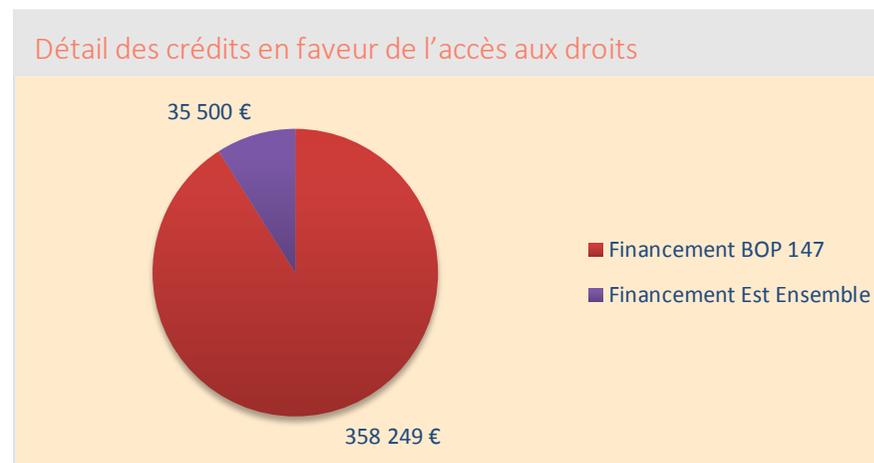
Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

L'accès aux droits est principalement investi par les associations et équipements municipaux, à travers des actions d'accompagnement (permanences, lieux d'accueil), notamment en faveur de publics spécifiques (1). En parallèle, l'accès à tous les services implique d'acculturer les bénéficiaires aux outils numériques, or peu d'actions de la programmation permettent aujourd'hui de répondre à cet enjeu (2).

Des actions d'accompagnement à l'accès aux droits

L'objectif opérationnel « Améliorer l'accès au droit et aux droits sociaux et adapter l'offre de services publics aux publics précarisés, fragilisés » représente, pour la programmation 2017, **34 projets** financés au titre du contrat de ville, pour **358 249 € de financement Etat** (BOP 147) – soit 8% des crédits – et **35 500 € de financement Est Ensemble** – soit 6% de l'enveloppe de l'EPT.

En 2017, 11 actions (soit 32% des actions) sont nouvelles, témoignant d'une bonne dynamique de renouvellement des initiatives sur cette thématique.



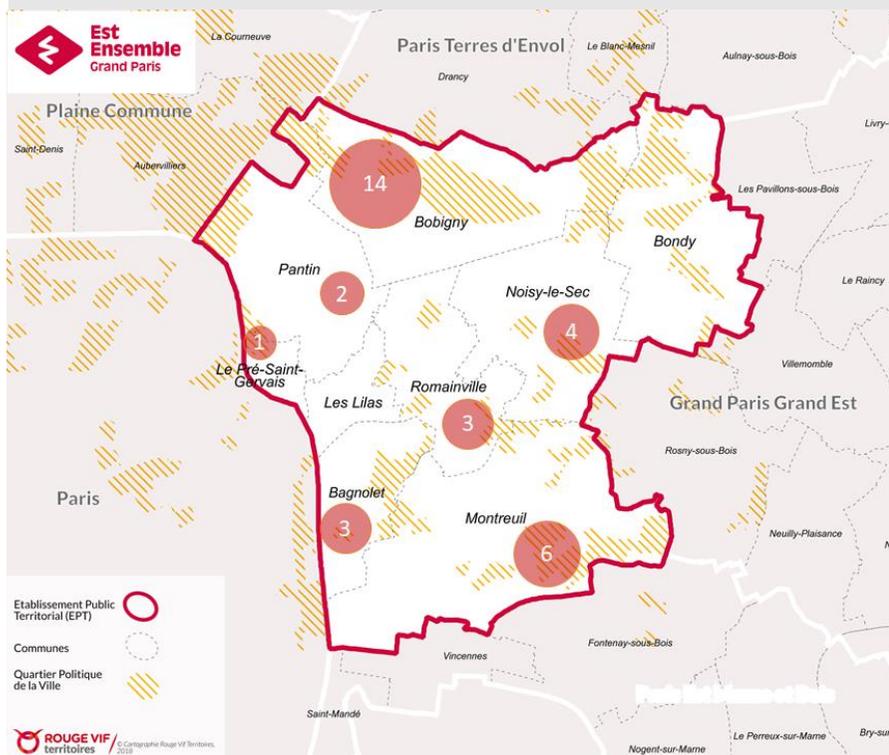
Les crédits spécifiques permettent de territorialiser dans les quartiers des actions portées principalement par des associations (Maison des femmes à Montreuil) et équipements municipaux (centres sociaux, CCAS). On note que 6 actions sont portées par les Villes et une par Est Ensemble. Est Ensemble bénéficie en effet de crédits spécifiques pour organiser des permanences juridiques au sein de la Maison de Justice et du droit de Pantin et des autres points d'accès aux droits de son territoire.

Les projets consistent principalement en l'animation de lieux d'accueil et de permanences pour traiter des problématiques diverses (surendettement, emploi, logement, justice, démarches administratives, vie quotidienne, etc.) Plusieurs actions ciblent un public spécifique : femmes victimes de violences, femmes migrantes, publics en errance, parents d'enfants en situation de handicap, jeunes, etc.

Les projets proposent une action au plus près des habitants en difficultés et des accompagnements sous des formes variées : physiques,

téléphoniques, sans rendez-vous, et de manière globale sur la problématique de l'accès aux droits.

Cartographie de la répartition des actions au titre de l'objectif opérationnel « Améliorer l'accès au droit et aux droits sociaux et adapter l'offre de services publics aux publics précarisés, fragilisés »



Zoom action de la programmation 2017 : Un accompagnement global pour les publics en errance porté par le CCAS de Bagnolelet

Un accompagnement des publics en errance est mis en œuvre sous la forme d'une mise à l'abri des familles, par un hébergement en hôtel et par un accompagnement de premier niveau sur le plan administratif et social. Cette action s'adresse plus spécifiquement aux populations « Roms » et s'inscrit dans le projet de lutte contre les camps illicites en Île-de-France, lancé par le Préfet de Région en 2016, et se déploie sur les quartiers La Capsulerie, Le Plateau – Les Malassis – La Noue et sur le quartier de veille Les Coutures – Bas Montreuil. La mobilisation d'une assistante sociale a permis l'accompagnement de 27 personnes en 2017 et l'accession à un logement social pour 7 familles.

Ce projet a bénéficié d'une enveloppe de crédits spécifiques de l'Etat de 20 000€.

La dématérialisation des services publics : un défi nouveau

La dématérialisation croissante des services publics crée un nouvel enjeu pour l'accès aux droits des populations fragilisées, dans un contexte d'illectronisme⁶ important. Seuls deux projets répondent à l'objectif « Lutter contre la fracture numérique des QPV » : il s'agit de deux actions d'ateliers de sensibilisation et formation à la maîtrise des outils numériques, notamment dans l'accès aux services. En-dehors de ces deux actions, le numérique apparaît de manière transversale dans d'autres actions de la programmation, mais reste un objectif à investir davantage.

⁶ Nouveau mot désignant la fracture numérique et notamment les difficultés à utiliser Internet au quotidien, constituant un vrai handicap notamment pour les démarches administratives.

Les actions mises en place dans le cadre des politiques publiques de droit commun d'Est Ensemble et de ses partenaires

En complément des crédits au titre de la politique de la ville, **l'accès aux droits représente dans le budget 2017 de l'EPT un total de 724 844 €**, pour la gestion des six points d'accès aux droits (Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, qui accueille deux points d'accès aux droits, Noisy-le-Sec, Bondy, Les Lilas) et de la Maison de la Justice et du droit (Pantin). Ces derniers sont labellisés par le Conseil départemental de l'accès au droit de la Seine-Saint-Denis. Ils ne sont pas spécifiquement dédiés aux QPV, mais les quartiers prioritaires sont pris en compte dans les choix d'implantation. Ainsi, de nouvelles permanences ont été créées en 2017, dont une dans l'un des QPV de Bondy (Abreuvoir - Bondy Nord - Bondy Centre - Pont-De-Bondy - La Sablière - Secteur Sud).



Maison de Justice et du Droit de Pantin

SYNTHESE – Thématique accès au droit, aux droits sociaux et la lutte contre illectronisme

⇒ Les enjeux du territoire

- Les habitants les plus précaires, en particulier les personnes immigrées, sont fortement limités dans leur accès aux droits, en raison d'un certain nombre de freins (langue, complexité, éloignement des institutions etc.).
- La numérisation grandissante des services publics crée un enjeu supplémentaire pour l'accès aux droits des populations fragilisées, dans un contexte d'illectronisme important.

⇒ L'action des acteurs territoriaux

L'accès aux droits représente 8% des crédits spécifiques pour les actions portés par les associations et connaît un bon taux de renouvellement des actions. Les principales actions concernent l'animation de lieux d'accueil et de permanence, par des équipements municipaux et associations. Le numérique apparaît de manière transversale dans la programmation, mais serait à investir davantage.

Est Ensemble porte des points d'accès aux droits, qui représentent une offre de droit commun, et financés également par les crédits spécifiques, déclinée pour prendre en compte les quartiers prioritaires et avec une vigilance à la mise en cohérence (un seul CERFA).

⇒ Comment mieux faire demain ?

| | Axes de travail | | Préconisations |
|---|--|------|---|
| A | Adapter les services au public aux besoins spécifiques des publics | A. 1 | Développer différentes formes de médiation et de communication |
| | | A. 2 | Former les agents publics aux problématiques d'accès aux droits et à l'offre existante, et les mettre en réseau |
| B | Développer des actions « d'aller vers » les habitants les plus précarisés des QPV afin de garantir l'accès aux droits pour tous et de lutter contre le non-recours | B. 1 | Développer les maraudes de médiation citoyenne |
| | | B.2 | Créer un dispositif d'Action Citoyenne animée par les jeunes sur une commune volontaire (ex. Roubaix) |
| C | Lutter contre l'illectronisme et favoriser l'accès au numérique | C.1 | Développer les espaces publics numériques (EPN) |
| | | C.2 | Développer les actions de médiation numérique pour les publics précaires et fragiles au cœur des quartiers. |

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Différence entre le nombre d'habitants sous le seuil de pauvreté et le taux de bénéficiaires de la CMUC

1.4 Des quartiers davantage soumis aux discriminations sous toutes leurs formes

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

Est Ensemble et en particulier, ses quartiers prioritaires, est historiquement un territoire d'accueil pour les populations migrantes, faisant de l'intégration et du lien social un enjeu majeur du contrat de ville.

Selon le diagnostic du Compas (données INSEE RP 2009-2014), 22% de la population d'Est Ensemble est de nationalité étrangère, de même que 25,5% de la population des QPV de l'EPT, tandis que ce taux est de 15,8% pour la Métropole du Grand Paris. Dans les QPV d'Est Ensemble, un tiers des habitants sont immigrés⁷. La proportion la plus forte concerne le quartier des Quatre Chemins (44%).

Les personnes immigrées sont plus fréquemment en emploi précaire ou au chômage que les personnes nées françaises (+6 points). Une première explication peut être fournie par le niveau de formation de ces populations. On constate en effet que 36% des 18/24 ans des immigrés résidant en QPV sont diplômés *a minima* du baccalauréat contre 47% des jeunes du même âge non-immigrés. Le phénomène de discrimination peut être établi lorsque l'on constate que 57% des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur sont « déqualifiés » c'est-à-dire se trouvant au chômage ou occupant des fonctions de niveau inférieur, contre 32% des non-immigrés se trouvant dans une situation similaire.

⁷ Personnes nées étrangères à l'étranger mais qui peuvent avoir obtenu la nationalité française

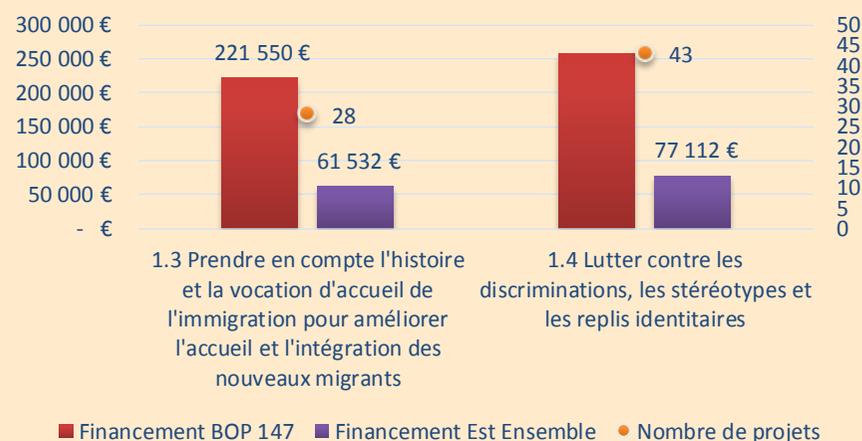
Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville

La lutte contre les discriminations est très bien représentée dans la programmation 2017 du contrat de ville. Deux dimensions sont traitées : la prise en compte de l'histoire et de la vocation d'accueil du territoire (1) ainsi que la lutte contre les discriminations et les stéréotypes et les replis identitaires (2).

La lutte contre les discriminations représente **71 actions pour un montant total de 477 907 € de l'Etat et de 138 644 € de crédits Est Ensemble**. Ce montant représente 33% des crédits spécifiques Etat attribués à l'orientation stratégique 1, à savoir « Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration », et **10% de la programmation totale**.

Cette thématique connaît un très bon taux de renouvellement des actions avec **45% d'actions nouvelles en 2017**, soit le taux le plus important de la programmation.

Financements et actions en faveur l'insertion et de la lutte contre les discriminations



Prendre en compte l'histoire et la vocation d'accueil de l'immigration et l'intégration des nouveaux migrants

Cet objectif est essentiellement couvert par des actions de maîtrise de la langue française, comme vecteur premier d'intégration. Le sujet a été identifié comme une des priorités de l'appel à projets politique de la ville dans la note de cadrage départementale 2017.

Dans la programmation du contrat de ville, l'alphabétisation et les cours de Français langue étrangère (FLE) font partie des principaux dispositifs d'action des villes, en partenariat avec le tissu associatif local. L'apprentissage de la langue française est proposé sous des formes variées : théâtre, littérature, par le biais de la radio, et souvent couplée avec d'autres sujets, par exemple l'accès aux droits ou la maîtrise des outils numériques.

Lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les replis identitaires

Ce deuxième objectif cible la valorisation de la diversité culturelle et d'un héritage commun. Ces actions comportent une forte dimension culturelle et de création collective : théâtre, livre sonore, musique, documentaires, visite de musées. A travers ces actions, la programmation propose de valoriser la diversité, mais aussi de sensibiliser les bénéficiaires aux valeurs républicaines et à la culture française.



Zoom action de la programmation 2017 : La devise républicaine décryptée par les jeunes à Romainville

A Romainville, dans le quartier Marcel Cachin, le réseau RAJE, réseau de radios associatives du GROUPE SOS, a proposé de mettre les jeunes en situation de journalistes radio afin de les faire écrire et enregistrer des chroniques sur les 3 thèmes de la devise républicaine et de les traiter à partir de leurs vécus. Ce projet a mobilisé des journalistes formateurs et un studio radio mobile pour aboutir à une émission enregistrée dans les conditions du direct.

Le projet a bénéficié d'un co-financement de 4 000€ de crédits Etat et de 2 500€ de crédits Est Ensemble au titre de la politique de la ville

SYNTHESE – Thématique intégration et lutte contre les discriminations

⇒ Les enjeux du territoire

- Est Ensemble est un territoire qui compte une part importante d'étrangers et immigrés dans sa population, *a fortiori* dans les quartiers prioritaires.
- On observe que les personnes immigrées sont plus fréquemment en emploi précaire ou au chômage que les personnes nées françaises et ont un niveau de formation plus faible.
- L'intégration sociale et la citoyenneté constituent en outre des questions sociales majeures.

Quelques chiffres clés

- ✓ 32% de la population résidant en QPV est immigrée
- ✓ 56,7% des immigrés actifs ayant un haut niveau de formation occupent un emploi d'employé, d'ouvrier ou est au chômage

⇒ L'action des acteurs territoriaux

La lutte contre les discriminations représente 10% de la programmation, soit une part importante des actions. Un accent particulier est mis sur l'apprentissage de la langue française, identifié comme une priorité de l'appel à projet. Celui-ci est dispensé par des supports diversifiés. L'autre volet d'intervention de la programmation est celui de la valorisation de la diversité, avec une forte dimension culturelle.

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|---|----------------|--|
| A | Rendre plus lisible la prise en compte de la lutte contre les discriminations au niveau intercommunal | A. 1 | Fournir un cadre intercommunal sur la lutte contre les discriminations |
| | | A. 2 | Intégrer, dans le conventionnement avec les partenaires, des indicateurs précis et des objectifs contraignants de lutte contre les discriminations |
| B | Renforcer l'accompagnement des publics non francophones et des primo-arrivants | B. 1 | Multiplier les espaces autour de l'apprentissage de la langue française |
| C | Développer la coordination territoriale des acteurs qui travaillent sur le champ de la linguistique | C.1 | Favoriser la mise en place de parcours linguistiques : Développer une plateforme linguistique à l'échelle d'Est Ensemble |

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Part de la population immigrée
- Comparaison immigrés / non-immigrés dans les catégories suivantes : salariés en contrats non-précaires, part des hauts/bas niveaux de formation

1.5 Des besoins accrus de prévention sanitaire et d'accès aux soins

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

La question de l'accès à la santé est dépendante des niveaux de revenu et de formation, de maîtrise de la langue ou encore du cadre de vie. Sur cette question, les habitants des QPV sont moins dotés en spécialistes de santé et davantage couverts par la CMUC.

En ce qui concerne l'offre de soins, le nombre de généralistes installés dans les QPV de l'EPT Est Ensemble rapporté à la population du quartier est identique à la moyenne de l'EPT (moins d'1 médecin pour 1 000 habitants). Pour les autres types de praticiens, il y a fréquemment une sous-représentation dans les QPV de l'EPT Est Ensemble comparés au reste de l'EPT.

Le taux de bénéficiaires de la CMUC est important dans les QPV de l'EPT Est Ensemble et, dans une moindre mesure, dans ceux de l'EPT : 1 habitant sur 5 en est bénéficiaire en QPV, contre 1 habitant sur 7 à l'échelle de l'EPT. Ce taux illustre l'importance de ce dispositif qui permet de garantir un accès aux soins pour les habitants les plus pauvres.

Les enfants sont particulièrement soumis aux risques sanitaires. En effet, ce sont les enfants et les adolescents qui sont les plus fréquemment bénéficiaires de la CMUC (3 enfants sur 10 dans les QPV de l'EPT).

Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

L'action en faveur de la santé est déclinée en plusieurs objectifs et soutenue essentiellement au travers des Ateliers santé-ville (1). En dehors de ce dispositif, la programmation comprend un certain nombre d'actions qui ont vocation à sensibiliser et accompagner les populations, au regard de leurs problématiques (2).

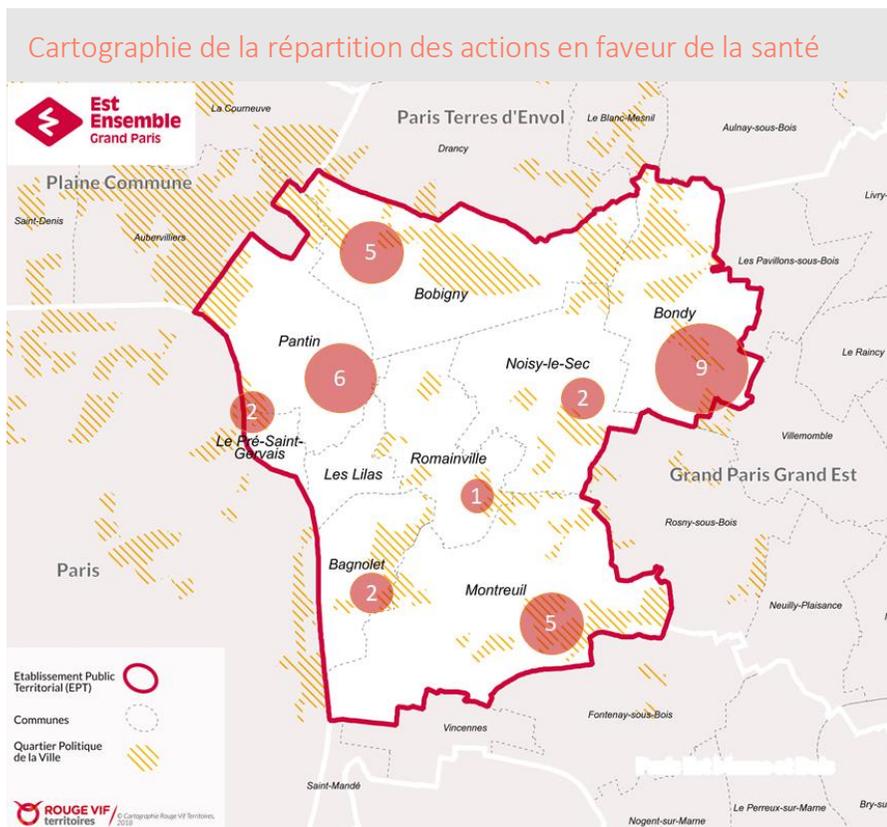
L'orientation stratégique « Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé » représente, en 2017, **32 actions financées au titre du contrat de ville, pour un montant de 300 538 € de crédits spécifiques Etat** (BOP 147), soit 93% des financements dédiés à cette thématique, et **22 400 € de co-financement Est Ensemble**. Cela représente 6% de la programmation, soit une part limitée des actions.

Le taux de renouvellement des actions est plus faible que sur les autres thématiques : 18% d'actions nouvelles en 2017.

L'orientation est déclinée en trois objectifs : répondre aux enjeux spécifiques en matière de santé (mal-logement, toxicomanie, évaluation-observation et approche globale), adapter la promotion de la santé aux problématiques des habitants et améliorer le recours effectif aux soins dans les quartiers. Les deux premiers objectifs opérationnels représentent chacun le double du dernier objectif.

Répartition des crédits Etat et Est Ensemble en faveur de la santé





Les Ateliers santé-ville : outil principal pour répondre aux enjeux spécifiques des quartiers prioritaires en matière de santé

Le renforcement de l'accès aux soins et de la prévention se fait par le biais d'un dispositif spécifique aux quartiers prioritaires : les Ateliers santé-ville (ASV). Cet outil s'appuie sur un diagnostic des besoins et la définition d'objectifs. Il se décline ensuite en actions : ateliers, permanences d'accès aux droits, forum santé, semaine de la vaccination, coordination avec

d'autres dispositifs (Contrat local de santé, réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficultés (RESAD, etc.) par exemple).

Les crédits spécifiques soutiennent les Ateliers santé-ville dans 6 communes : Bagnole, Bobigny, Bondy, Montreuil, Pantin et Le Pré Saint-Gervais. **Les ASV représentent 150 000€ de crédits de l'Etat, soit la moitié des financements dédiés à la thématique de la santé.**

Adapter la promotion de la santé aux problématiques des habitants

Ce deuxième objectif permet de financer de nombreuses actions de médiation-sensibilisation sur des problématiques sanitaires : activités physiques, obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies sexuellement transmissibles, cancer, addictions, santé mentale, prévention des conduites à risque. Les enfants et les jeunes sont particulièrement ciblés.

Les actions témoignent d'une approche pluridisciplinaire et sont conduites en partenariat avec les acteurs locaux (écoles, Maison de l'emploi, foyers d'hébergement etc.). La programmation permet également de soutenir des actions de formation des professionnels en contact avec le public-cible : ATSEM⁸, structures de proximité.

⁸ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques de droit commun des partenaires

De nombreuses actions en matière de santé sont mises en place dans le cadre du droit commun (1). De plus, une attention particulière est portée sur le lien entre la santé et l'environnement à travers les documents-cadre d'Est Ensemble par exemple (2).

Les communes développent une politique locale de santé au titre de leur droit commun et en déclinaison des objectifs définis aux niveaux régional et national, notamment à travers les Contrats locaux de santé.

L'accès aux soins est par ailleurs facilité par la présence d'une offre de proximité sanitaire et sociale : les centres municipaux de santé, dont certains sont implantés au cœur des quartiers prioritaires, et les protections maternelles et infantiles (PMI) portées par le Département en particulier. Les équipements scolaires et de proximité proposent aussi des actions de prévention de droit commun.



Zoom action de droit commun : Un Centre municipal de santé au cœur du quartier Béthisy à Noisy-le-Sec

Le centre municipal de santé de Noisy-le-Sec occupe une place centrale au sein du quartier Béthisy. En effet, il mène plusieurs actions, dont certaines sont aussi financées par des crédits spécifiques, en partenariat avec des associations de quartiers en direction des parents, des adultes apprenants le français, des jeunes et des personnes en situation de précarité et d'isolement, mais aussi en transversalité avec des services municipaux (PRE, Service jeunesse, service des sports, PMI, Médiathèque etc.) et les institutions locales (CPAM, CAF, PMI etc.).

Une attention portée sur le lien entre santé et environnement/cadre de vie

La santé est une thématique très liée au cadre de vie, les habitants des quartiers prioritaires étant particulièrement soumis à un environnement propice aux pathologies (précarité énergétique, bruit, pollution des infrastructures de transport etc.).

Pour répondre à cet enjeu de la santé environnementale, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT intègre une dimension santé en travaillant sur la qualité de vie et la renaturation. Le plan local des déplacements, quant à lui, vise à réduire la place de la voiture et donc de la pollution. Enfin, les réflexions sur les projets urbains intègrent de plus en plus la question de la santé et du bien-être.

Un travail à mener : favoriser les actions santé/ sport dans le cadre des prochaines programmations.

La thématique sport n'a pas été formalisée dans le contrat de ville d'Est Ensemble, mais au regard des actions financées sous le prisme du sport certaines relèvent de la thématique santé, notamment les actions sportives développées par les Ateliers Santé Villes et les associations de quartier.

En 2017, dans le cadre du comité thématique sport qui a réuni trentaine de partenaire un des enjeux était le suivant de créer une dynamique entre santé et sport en :

- Réaliser un inventaire des acteurs locaux ressources, CMS, médecine sportive. Identifier conjointement des pistes d'actions.
- Encourager la pratique sportive, initier des actions à l'échelle des villes, de l'agglomération sous des formes simples accessibles au plus grand nombre.
- Réfléchir à l'installation d'espaces, de parcours, dans les quartiers en rénovation.

SYNTHESE – Thématique santé

⇒ Les enjeux du territoire

- La santé est très dépendante du niveau de revenu, de formation, de maîtrise de la langue et du cadre de vie. La population des QPV est plus vulnérable sur le plan de la santé et la couverture médicale des quartiers est plus faible qu'hors des QPV. Le risque de non-recours est donc plus fort dans les quartiers qu'ailleurs.
- Les habitants des quartiers prioritaires sont particulièrement soumis à un environnement propice aux pathologies (précarité énergétique, bruit, pollution des infrastructures de transport etc.).
- Le taux de bénéficiaires de la CMUC est plus élevé en QPV qu'ailleurs, notamment pour les enfants.

Quelques chiffres clés

Moins d'un généraliste pour 1000 habitants en QPV

1 habitant en QPV sur 5 est bénéficiaire de la CMU-C

3 enfants sur 10 dans les QPV sont bénéficiaires de la CMU-C

⇒ L'action des acteurs territoriaux

Le principal dispositif dédié aux QPV représente la moitié des financements dédiés à la thématique de la santé : les Ateliers Santé Ville. Au-delà des ASV, la programmation soutient de nombreuses actions de médiation-sensibilisation sur des problématiques sanitaires, notamment à destination des enfants et des jeunes.

L'action s'appuie aussi sur une offre d'équipements de proximité importante (CMS, PMI) et sur le droit commun

Une bonne approche pluridisciplinaire et partenariale dans les actions conduites (écoles, Maison de l'emploi, foyers d'hébergement etc.)

Enfin, une attention est portée à la santé environnementale dans les projets urbains et de planification sur le territoire.

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Démographie médicale : part pour 1000 habitants de généralistes et de spécialistes
- Différence entre le taux de pauvreté et le taux de bénéficiaires de la CMU-C

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|---|----------------|--|
| A | Améliorer la visibilité et la coordination de l'offre de santé | A.1 | Renforcer la coordination des acteurs et les partenariats, notamment en lien avec les acteurs de l'emploi (freins à l'emploi) |
| | | A.2 | Renforcer la prévention en milieu scolaire et en centre PMI |
| | | A.3 | Adapter l'offre existante aux personnes âgées d'origine étrangère/aux publics spécifiques (personnes isolées, santé mentale etc.) |
| B | Construire des réseaux entre structures identifiées et associations de quartier pour une meilleure identification des problématiques santé et une meilleure captation des publics | B.1 | Mettre en place un réseau sur les questions de santé mentale, en lien avec les CLSM (conseils locaux de santé mentale) existants et mettre en place un accueil des publics souffrant de problèmes psychologiques |
| | | B.2 | Travailler sur la question du handicap en lien avec les autres volets du contrat de ville (emploi, éducation, renouvellement urbain,...) |
| | | B.3 | Mieux articuler les appels à projets et interventions (Département, crédits spécifiques, ARS, etc.) : appels à projets communs ? |
| C | Généraliser les ateliers santé ville à toutes les villes d'EE, clarifier leur rôle et missions et donner de la visibilité sur leur intervention | | |
| D | Mieux prendre en compte la santé dans l'aménagement et le renouvellement urbain | D.1 | Prévoir des aménagements d'espaces propices à la santé (activités sportives, sorties, etc.) : espaces verts, accessibilité aux personnes à mobilité réduite |
| | | D.2 | Favoriser l'installation de médecins libéraux et para-médicaux (centres de santé, loyers attractifs, etc.) |
| E | Associer davantage l'ARS dans la programmation de la Politique de la ville sur le volet santé | E.1 | Mettre en place des instances de suivi technique pour évaluer le contrat de ville sur le volet santé et renforcer la coordination de l'intervention entre les signataires sur la thématique |
| | | E.2 | Mieux connaître et mobiliser les crédits de droit commun de l'ARS |

1.6 Une qualité de vie grevée par le sentiment d'insécurité

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

Le diagnostic présenté dans le contrat de ville met en évidence les facteurs qui engendrent un certain sentiment d'insécurité et des nuisances dans les quartiers prioritaires : des phénomènes de regroupement au cœur des quartiers, une occupation de l'espace public, ainsi que le trafic de drogue présent à des degrés divers. Le contrat de ville évoque également le développement de la délinquance chez les mineurs.

L'enquête conduite en 2017 à l'échelle des quartiers d'Est Ensemble dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) a montré que **61 % des répondants ne sont pas ou peu satisfaits de la sécurité dans leur quartier**, 53 % identifient des lieux dans lesquels ils ne sont pas à l'aise, en particulier les femmes. Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

Les crédits spécifiques du contrat de ville interviennent à la marge sur la question de la sécurité (1), en prévention primaire⁹, puisque le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est le dispositif phare sur la prévention secondaire et tertiaire¹⁰ (2). Dans le cadre de la politique de la ville, la question de la sécurité est aussi traitée en partenariat avec les bailleurs sociaux (3).

Une sous-représentation de la sécurité dans la programmation du contrat de ville...

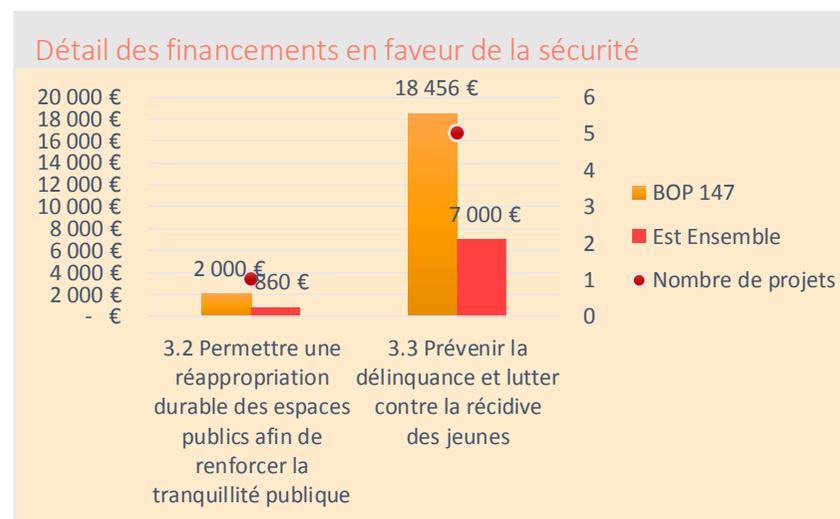
⁹ A caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics

¹⁰ Des approches plus individualisées en vue d'action ciblées vers les publics les plus exposés ou en risque de récidive.

Le contrat de ville a ciblé quatre objectifs principaux en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique : mieux coordonner les actions pour une intervention globale, permettre la réappropriation durable des espaces publics, prévenir la délinquance et lutter contre la récidive des jeunes et lutter contre le trafic de drogue.

Peu d'actions relèvent de la thématique de la sécurité en 2017 et 2 objectifs ne sont pas traités dans la programmation : la coordination des actions et la lutte contre le trafic de drogue. **La sécurité ne représente par ailleurs que 0,4% des crédits BOP 147 et 1% des crédits Est Ensemble.**

La délinquance et la lutte contre la récidive des jeunes font l'objet de 5 actions, et 1 seule relève de la réappropriation des espaces publics. La problématique est très liée aux autres thématiques du contrat de ville, notamment l'animation et la vie sociale, l'accompagnement vers l'insertion et l'emploi et le renouvellement urbain.



dans une Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, déclinée de la stratégie nationale. Les 8 communes en politique de la ville de l'EPT sont couvertes par ce type de contrat. Cet outil de concertation, d'action et d'évaluation ne formalise pas toujours de dispositions particulières pour les quartiers prioritaires, mais, dans les faits, ces territoires représentent une large part du travail de coordination.

A ce titre, les communes interviennent de manière diversifiée : groupe de suivi mineurs-jeunes majeurs co-piloté avec le Parquet, actions en faveur d'un public déscolarisé ou éloigné des institutions, prévention des conduites à risques, renforcement de la présence de la police municipale dans les quartiers, vidéo-protection, prévention situationnelle (amélioration de l'éclairage public par exemple), médiation de nuit, dispositifs d'intervenants sociaux en commissariat pour accompagner les femmes victimes de violences, etc. Les équipes en charge des CLSPD participent de manière ponctuelle aux réunions de la politique de la ville et suivent les actions financées au titre du FIPD.

Les villes de Montreuil, Bagnole et de Bobigny ont également engagé des études de tranquillité publique en lien avec l'élaboration des projets urbains du NPNRU.



Zoom action de droit commun : Un théâtre-forum pour prévenir les violences dans les collèges de Romainville et des Lilas

Dans le cadre de son CLSPD, la ville de Romainville anime un théâtre forum sur la prévention des violences qui mobilise les jeunes de trois collèges (deux de Romainville et un des Lilas), ainsi qu'un groupe de suivi mineurs / jeunes majeurs, parmi lesquels un pourcentage important de jeunes issus des QPV.



Zoom action de droit commun : Un accompagnement global des femmes victimes de violence à Bagnole

La ville de Bagnole propose un système d'accompagnement global des femmes victimes de violences avec des professionnels de droit commun. Elle a mis en place une consultation d'évaluation, écoute et orientation pour les victimes de plus de 15 ans et pour les enfants de 0 à 14 ans, ainsi qu'un accompagnement thérapeutique (suivi sur le long terme) pour les plus de 15 ans. Cet accompagnement ne cible pas que les quartiers prioritaires, mais répond à un besoin d'orientation pour les personnes les plus démunies.

SYNTHESE – Thématique sécurité

⇒ Les enjeux du territoire

- Les habitants des quartiers prioritaires d'Est Ensemble partagent un sentiment d'insécurité lié à des facteurs divers, que sont les regroupements, l'occupation des espaces publics ou le trafic de drogue.
- En 2017, 61 % des répondants à l'enquête GUSP ne sont pas ou peu satisfaits de la sécurité dans leur quartier, 53 % identifient des lieux dans lesquels ils ne sont pas à l'aise, en particulier les femmes.

⇒ L'action des acteurs territoriaux

La sécurité est une thématique sous-représentée dans la programmation 2017 des crédits spécifiques, ce qui s'explique par la répartition des rôles avec le FIPD qui finance les actions en prévention secondaire et tertiaire en quartier prioritaire.

En complément de cet outil, une attention particulière est portée aux quartiers dans la coordination locale en matière de sécurité et prévention (CLSPD notamment), en lien avec les bailleurs pour mieux observer et mieux agir (abattement de la TFPB, GUSP, etc.).

⇒ Des pistes d'amélioration

- Mieux articuler l'appel à projets Cohésion sociale avec le dispositif du FIPD et les demandes FIPD déposées. Par des échanges de bonnes pratiques, créer une dynamique partenariale et initier des projets à l'échelle intercommunale autour de sujets communs, dans le respect des pouvoirs de police du Maire
- Accompagner les porteurs de projet en prévention primaire
- Créer un réseau de ressources, groupes thématiques et recenser les actions à dupliquer
- Mettre en œuvre des propositions opérationnelles pour renforcer la thématique prévention et tranquillité publique
- Peser à neuf villes dans les relations avec les partenaires (justice, Préfecture, notamment)
- Objectiver davantage les données liées à la sécurité

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Les statistiques de la Direction territoriale de sécurité et de proximité ne sont pas disponibles, à ce jour, à l'échelle des quartiers, mais uniquement à l'échelle des villes ; les taux de réponse pénale ne sont pas non plus accessibles à l'échelle des QPV.

2. Pour le renforcement de l'accès à l'emploi et du développement économique des quartiers prioritaires

Est Ensemble a depuis le 1er janvier 2012 dans son champ de compétence la politique en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion et la politique de développement économique. Afin de traiter ces deux axes prioritaires dans le contrat de ville, ce pilier est décomposé en deux grandes orientations :

- Permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et favoriser la création d'activité et/ ou d'entreprise
- Optimiser le développement économique dans les quartiers (potentiels de développement économique dans les QPV, requalification de l'offre commerciale, développement de l'économie sociale et solidaire, la place des activités productives dans les politiques de renouvellement urbain...)

2.1 Accompagner les habitants vers l'emploi, l'insertion la formation, un enjeu prioritaire pour Est Ensemble

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

Le contexte métropolitain ne suscite pas de réels effets d'entraînement en matière d'emploi au sein des QPV d'Est Ensemble qui poursuivent un décrochage sensible (1), qui s'explique par un niveau de qualification et un accès à la formation moindre mais aussi par des freins spécifiques (2), confirmant la notion d'« effet quartier ». Enfin, La situation des femmes mérite une attention particulière (3).

Une dynamique métropolitaine qui bénéficie moins aux quartiers qu'au reste du territoire

Est Ensemble est un territoire contrasté entre des dynamiques favorables liées à son positionnement au cœur de la Métropole parisienne et **un chômage persistant**, expliqué par les niveaux de formation de ses habitants, une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi locale, ainsi que de nombreux freins à l'emploi (maîtrise de la langue française, modes de garde, mobilité, discriminations etc.). Ce constat est particulièrement vrai pour les habitants des quartiers prioritaires tel que souligné ci-après.

Selon le diagnostic réalisé par le Compas (chiffres INSEE RP 2014) le taux d'activité des 25-54 est de 83% dans les quartiers de la politique de la ville contre 89% pour les autres quartiers d'Est Ensemble. En l'espace de 5 ans, entre 2009 et 2014, le taux d'activité de cette même tranche d'âge a progressé, mais moins vite que le reste du territoire : +0,5 point pour les QPV, contre +1,1 point pour les autres quartiers de l'EPT. Plus de 70% des revenus des habitants des QPV (même taux qu'au niveau national) proviennent du travail contre 80% pour Est Ensemble.

Pour **l'indice de chômage** également, l'écart avec le reste du territoire progresse. Ainsi, entre 2000 et 2014, **l'écart entre les QPV et l'EPT est passé de 2 points à 4 points**. Ce sont les quartiers Marcel Cachin et le Londeau qui connaissent les écarts les plus importants.

Des problématiques de qualification... mais aussi d'environnement socio-professionnel

Ces données sont à mettre en regard avec les niveaux de qualification dans les QPV. En effet, **les niveaux de formation sont particulièrement faibles** et contrastent avec un territoire métropolitain où la part des diplômés de

l'enseignement supérieur est bien plus élevée que la moyenne nationale. Entre 1990 et 2014, l'écart de la part des hauts niveaux de formation (bac+2 et plus) avec le reste du territoire d'Est Ensemble se renforce (écart de -3,2 points en 2000, de -5,7 points en 2014). De plus, l'obtention d'un diplôme est moins garante pour les habitants des QPV d'un débouché vers l'emploi. En effet, près de 15% des plus de 15 ans non scolarisés, diplômés d'au moins un bac +2, subit une situation de chômage... chiffre qui s'abaisse à 11,3% pour les habitants d'Est Ensemble hors QPV et 9% à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Force est donc de constater que l'accès à l'emploi n'est pas seulement conditionné par le niveau de formation et se trouve fortement impacté par l'environnement socio-professionnel : connaissance et réseau, absence de mixité sociale, mobilité, etc.

Des femmes plus formées mais moins susceptibles d'occuper des emplois adaptés à leur formation

Les femmes de moins de 40 ans ayant achevé leurs études **sont plus diplômées que les hommes** (7 points de plus de diplômées de l'enseignement supérieur pour le Grand Paris et 8 points de plus dans les QPV). Cependant, **30% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur habitant un QPV occupent soit un emploi d'ouvrière soit un emploi d'employée contre 26% pour les hommes**. A l'échelle du Grand Paris, ce taux est de 14%. Enfin, il faut noter que, pour l'ensemble des femmes de 25 à 54 ans, le taux d'activité a légèrement baissé depuis 1990 dans les QPV alors qu'il a progressé sur l'ensemble du Grand Paris.

Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

L'enjeu de la programmation du contrat de ville sur ce pilier est d'accompagner des projets innovants au cœur même des quartiers prioritaires en faveur des demandeurs d'emploi, de l'accès à la formation et de la création d'activité et/ ou d'entreprise.

Sur le pilier emploi et développement économique du contrat de ville, **55 projets** ont été financés sur les 79 déposés en 2017. Ce qui correspond à **13% de la programmation globale**.

Financièrement, ce pilier représente **10% des crédits Etat et 35% des crédits d'Est Ensemble : 460 000€ sur la part Etat et 266 000€ de la part d'Est Ensemble**. Le soutien financier porté par Est Ensemble marque une vraie **volonté de la part de l'établissement public territorial** de traiter les questions d'emploi et de développement économique dans les quartiers.

La moitié des projets ambitionnent de travailler sur l'ensemble des villes du territoire, ce qui montre un réel effort des porteurs de toucher des territoires hors de leur commune d'implantation.

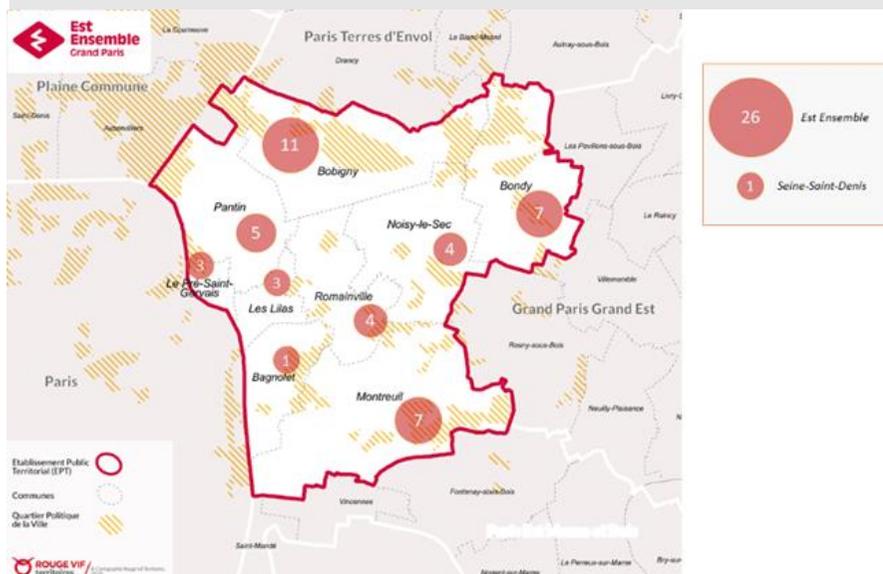
39% des actions sont nouvelles (22 projets), ce qui témoigne d'une bonne dynamique.

Au total, près de **4 517 personnes** sont potentiellement bénéficiaires des actions de ce volet.

Les rendez-vous du PACE



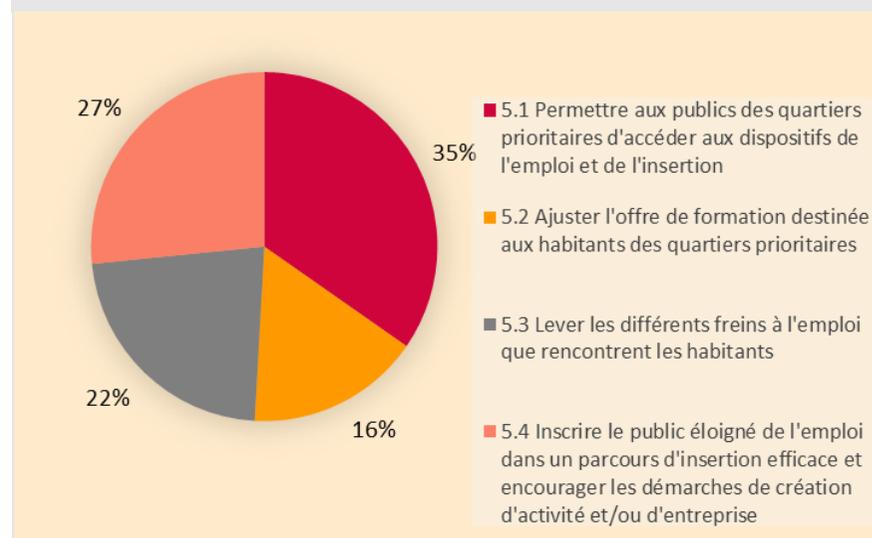
Cartographie de la répartition des actions au titre du pilier 2



L'orientation liée à l'emploi se décline de la manière suivante dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville :

- Permettre aux publics des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion (1)
- Ajuster l'offre de formation destinée au public des QPV (2)
- Lever les différents freins à l'emploi (3)
- Encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprise (4)

Répartition des crédits spécifiques Etat et Est Ensemble pour l'orientation 5. Permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprises



On observe une **répartition équilibrée** sur 3 des 4 objectifs :

- 17 projets permettant aux publics des QPV d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion (1),
- 14 projets afin de lever les freins liés à l'emploi (3),
- 16 projets liés à la création d'activité et/ou d'entreprise (4).

En revanche, on remarque **une part modérée** (8 projets) de projets liés à l'offre de formation.



Zoom action de la programmation 2017 : « Objectif emploi » porté par l'association Club FACE (1)

Cette action à destination des publics de l'ensemble du territoire d'Est ensemble vise à favoriser la découverte des métiers et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi via des ateliers individuels et collectifs : job academy, emploi au féminin, handicapé, etc. et mobiliser des entreprises d'Est Ensemble dans le cadre de leur responsabilité sociétale. 70 actions individuelles et 36 actions collectives à la carte, sont organisées.

En 2017, le projet a été financé sur les crédits spécifiques de l'Etat à hauteur 38 052€ et 47 000€ d'Est Ensemble.

Public potentiellement touché : 500 personnes



Zoom action de la programmation 2017 : chantier école « restaurons nos murs » porté par le PLIE (2) à Montreuil

Grâce au support atypique que représentent les Murs à pêches à Montreuil, l'objectif de ce projet est de permettre aux personnes d'acquérir des compétences en maçonnerie en leur faisant restaurer ces murs emblématiques du patrimoine de la ville. Ce chantier, d'une durée prévisionnelle de près de 750 heures, 5 mois environ, permet les apprentissages suivants : sécurisation d'un chantier, protection des murs, mise en place de parements, réalisation de chaperons et sensibilisation à la permaculture et à l'horticulture.

En 2017, le projet a été financé sur les crédits spécifiques de l'Etat à hauteur 10 000€ et 7 000€ d'Est Ensemble.

Une des préoccupations également inscrites dans le contrat de ville est la levée des freins liés à l'emploi : freins psycho-sociaux, barrière de la langue, mobilité et mode de garde notamment chez les femmes qui sont le

plus souvent plus diplômées que les hommes mais qui n'accèdent pas à un emploi lié à leur qualification.



Zoom action de la programmation 2017 : Garderie Ephémère, levier d'émancipation et d'inclusion portée par l'association E2S

Le projet propose de mettre en place un service de garderie éphémère, d'une capacité de 8 à 12 places, qui permet aux parents de consacrer du temps à leur démarche de recherche d'emploi ou participer à une activité, un atelier ou un événement. La garderie éphémère est mise en œuvre au sein des structures de proximité à Pantin, Romainville et Montreuil, et ce à un rythme régulier (1 fois/semaine) et occasionnel.

En 2017, le projet a été financé sur les crédits spécifiques de l'Etat à hauteur 5 000 € et 4 000 € d'Est Ensemble.

Public potentiellement touché : 50 personnes

Enfin, les quartiers prioritaires sont de vrais laboratoires d'expérimentation notamment sur la création d'activité et/ ou d'entreprise. Ainsi, de nombreuses actions financées dans la programmation visent à accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de création.



Zoom action de la programmation 2017 : couveuse généraliste d'activité/ entreprise portée par Astrolabe Conseil

L'action vise à favoriser le parcours d'intégration par l'économique des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, les femmes et les seniors, en les aidant à créer leur propre activité dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) de 6 mois renouvelable une fois.

Différents ateliers sont mis en place : cycle de formation à la conduite de projet, création d'outils de communication, mise en réseau. Un suivi

personnalisé par un chargé d'accompagnement est réalisé, ainsi que la mise à disposition de moyens logistiques.

En 2017, le projet a été financé sur les crédits spécifiques de l'Etat à hauteur 5 000 € et 5 000 € d'Est Ensemble.

Les actions « emploi » mises en place dans le cadre des politiques publiques de droit commun d'Est Ensemble et de ses partenaires

L'autre échelle d'intervention est celle du territoire élargi, et du lien avec l'économie territoriale dans son ensemble, par la coordination des échelles institutionnelles et des acteurs. Est Ensemble exerce la compétence emploi sur son territoire (1), mais les communes interviennent également en complémentarité (2).

Est Ensemble comme animateur de politiques publiques au service de l'emploi, de la formation et de l'insertion

Depuis sa création, Est Ensemble a fait de la politique en faveur de l'emploi un de ses champs d'intervention prioritaire. Afin d'accompagner au mieux tous les publics en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, de projet professionnel, l'EPT déploie des actions sur mesure tout au long de l'année en s'appuyant sur les trois **Maisons de l'emploi du territoire** (dont une implantée en QPV). En 2017, elles ont réalisé 23 615 accueils et 160 réunions d'informations sur l'offre de formation.

Outre l'activité des Maisons de l'emploi, Est Ensemble propose des **actions « hors les murs » qui peuvent être orientées vers les QPV.**

- Les **Matins de l'emploi** visent à favoriser la rencontre entre professionnels et demandeurs d'emploi. 15 rencontres ont été organisées en 2017.
- Les **plateformes de recrutement** en partenariat avec une entreprise du territoire ont pour objectif de faciliter le recrutement des demandeurs d'emploi d'Est Ensemble.
- Les **forums de l'emploi et des métiers** sont l'occasion pour les demandeurs d'emploi de se documenter sur les entreprises qui recrutent et les organismes de formation du territoire. En 2017 2 manifestations se sont tenues.
- L'opération « **jobs d'été** » en partenariat avec la direction du développement économique a permis à 73 jeunes de bénéficier d'un contrat de travail dont 65 à Est Ensemble.
- La **coordination territoriale pour la gestion des clauses sociales dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du Métro**. Est ensemble a signé des conventions avec les 9 villes du territoire afin qu'elles prennent part à la coordination en s'engageant à gérer une partie des clauses d'insertion. Pour 2017, plus de 44 000 heures d'insertion ont été réalisées, bénéficiant à 83 demandeurs d'emploi en parcours d'accès ou de retour à l'emploi durable. Ces heures ont été réalisées sur 10 marchés générant 95 contrats.
- Les « **Handicapés** » : Est Ensemble, soucieux d'améliorer les conditions de vie des personnes porteuses de handicap, organise avec Face Seine-Saint-Denis et CAP emploi des temps d'échanges permettant aux entreprises de recruter leurs collaborateurs. Des petits déjeuners d'échanges avec les entreprises locales sont également régulièrement organisés.

Est Ensemble a pour volonté également d'accompagner des projets (hors contrat de ville) afin de répondre aux problématiques du territoire, à travers :

- un **appel à initiative en fonctionnement** qui permet de soutenir des projets de droit commun. En 2017, 11 projets ont été soutenus.
- un **appel à initiatives en investissement au profit des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)**, pour les aider dans leur structuration et leur développement. En 2017, 10 dossiers ont été retenus.
- l'appel à projet territorialisé avec le Conseil départemental qui a permis de proposer en 2017 des formations dans le champ du numérique à 90 bénéficiaires du RSA.
- le lancement en 2017 d'une démarche de lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi.
- le **soutien financier d'Est Ensemble du dispositif PLIE** porté par Ensemble pour l'Emploi (600 000€ en 2017, plus la mise à disposition de locaux)

Le dispositif des emplois francs, qui vise à stimuler l'embauche des habitants des quartiers, a été lancé en 2017. Il ne rencontre pas le succès escompté à ce jour, en raison de la difficulté à mobiliser les entreprises.

Les communes : une offre complémentaire de proximité en faveur de l'emploi

Les communes proposent également des actions d'accompagnement des publics QPV vers l'insertion socio-professionnelle : accompagnement des jeunes (Stage BAFA, babysitting, permis de conduire etc.), actions hors les murs, chantiers éducatifs / citoyens ou directement en tant que recruteur à travers les contrats d'avenir.

Zoom action de la programmation 2017 : le Rallye de l'apprentissage de Bobigny

Cette action d'accompagnement bénéficie aux jeunes des quartiers des Courtilières et du Pont-de-Pierre, afin de les sensibiliser de manière active à l'apprentissage et de leur faciliter l'accès aux filières en tension notamment, à travers : plusieurs visites-démonstrations dans les CFA, des ateliers de présentation et de préparation à l'apprentissage, et un forum annuel de l'Apprentissage à la Mission locale intercommunale (MIRE : Mission intercommunale réunie pour l'emploi, Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil).

Ce projet a bénéficié d'une enveloppe de crédits spécifiques de l'Etat de 5 000€.



Atelier multimédia à la maison de l'emploi de Noisy-le-Sec

SYNTHESE – Thématique emploi

⇒ Les enjeux du territoire

- L'emploi dans les QPV progresse moins vite qu'ailleurs : la dynamique économique métropolitaine bénéficie moins aux quartiers qu'aux autres territoires.
- On note des problématiques de qualification, mais aussi d'environnement qui mettent en exergue « l'effet quartier » : l'écart de situation est lié à l'environnement des habitants
- Les femmes des QPV sont plus formées mais moins susceptibles d'occuper des emplois adaptés à leur formation.

Quelques chiffres clés

- ✓ Taux d'activité des 25-54 ans est de 83% contre 89% pour les autres quartiers d'Est Ensemble
- ✓ 23,6% : c'est l'indice de chômage des 15-64 ans dans les QPV ayant le niveau BAC (MGP : 16,2%)

⇒ L'action des acteurs territoriaux

La thématique de l'emploi s'affirme dans la programmation et connaît un bon taux de renouvellement des actions. Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville ciblent les freins spécifiques à l'emploi que rencontrent les habitants des quartiers.

Dans le cadre de sa compétence, Est Ensemble anime les politiques publiques en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion : Maisons de l'emploi, actions hors les murs, accompagnement de projets, etc. Si on observe une montée en puissance des clauses sociales, le dispositif « emplois francs » lancés en 2017 par le Gouvernement, ne rencontre pas le succès escompté.

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Taux d'emploi
- Nombre de DEFM
- Taux de déqualification, hommes et femmes
- Taux d'activité des 25/54 ans, hommes et femmes
- Part des diplômés de l'enseignement supérieur
- Part des salariés en emploi précaires

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|--|----------------|--|
| A | Développer et diversifier les dispositifs d'insertion | A.1 | Poursuivre l'insertion de clauses sociales dans différents domaines de l'action publique pour diversifier les profils recrutés et les missions confiées |
| | | A.2 | Mobiliser l'abattement des TFPB pour les chantiers d'insertion |
| B | Renforcer la transversalité du volet Emploi du contrat de ville | B.1 | Mieux articuler le volet Emploi-Développement économique et le volet urbain du contrat de ville à travers la mise en place de projets communs |
| | | B.2 | Mieux articuler le contrat de ville avec les autres documents-cadre d'EE (Pacte, ITI, plan de lutte contre les discriminations à destination des professionnels de l'emploi, etc.) : participation aux instances, cadres de référence et projets communs, etc. |
| | | B.3 | Construire des parcours vers l'emploi entre acteurs publics et associations pour une meilleure orientation des publics |
| C | Valoriser les parcours et l'expérience des publics issus des quartiers | C.1 | Renouveler et diversifier les supports de communication (chaîne YouTube, vidéos, réseaux sociaux, etc.) |
| D | Permettre une meilleure couverture territoriale en matière d'accompagnement vers l'emploi | D.1 | Orienter les porteurs de projet vers des villes moins couvertes par des actions en matière d'emploi |
| | | D.2 | Raccrocher le volet Emploi aux programmations locales, accompagner davantage les porteurs des projets pour un meilleur ancrage local |
| E | Renforcer la visibilité et simplifier les actions en faveur de l'emploi, pour mobiliser davantage d'habitants et atteindre plus de bénéficiaires, notamment les jeunes | E.1 | Créer un référent unique pour les jeunes |
| | | E.2 | Développer des projets de formation professionnelle et d'alternance dans la programmation, en adéquation avec les besoins spécifiques des habitants des QPV |
| | | E.3 | Développer les actions dans d'autres structures que celles dédiées spécifiquement à l'emploi, afin de mobiliser davantage les habitants et d'atteindre plus de bénéficiaires (structures-relais au sein des quartiers) |
| F | Valoriser la formation tout au long de la vie | F.1 | Prendre davantage appui sur l'université populaire d'Est Ensemble |

2.2 Le développement économique des quartiers : des potentiels à exploiter

Le contrat de ville réaffirme le besoin de porter un regard spécifique et volontariste sur le développement économique des quartiers, dans ses nombreuses dimensions, en tenant compte des liens étroits avec les politiques d'emploi, de formation, d'aménagement et de transport et en articulation fine avec le **schéma de développement économique d'Est Ensemble**.

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

Est ensemble connaît une véritable attractivité économique, liée à sa proximité avec Paris, à sa bonne desserte, et au prix de l'immobilier d'entreprise qui reste attractif pour un territoire de première couronne.

L'analyse du tissu économique montre une mixité fonctionnelle plus faible dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs (1). Les secteurs d'activité y sont également spécifiques et l'auto-entrepreneuriat est fortement représenté (2).

Une mixité fonctionnelle plus faible dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs

Les quartiers en politique de la ville ne sont pas tous dotés des mêmes fonctions économiques, en lien avec la nature de leur tissu et leur localisation. Tous les QPV n'ont pas vocation, étant donné leur aménagement et leur organisation urbaine (proximité des réseaux, disponibilité foncière, etc.), à accueillir un grand nombre d'entreprises. Par conséquent, le taux d'établissements économiques rapporté à la population y est plus faible qu'ailleurs. **Aux contours exacts des QPV, il y**

avait ainsi en 2015 plus de 7 000 établissements¹² dans les QPV (données COMPAS – RP 2013 & SIRENE 2015), soit un peu moins de 50 établissements pour 1 000 habitants contre près de 100 pour l'ensemble d'Est Ensemble. Certains quartiers se distinguent par la présence d'un plus grand nombre d'entreprises, mais seuls les quartiers des Sept Arpents-Stalingrad et Quatre Chemins bénéficient d'un ratio par habitant plus élevé que sur le reste du territoire d'Est Ensemble et de la Métropole.

Il n'est pas surprenant d'observer que près des deux tiers de ces établissements dans les QPV relèvent du secteur du commerce/transport ou de la construction, au regard de la taille de ces entreprises. Pour le Grand Paris, ce taux est de 35% seulement. Le taux de commerces est supérieur dans les QPV d'Est Ensemble (rapporté à la population) à celui observé dans les autres QPV d'Île-de-France.

Un phénomène en forte expansion : l'auto-entrepreneuriat

Dans la politique de la ville, la question du développement économique est souvent appréhendée à travers la création d'activité. **L'indicateur de création fait apparaître un taux très élevé dans les QPV (22% au cours de l'année 2016, contre 15% dans l'EPT).** Les auto-entrepreneurs représentent la moitié de ces créations. S'il est synonyme d'accès à l'emploi, ce statut peut aussi engendrer une certaine précarité et fragilité. Les auto-entreprises sont souvent moins pérennes que les autres et leur suivi dans le temps – donc les possibilités d'accompagnement – est rendu plus complexe. Ces entreprises implantées en QPV sont peu pourvoyeuses d'emploi, 77% d'entre elles, n'emploient aucun salarié, et 22% entre 1 et 49 salariés (contre 72% et 26% à l'échelle d'Est Ensemble et de la Métropole).

¹² Sièges sociaux d'entreprises ou établissements annexes

Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

Une des nouveautés des contrats de ville par rapport à l'ancien dispositif (CUCS) est l'inscription d'un axe en faveur du développement économique dans son document cadre.

En 2017, seuls des projets en lien avec la création d'activité ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de ville (16 actions). Les autres actions en matière de développement économique relèvent des grands projets portés par le droit commun d'Est Ensemble et de ses partenaires.



Zoom action de la programmation 2017 : Diagnostic pour l'implantation d'un lieu de création d'activités économiques et d'emploi au Pont de Pierre à Bobigny

L'association APES (Action Logement Immobilier) a réalisé en 2017, en partenariat avec le bailleur OGIF, la ville de Bobigny, Est Ensemble et la Préfecture, un diagnostic et une étude de faisabilité pour installer un lieu dédié à la création d'activités économiques et d'emploi. L'OGIF, propriétaire de locaux dans le quartier Pont de Pierre, souhaite faciliter la création d'emploi et de l'économie sociale et solidaire sur ses résidences. L'étude avait pour objectif de mener la réflexion sur les besoins et opportunités auxquels pourraient répondre ces locaux en termes d'emploi, d'activité de partage.

Ce projet a bénéficié d'une aide de 7 000€ de crédits spécifiques de l'Etat et de 4 000€ de crédits Est Ensemble.

Les actions mises en place dans le cadre des politiques publiques de droit commun d'Est Ensemble et de ses partenaires

La politique territoriale de développement économique d'Est ensemble contribue à faire vivre les principes de mixité urbaine et sociale, de solidarité et d'équité

S'il n'intervient pas directement dans le champ du développement économique (hors soutien à la création d'entreprise pris en compte sur le volet emploi), le contrat de ville appuie la mise en coordination des dispositifs existants et des moyens de droit commun. La politique territoriale en matière de développement économique est incarnée par le Schéma de développement économique, qui intègre les principaux enjeux des QPV ainsi que le Pacte pour le développement du territoire d'Est Ensemble.

Le territoire a en charge l'élaboration des documents de planification, l'aide à la création d'entreprise et la gestion des équipements économiques (pépinière, incubateur), les actions de promotion du territoire, la production d'immobilier d'entreprise, le soutien à l'économie sociale et solidaire, la recherche de locaux et l'aide à l'implantation, le développement et l'animation des filières d'excellence, la recherche et l'innovation.

Il porte aussi une ambition forte de mobilisation des acteurs économiques autour des enjeux de l'emploi local et de la qualification professionnelle, du développement durable et de l'attractivité du territoire.

Afin de répondre aux enjeux de développement économique **Est Ensemble s'appuie sur le schéma de développement économique adopté en conseil de territoire le 27 septembre 2016**. Celui-ci définit les enjeux majeurs pour le territoire d'Est Ensemble et les habitants, et les actions à mener en matière d'attractivité et d'image pour le territoire en matière de :

- développement économique des entreprises ;
- création d'emplois et de services pour la population ;
- d'aménagement du territoire, pour assurer la mixité fonctionnelle ;
- d'attractivité et d'image pour le territoire ;

Par ailleurs, dans le contexte de construction métropolitaine et de gouvernance complexe du développement économique, ce schéma vise à positionner Est Ensemble en tant qu'acteur de proximité majeur du développement économique.

Les actions en faveur du développement économique sont avant tout portées par la Direction du développement économique d'Est Ensemble¹³. On peut notamment souligner les initiatives suivantes :

- Une réflexion transversale a été lancée pour la prise en compte du développement économique dans les QPV (voir ci-après) et un poste dédié a été créé fin 2017.
- Est Ensemble associe les grandes entreprises du territoire au développement économique dans les quartiers. Ainsi, la collectivité développe régulièrement des partenariats avec des entreprises dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Elle organise également la mise en relation d'employeurs avec des écoles en quartier prioritaire.
- L'EPT accompagne le soutien à la création d'activités, par exemple à travers le dispositif PACE, et coordonne les acteurs de l'accompagnement à la création d'activité du territoire.

¹³ Devenue en 2018 la Direction de l'Economie, de l'Innovation et de l'Attractivité



Zoom action de la programmation 2017 : Le soutien à la création d'entreprises par Est Ensemble

Dans le cadre de la création du point d'accueil à la création d'entreprise (PACE – dispositif régional qui propose des espaces d'accueil et d'orientation sur l'ensemble du territoire pour des personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise) et de la coordination des acteurs du territoire sur ce sujet, une attention particulière est portée aux habitants des quartiers (actions spécifiques dans les quartiers). En plus de ses interventions de droit commun, le PACE a été financé par le contrat de ville sur deux actions spécifiques aux QPV à savoir des ateliers de formation (10 par an) et des actions de sensibilisation (réalisées par le groupement de créateurs de Seine-Saint-Denis). Le taux de participants issus de QPV reçu par le PACE est de 30% sur le territoire d'Est Ensemble.

En 2018, des groupes de travail réunissant les acteurs de l'accompagnement à la création d'activité se sont concentrés sur les pistes d'actions pour toucher davantage de publics issus des quartiers de la politique de la ville. Un schéma des acteurs et actions à mener a été proposé.

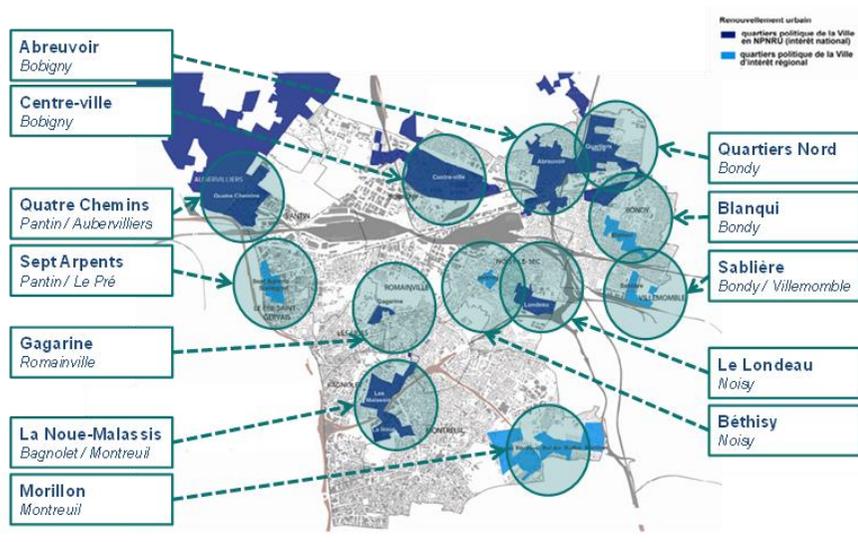
Est Ensemble intervient également en soutien des projets portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) situés en QPV, dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville, de l'appel à projets SIAE et de l'appel à projets ESS d'Est Ensemble, ainsi que du soutien direct et ponctuel à des acteurs du territoire.

Les projets de renouvellement urbain sont également une opportunité pour penser la mixité fonctionnelle dans les quartiers. C'est pourquoi, Est Ensemble a lancé en mai 2018, appuyé d'un groupement composé de deux bureaux d'étude la SCET et Chronos, une **étude sur les potentiels de développement économique des quartiers** en renouvellement urbain du territoire.

L'étude couvre les 12 quartiers d'Est Ensemble concernés par un PRU. Elle ne se limite pas à la réflexion autour de l'immobilier d'activités et traite également les enjeux d'emploi, d'insertion, de formation, d'entrepreneuriat, des nouvelles formes d'entreprises et de travail etc. Elle permettra également à la direction de l'économie, de l'attractivité et de l'innovation d'interroger son intervention dans les quartiers prioritaires et d'élaborer un plan d'actions transversal.

Cette étude est organisée autour de trois grandes missions : la réalisation de diagnostics (à l'échelle d'Est Ensemble et de chacun des PRU), l'appui à l'élaboration de la stratégie et sa déclinaison en préconisations opérationnelles, avec en toile de fond la **mobilisation des acteurs comme prérequis à la pertinence et la durabilité de la démarche**. Elle se veut en effet la plus participative possible, et doit mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ du développement économique du territoire.

Périmètre géographique de l'étude : les 12 quartiers d'Est Ensemble



Par ailleurs, Est Ensemble porte des projets d'immobilier d'activité économique dédiés dans ou à proximité des quartiers politiques de la ville :

- La Halle Papin, pépinière et hôtel d'entreprises prioritairement dédiée au secteur de l'économie verte et à l'éco-construction, à Pantin dans la ZAE Cartier-Bresson, à proximité immédiate du quartier des Quatre Chemins. Le bâtiment, après avoir fait l'objet d'une occupation temporaire dans le cadre de l'AMI Tempo (résidence d'artisans et d'artistes animée par Souk Machines) sera livré en 2021.
- Le projet de pépinière d'entreprises situé dans les quartiers du nord de Bondy, qu'Est Ensemble a décidé de reprendre fin 2017. Est Ensemble après l'achat du bâtiment début 2019 et sa réhabilitation, souhaite créer un équipement économique qui proposera une offre tertiaire de type pépinière/hôtel d'entreprises et une cuisine professionnelle partagée en lien avec le projet du Lab3S (Institut de Recherche et Développement/Est Ensemble). Sa livraison est également prévue en 2021

Enfin, Est Ensemble souhaite également travailler dans le cadre des NPNRU à la déclinaison de sa politique de rez-de-chaussée actifs en pieds d'immeubles, en développant des liens avec les bailleurs sociaux notamment.

Le territoire d'Est Ensemble se caractérise également par la mise en place de projets de développement économique dans les filières innovantes, comme les Métiers d'art, de la mode et du design, dont le pôle, la Maison Revel est située au sein du quartier des Quatre Chemins, à Pantin, de même qu'une petite vingtaine de locaux de pieds d'immeubles accueillant des artisans d'art.



Zoom action de droit commun : Les métiers d'art, une filière méconnue valorisée auprès des collégiens de Pantin

Depuis cinq ans, le Pôle des Métiers d'art et le collège Jean Lolive, situé dans le quartier des Quatre Chemins à Pantin, expérimentent un projet pédagogique innovant : la classe « Métiers d'art ». Il s'agit de proposer à des élèves de 3ème des parcours de découverte et de pratique des métiers d'art animés par des artisans d'art. Ce projet pédagogique conjugue découverte des métiers d'art, rencontre avec des professionnels, expérimentation pratique de savoir-faire, expression de la créativité et découverte du territoire (environ 60h/an).

SYNTHESE – Thématique développement économique

⇒ Les enjeux du territoire

- Les quartiers prioritaires sont des quartiers à vocation essentiellement résidentielle, ce qui se traduit par un taux d'établissements économiques rapporté à la population plus faible qu'ailleurs (exception faite des Quatre Chemins et des Sept-Arpents Stalingrad).
- En matière de création d'activité, l'auto-entrepreneuriat est un phénomène en grande expansion au sein des quartiers. S'il est synonyme de création d'emploi, il peut aussi induire une certaine précarité de l'activité.

Quelques chiffres clés

7000 établissements économiques en 2015
 2/3 relèvent du secteur du commerce/transport/ construction
 22% taux de création d'entreprises (15% EPT)

⇒ L'action des acteurs territoriaux

En matière de développement économique, la programmation du contrat de ville est principalement axée sur l'accompagnement à la création d'activité.

Le développement économique est une thématique couverte par le droit commun des Villes et d'Est Ensemble, notamment dans le cadre du schéma du développement économique. Pour autant, la vision globale de l'intervention publique sur ce sujet est aujourd'hui limitée.

Des réflexions se sont engagées en 2017 sur le potentiel économique des QPV : création d'un poste dédié, lancement d'une étude spécifique et réflexions engagées dans le cadre du NPNRU. Par ailleurs, le territoire accompagne le développement de filières innovantes (métiers d'art par exemple) et de l'ESS (appel à projets dédié). Le soutien à la création d'activités et l'animation du réseau de acteurs qui l'accompagnent s'orientent plus fortement vers les habitants des quartiers politiques de la ville.

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|--|----------------|---|
| A | Développer les actions en matière de développement économique au sein de la programmation du contrat de ville | A. 1 | Recenser les porteurs de projets potentiels des QPV en matière de développement économique |
| | | A. 2 | Adapter l'accompagnement pour mieux répondre aux spécificités ou difficultés des habitants des QPV, en lien avec la DIRECCTE, et les chambres consulaires (CCI et CMA) |
| B | Renforcer l'accompagnement et l'implantation des entreprises au sein des quartiers | B. 1 | Renforcer l'accompagnement post-crétion d'entreprises |
| | | B.2 | Développer un outil partagé de recensement des locaux disponibles en QPV. |
| | | B.3 | Développer les relais dans les quartiers en matière de développement économique, en s'appuyant sur des structures diversifiées, y compris celles qui ne sont pas dédiées spécifiquement à l'emploi. |
| C | Définir des objectifs précis et territorialisés pour le développement économique des quartiers, en lien avec les | | |

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Nombre d'établissements dans les quartiers (sièges sociaux d'entreprises ou établissements annexes)
- Part des auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises

3. Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain

3.1 Le renouvellement urbain à Est Ensemble : une ambition d'innovation et d'excellence

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

L'offre de logements des quartiers prioritaires d'Est Ensemble se distingue par des problématiques liées notamment à une absence de mixité sociale et de types de logements (sociaux/privés) et au caractère obsolète, voire dégradé d'une part importante de ces logements (1) Par ailleurs, la qualité du cadre de vie se mesure aussi par la présence de commerces et équipements de proximité (2), la proximité des centralités et par l'accès aux moyens de transport (3). Sur ces sujets, les quartiers sont en situation inégale. Néanmoins, l'EPT bénéficie d'une situation géographique favorable, ainsi que des effets des programmes de renouvellement urbain pour certains quartiers (4).

Des variétés de quartiers qui présentent des caractéristiques similaires, nécessitant une intervention

Le parc de logements dans les QPV d'Est Ensemble se caractérise par l'ancienneté, voire l'obsolescence d'une partie du bâti. Les logements présentent, de manière générale, de faibles performances énergétiques, une exposition forte aux nuisances voire aux pollutions dans certains quartiers et des taux importants de suroccupation.

Parmi les quartiers prioritaires, on distingue :

- Des quartiers de grands ensembles datant du milieu du XX^{ème} siècle qui présentent un taux élevé de logements sociaux et des

problématiques liées à l'urbanisme de dalle, mais qui accueillent aussi des copropriétés privées dégradées ;

- Des quartiers de centre-ville, qui bénéficient d'atouts en termes d'offre de services et de commerces, mais qui présentent des dysfonctionnements urbains et des problématiques liées à l'habitat privé dégradé (Centre-ville Béthisy par exemple) ;
- Un tissu faubourien, en proximité de Paris (Sept-Arpens-Stalingrad, Quatre-Chemins), soumis à d'importantes problématiques d'habitat ancien dégradé.

Un taux d'équipements plus faible dans les quartiers d'Est Ensemble que sur le reste du territoire

Selon le diagnostic réalisé par le Compas (données INSEE 2016), les quartiers d'Est Ensemble ont un taux de commerces et de services de proximité¹⁴ de 9,4 %o habitants, contre 12,9 %o à l'échelle de la France Métropolitaine et 14,8 %o à l'échelle d'Est Ensemble. Selon la même source, le ratio de diversité des équipements est de 0,87 dans les QPV d'Est Ensemble, contre 1 pour la France métropolitaine et 0,97 pour Est Ensemble.

¹⁴ Le taux de commerces et de services rapporte les équipements présents sur le territoire pour 1 000 habitants. Dans ces équipements sont retenus les commerces de proximité, les services publics et de santé et les services marchands. Voir le diagnostic réalisé par le COMPAS (partie « Lexique ») pour plus de détail.

Des quartiers au cœur de dynamiques de projets

Du fait de la position géographique d'Est Ensemble, au cœur de la Métropole du Grand Paris, **certains quartiers bénéficient de la proximité de projets structurants**, comme l'arrivée de lignes de transport (Grand Paris Express, ligne 11 du métro), mais aussi de projets urbains de grande ampleur. De plus, un certain nombre de quartiers ont connu le premier programme de rénovation urbaine, qui a permis de résorber des dysfonctionnements urbains. Les transformations acquises demandent aujourd'hui à être pérennisées.

Une offre conséquente mais inégalement accessible sur le territoire

Si l'offre de transports lourds (métro, RER, etc.) est conséquente sur le territoire, **elle n'est accessible qu'à seulement 46 % de la population** (source : Est Ensemble). Les quartiers éloignés des stations sont le plus souvent les QPV et les difficultés les plus fortes concernent la partie nord de l'Abreuvoir à Bobigny et certaines parties du Londeau à Noisy-le-Sec, des Malassis et de La Noue à Bagnolet et Montreuil, de Branly et de Bel-Air – Grands-Pêchers à Montreuil.

Pour autant, l'enquête conduite auprès des habitants des 19 QPV en 2017 dans le cadre de la démarche territoriale de GUSP a mis en évidence un taux de satisfaction relative aux transports collectifs de 72%. Les habitants expriment un sentiment de proximité au centre-ville et/ou à Paris, mais aussi une sensibilité aux coupures urbaines.

Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) est le principal vecteur de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers. L'année 2017 a été consacrée au lancement des études prévues au titre du protocole de préfiguration, qui concerne 12 quartiers à Est Ensemble.

Le projet de renouvellement urbain : un cadre d'intervention pour le volet urbain du contrat de ville d'Est Ensemble

Le programme de renouvellement urbain représente le volet « urbain » du contrat de ville. Ainsi, Est Ensemble pilote, avec les villes concernées, le nouveau programme de renouvellement urbain sur son territoire, qui concerne **12 quartiers, dont 7 projets d'intérêt national et 5 d'intérêt régional.**

Les 12 projets de renouvellement urbain doivent être mis en œuvre sur la période 2019-2029. La phase d'élaboration des projets (appelée « protocole de préfiguration ») ayant débuté en 2017, les actions concrètes verront le jour à plus long terme.

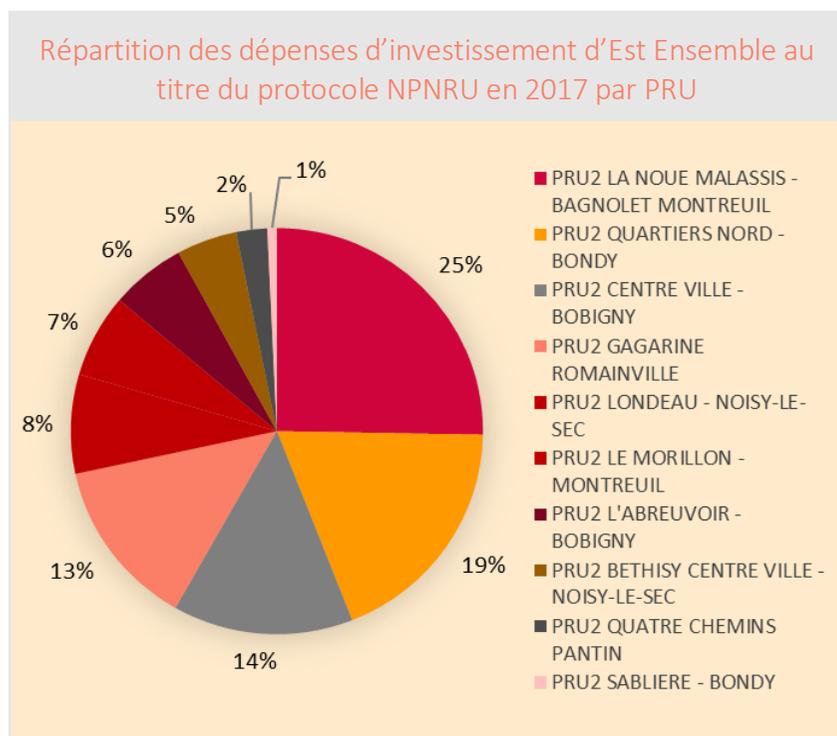
Une vingtaine d'études stratégiques ont été engagées, par quartier et à l'échelle territoriale. L'ensemble des études en cours pour élaborer les projets urbains et la stratégie globale d'accompagnement de ces projets représente plus de 3 millions € d'investissement de la part d'Est Ensemble et près d'1 million € de fonctionnement. **Pour l'année 2017, les dépenses représentent 1,5 million € d'investissement et 224 235 euros de fonctionnement.** Ces dépenses manifestent un effort important fourni par la collectivité pour définir des projets ambitieux dans leurs différentes dimensions (urbaine, économique, équilibre de l'habitat, insertion, développement durable, concertation...).

Enfin, les études de définition des projets de renouvellement urbain sont des occasions de coopération interterritoriale avec les communes de Paris, d'Aubervilliers, Villemomble et avec les EPT Plaine Commune, et Grand Paris Grand Est.

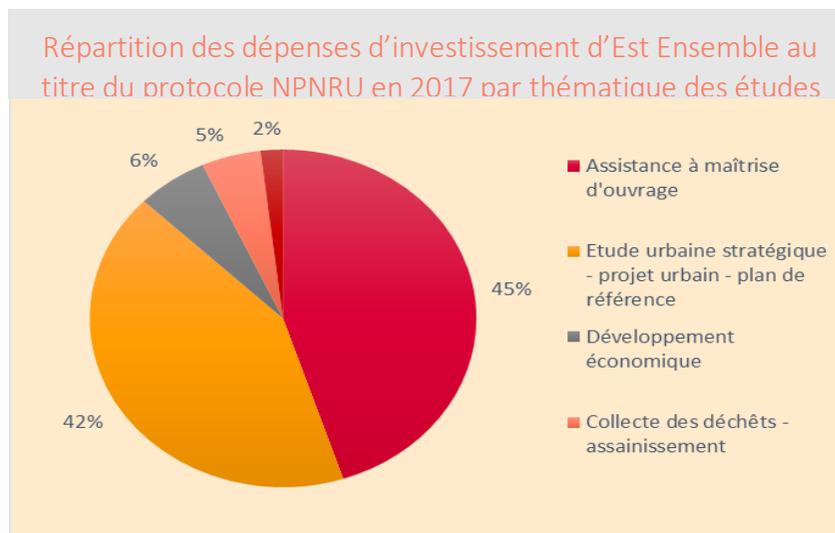
Cette phase d'élaboration fait par ailleurs l'objet de nombreux ateliers de concertation et moments d'échanges avec les habitants sous des formes variables selon les villes et les quartiers, avec parfois un accompagnement extérieur complémentaire mis en place par les villes ou l'EPT. Le renouvellement urbain a notamment initié un nouvel outil de concertation

pour élargir les publics touchés (cf partie 3.2. le camion « Parlons Ensemble »)

Pour l'année 2017, les dépenses d'investissement sont réparties de la manière suivante :



Les PRU2 Blanqui-Bondy et Quatre Chemins n'ont pas fait l'objet de dépense d'étude par Est Ensemble en 2017. Les études se poursuivent en 2018 et 2019.



Zoom action : Est Ensemble reconnue par l'ANRU pour l'innovation dans le projet de renouvellement urbain

En 2017, Est Ensemble a été retenu par l'ANRU dans le cadre de l'appel à projet ANRU+ « Ville durable et solidaire » destiné à stimuler l'excellence environnementale et sociale des projets de renouvellement urbain. Les 4 projets d'Est Ensemble retenus par l'ANRU portent sur la construction d'une filière de réemploi au service des PRU, la création d'une plateforme numérique au service de l'émergence de projets locaux d'investissement d'initiative citoyenne, le développement d'une stratégie d'urbanisme transitoire et enfin, sur le quartier de La Noue Caillet à Bondy, en partenariat avec l'Institut de Recherche Développement implanté dans le quartier, le Coalab, un labo de la co-création pour inventer ensemble et accompagner le futur des quartiers nord de Bondy autour des problématiques de santé, d'alimentation et d'agriculture urbaine.

L'action sur le parc privé

Outre la part importante de logements sociaux, le territoire d'Est Ensemble accueille un parc privé ancien dont une part significative d'habitat dégradé ou en voie de dégradation (11% des logements privés sont estimés « potentiellement indignes »). Les quartiers Quatre Chemins et Sept Arpents (études pré-opérationnelles) sont particulièrement concernés.

Les quartiers en renouvellement urbain d'Est Ensemble comptent aussi de grandes copropriétés dégradées plus récentes mais qui manifestent des fragilités sociales et économiques importantes, et arrivent au terme d'un premier cycle de vie du bâti qui nécessite des interventions importantes en termes de rénovation. C'est le cas notamment des copropriétés de La Noue à Bagnolet, ou du quartier Paul Eluard dans le centre-ville de Bobigny.

Enfin, on observe la fragilisation de certains secteurs d'habitat pavillonnaire mitoyens des grands ensembles, particulièrement sur le quartier de l'Abreuvoir et du Nord de Bondy autour du secteur du Pont de Bondy.

Au regard de ces enjeux de traitement du parc privé, l'EPT et ses partenaires en font un axe d'intervention fort du NPNRU. En effet, depuis 2017, sur le territoire, les nouvelles interventions sur l'habitat privé ont été prioritaires sur les quartiers en renouvellement urbain.



Zoom action : Agir sur le parc privé Montreuil/ Bagnolet

À Montreuil et Bagnolet, le PNRQAD¹⁵ est mis en œuvre en partenariat avec Est Ensemble pour la période 2016-2020. Il concerne les quartiers de vieilles Les Coutures et le Bas-Montreuil.

A Montreuil, le projet est mené dans le cadre d'une ZAC qui couvre le périmètre du PNRQAD ainsi que 35 immeubles prioritaires ciblés par l'OPAH

A Bagnolet le projet comprend des opérations de recyclage foncier avec 3 îlots d'aménagement impliquant l'acquisition, le relogement des occupants, la démolition de l'existant et la construction d'une centaine de logements dont 30 % de logements sociaux et 70 % de logements en accession sociale.

En lien avec le renouvellement urbain, le PNRQAD comprend aussi une OPAH RU¹⁶ avec un objectif de réhabilitation d'environ 250 logements privés.

Les actions mises en place dans le cadre des politiques publiques de droit commun d'Est Ensemble et de ses partenaires

Le droit commun intervient pour l'amélioration du cadre de vie dans une perspective d'innovation et de transition écologique. Ainsi, les projets de renouvellement urbain répondent aux documents-cadres d'Est Ensemble en matière d'excellence environnementale (1). L'amélioration des espaces de nature (2) constitue aussi un enjeu sur un territoire particulièrement

dense. Enfin, Est Ensemble intervient sur la thématique de la mobilité de façon partenariale dans des projets d'ampleur qui concerneront notamment les QPV de l'EPT (3).

L'ambition environnementale et d'innovation dans les quartiers prioritaires est portée par le droit commun d'Est Ensemble, en déclinaison de documents-cadres tels que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le plan de prévention du bruit et la trame verte et bleue (en cours).



Zoom action de droit commun : L'aménagement durable et la gestion raisonnée des ressources comme principes du renouvellement urbain d'Est Ensemble

L'EPT a élaboré un référentiel d'aménagement durable qui définit les attentes en termes de qualité environnementale et de confort d'usages qui s'applique dans les quartiers en renouvellement urbain, notamment sur les questions de biodiversité qui ont fait l'objet d'une analyse particulière lors de l'élaboration de la trame verte et bleue. Certaines études sur l'approvisionnement énergétique ont également inclus dans leur périmètre des quartiers politiques de la ville (Béthisy, Sept Arpents et Quartier de l'Horloge). De plus, la direction Eau et Assainissement (DEA) a mandaté un bureau d'étude sur la mission suivante : « Aménagement urbain, assainissement et gestion des eaux pluviales sur le Territoire d'Est Ensemble » pour permettre aux projets de renouvellement urbain, entre autres, de promouvoir une gestion des eaux pluviales intégrée, paysagère et vertueuse qui contribue à améliorer le cadre de vie (création de parc/places inondables etc.).

Penser de nouveaux modèles d'aménagement urbain pour améliorer les espaces de nature

L'amélioration du cadre de vie est aussi appréhendée à travers le reverdissement des espaces publics, à l'occasion de grands travaux

d'aménagement notamment. A ce sujet, le contrat de ville souligne que de nombreux quartiers d'Est Ensemble bénéficient d'espaces végétalisés et paysagers, qui restent néanmoins à valoriser.

L'environnement est abordé sous l'angle de l'embellissement paysager mais aussi à travers leur dimension sociale, en rendant possible le réinvestissement de certains espaces publics peu attractifs.



Zoom action de droit commun : Une valorisation et mise en lien des parcs d'Est Ensemble comme nouveau modèle d'aménagement

La Direction de l'aménagement et des déplacements (DAD) porte le projet de Parc des Hauteurs. Il s'agit de porter un nouveau modèle d'aménagement s'appuyant sur la logique de renaturation de la ville et de mise en lien des espaces verts existants afin d'améliorer l'accès aux espaces verts ouverts au public. Actuellement 6m² par habitants sont accessibles, dans la perspective prochaine d'atteindre les 10m² par habitant fixé par le SDRIF¹⁷. L'enjeu de ce projet est également social puisqu'il s'agit de permettre aux habitants des PRU de réinvestir l'espace public en lui apportant de la verdure, de la qualité et des activités. Au-delà des quartiers situés sur le plateau de Romainville, l'impact pour les populations des QPV est indirect puisqu'en dehors du périmètre du projet.

Plusieurs grands projets de mobilité à l'échelle d'Est Ensemble

L'offre de transport se concrétise surtout à travers les grands projets d'aménagement déployés par Est Ensemble. L'enjeu majeur pour l'EPT est d'agir auprès des partenaires pour garantir le financement des grands projets de transport dans un calendrier acceptable (la mise en service de ligne 15 Est qui permettra de desservir en particulier les QPV de Pantin -

¹⁷ Schéma directeur de la Région Île-de-France

Aubervilliers et de Bobigny et du Pont de Bondy est reportée à 2030 au lieu de 2025). A ce jour, dans le cadre du Contrat d'intérêt national (CIN), l'EPT souhaite développer une annexe financière non prévue initialement afin d'apporter des financements supplémentaires de la part de l'Etat pour la réalisation du Tzen (bus à haut niveau de service en site propre) qui offrira un accès direct et rapide depuis Bondy à Paris via la RN3. Le prolongement de la ligne 11 permettra quant à lui de desservir les QPV situés sur le Plateau.

Cependant, sur la question des transports, la gouvernance est très complexe, impliquant un nombre important de parties prenantes, et les décisions sont prises au niveau national, tandis qu'Est Ensemble a peu de capacités d'investissement en la matière.

En parallèle, le Plan local de déplacement décline les grands objectifs en matière de mobilité pour le territoire. Il vise notamment à renforcer le maillage des transports en commun et développer les modes actifs (vélo, marche etc.



Vue sur le Fort de Romainville – Tour Hertzienne TDF

SYNTHESE – Thématique renouvellement urbain

⇒ Les enjeux du territoire

- Parmi les 19 QPV d'Est ensemble, certains ont connu le premier programme de rénovation urbaine en cours d'achèvement. Mais certains projets étaient encore inaboutis et nécessitaient un complément d'intervention, alors que d'autres quartiers n'avaient pas encore bénéficié du programme de renouvellement urbain.
- Le parc de logements connaît des problématiques spécifiques, variables selon les secteurs : grands ensembles de logements sociaux, copropriétés privées, centres-villes, tissu faubourien, etc.
- On note un taux d'équipements plus faible dans les quartiers d'Est Ensemble que sur le reste du territoire.
- De nombreux quartiers d'Est Ensemble bénéficient d'espaces végétalisés et paysagers, mais ils restent encore à valoriser.
- L'offre de transport est conséquente sur le territoire, mais inégalement accessible.
- Au sein d'un territoire dynamique, les quartiers bénéficient aujourd'hui des grands projets urbains ou de mobilité à l'échelle d'Est Ensemble

⇒ L'action des acteurs territoriaux

- 12 projets de renouvellement urbain sont en cours sur le territoire. L'année 2017 a été consacrée au lancement d'une vingtaine d'études sur les quartiers concernés, avec une association croissante des habitants et conseils citoyens à la définition des projets de renouvellement urbain.
- Les acteurs du territoire partagent une ambition d'innovation et d'excellence dans les projets de renouvellement urbain, reconnue par l'ANRU dans le cadre de la démarche NRU +, accompagnée par la programmation du contrat de ville et par les dispositifs de droit commun de l'EPT (référentiel d'aménagement durable, promotion d'une gestion des eaux pluviales intégrée, paysagère et vertueuse, etc.)

⇒ Les indicateurs clés sur la thématique

- Part des logements insalubres ou indignes en QPV
- Taux de commerces et de services de proximité

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|--|----------------|--|
| A | Poursuivre et conforter le travail partenarial Politique de la ville / Renouvellement urbain | A.1 | Mettre en place des binômes de chefs de projet cohésion sociale / renouvellement urbain pour travailler sur de véritables projets de territoires |
| B | Veiller à la mise en place de la politique intercommunale d'attribution des logements, en lien avec les objectifs de respect du droit au logement et d'équilibre territorial | B.1 | Mieux partager les données liées au parc social pour accompagner la CIL |
| | | B.2 | Favoriser la mobilité résidentielle des ménages et adapter les politiques d'attribution dans les QPV dans le cadre de la CIL |
| | | B.3 | Mieux suivre la commercialisation des programmes neufs pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs fixés par l'EPT en matière de logement |
| C | Veiller à la qualité des projets de renouvellement urbain, en particulier en atteignant l'objectif de conventionner les 12 projets dans des conditions permettant le maintien d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale. | C.1 | Entretien des transformations et des coopérations acquises lors des PRU, pérenniser les actions |
| | | C.2 | Veiller à l'intégration effective des clauses dans les PRU et mettre en place de véritables parcours d'insertion en lien avec les SIAE |
| | | C.3 | Dans les programmes neufs, veiller à intégrer le déploiement d'équipements de proximité, lieux de convivialité dans les pieds d'immeuble |
| | | C.4 | Développer les dispositifs de concertation, d'information et d'association des habitants et conseils citoyens à chaque étape des projets et dans toutes leurs dimensions |
| D | Prendre en compte les spécificités du parc privé dégradé dans les QPV | D.1 | Continuer à prioriser les interventions sur le parc privé dégradé dans les QPV. |

3.2 Vers une qualité de vie au quotidien dans les quartiers prioritaires

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

La gestion sociale et urbaine de proximité (GUSP) se définit comme l'ensemble des actions qui visent à assurer une qualité de vie et de service au sein des quartiers, en fonction de leurs réalités sociales et urbaines.

Selon l'enquête conduite en 2017 dans le cadre de la GUSP (voir zoom ci-après), 64% des répondants déclarent se sentir « très bien » ou « plutôt bien » dans leur quartier, grâce au lien social, à la présence de commerces et à la qualité du cadre de vie.

Cependant, plus de la moitié (52%) des répondants à l'enquête sur la GUSP se disent insatisfaits des espaces publics et de nature, en raison principalement de leur configuration, de leur propreté, mais aussi du partage et de la mixité des espaces publics. La propreté est par ailleurs identifiée comme un enjeu prioritaire pour les habitants : **83 % des répondants estiment qu'il y a des problèmes de propreté dans leur quartier.**

Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville

Si les projets de renouvellement urbain sont des projets de long terme, les partenaires interviennent dans les quartiers pour l'amélioration du cadre de vie par des actions de proximité.

On compte notamment deux projets financés par les crédits spécifiques, dans le cadre du pilier 3. Ces deux projets représentent 24 000 € de crédits spécifiques Etat (BOP 147) et 1 042 € de crédits Est Ensemble. Ils concernent des ateliers de co-conception et co-construction d'aménagements/mobiliers et une mission d'appui à la mise en place de

maisons du projet dans les quartiers de rénovation urbaine d'Est Ensemble.

De plus, certaines actions dans les autres piliers répondent aux objectifs d'amélioration du cadre de vie :

- **L'orientation du pilier 1 « Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovation et d'excellence environnementale du territoire » représente 5 actions** programmées, dont plusieurs actions qui œuvrent pour le lien social, la biodiversité et le développement durable.
- **8 actions programmées au titre du contrat de ville relèvent de l'orientation du pilier 1 « Conforter et développer les démarches de gestion urbaine de proximité et d'amélioration de la qualité de service ».** Parmi ces actions, certaines accompagnent le renouvellement urbain : ateliers de sensibilisation au développement durable, d'auto-réhabilitation accompagnée et chantiers participatifs, sensibilisation à la biodiversité, de jardins partagés, etc.



Zoom action de la programmation 2017 : Une démarche participative de résorption d'un bidonville à Montreuil

Le projet WeCo Phoenix, porté par le collectif QUATORZE, vise la résorption pacifique et progressive d'un bidonville situé à Montreuil, foyer d'une trentaine de personnes, au travers de démarches participatives d'insertion et d'un suivi social individualisé et adapté.

Ce projet a bénéficié d'un soutien de 3 000 € de crédits Etat, 1 500 € de crédits Est Ensemble.

32 personnes ciblées.

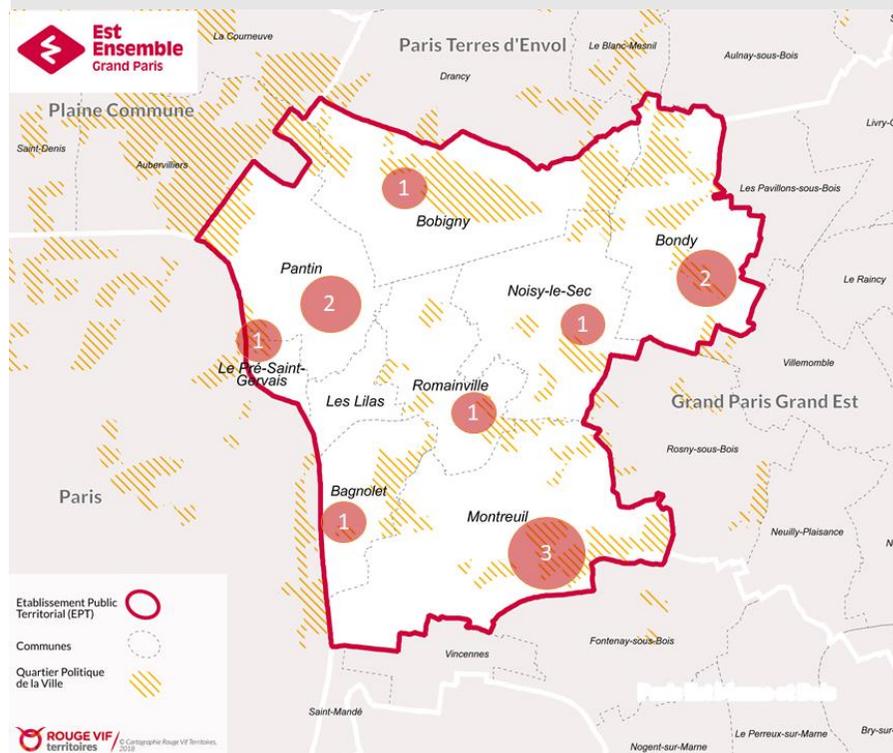


Zoom action de la programmation 2017 : La Recyclerie de Pantin, je recycle, nous recyclons !

L'association souhaite travailler sur deux quartiers prioritaires de Pantin (Quatre Chemins et Courtilières). Le projet s'inscrit de manière transversale dans le contrat de ville en agissant à la fois sur le thème du lien social (positionnement du lieu comme créateur de lien social, visites pédagogiques, collectes festives, ateliers de réparation), celui du développement économique (démarche ESS avec la vente de sacs recyclés) et du cadre de vie (recyclage des déchets, collecte d'encombrants dans les quartiers en lien avec les bailleurs). Quatre temps forts dans l'année visent à sensibiliser le public au recyclage et au réemploi des déchets.

Ce projet a bénéficié d'un soutien de 3 000 € de crédits Etat, 1 000 € de crédits Est Ensemble.

Cartographie de la répartition des actions au titre du cadre de vie



La carte comprend les actions du pilier 3 mais aussi les actions des orientations 8 et 9 du pilier 1 : « Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovation et d'excellence environnementale du territoire » et « Conforter et développer les démarches de gestion urbaine de proximité et d'amélioration de la qualité de service ».

Les actions mises en place dans le cadre des politiques publiques de droit commun des partenaires

Par ailleurs, le cadre de vie est investi par le travail quotidien à l'amélioration des conditions résidentielles des habitants des QPV d'Est Ensemble (1). En parallèle, le traitement des déchets au sein des QPV bénéficie, dans les orientations budgétaires de l'EPT, d'un projet de service d'animations pédagogiques (2).

La gestion urbaine et sociale de proximité et l'abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) : deux outils pour la qualité de service dans les quartiers prioritaires

La Charte territoriale de GUSP permet de fixer un cadre commun de gouvernance des démarches de GUSP par quartier et coordonne le partenariat entre les Villes, les bailleurs, l'Etat et l'EPT. Elle définit par ailleurs un programme territorial d'actions ayant pour objet de développer des actions communes à plusieurs quartiers, à plusieurs bailleurs, voire à l'échelle d'Est Ensemble, permettant une mutualisation des moyens dédiés. Dans ce cadre une dynamique inter bailleurs est encouragée et s'est traduite en 2017 par l'organisation d'un concours sur la propreté, à l'échelle de l'EPT.



Zoom action de droit commun : Une grande enquête sur la qualité de vie dans les QPV

Entre juillet et novembre 2017, dans le cadre de la démarche territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité, une soixantaine d'enquêteurs bénévoles, habitants, membres des conseils citoyens, agents d'Est Ensemble, agents des Villes, ont été à la rencontre des habitants des 19 quartiers prioritaires pour les interroger sur la qualité de vie dans les quartiers (commerces, espaces publics, transports, propreté).

La mobilisation des bailleurs HLM et l'amélioration de leur coordination avec les villes dans la définition des contreparties liées à l'abattement de la TFPB font partie des objectifs de la démarche territoriale de GUSP. Les plans d'actions élaborés par les bailleurs dans ce cadre doivent ainsi permettre d'améliorer la qualité de service apportée quotidiennement aux résidents.



Zoom action de droit commun : l'intervention municipale en matière de GUP à Montreuil

La territorialisation des services municipaux se décline par l'implantation et l'activité de 6 antennes vie de quartier dont 5 en QPV, concernées par les conventions GUP. Des chargé-e-s de mission GUP et des chargé-e-s de développement social des quartiers interviennent dans chaque antenne et les réunions GUP sont territorialisées. Cette organisation a permis l'animation d'une démarche préalable à l'élaboration des 5 conventions TFPB avec les bailleurs. Le service de médiation sociale a également des référents par secteur ; le renforcement du dialogue avec les bailleurs depuis 2016 a abouti à une convention avec l'OPHM et la RIVP sur le volet médiation sociale. Enfin de grands projets transversaux sont lancés par les services techniques de la Ville en matière d'éclairage, de propreté, tranquillité publique, déplacements...

Une politique ambitieuse en matière d'urbanisme transitoire à Est Ensemble bénéficiant aux QPV

Depuis 2015, Est Ensemble met en œuvre une démarche **d'urbanisme transitoire**, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) TempO'. Cet AMI s'adresse à des associations et structures de l'ESS, pour occuper et animer des friches urbaines, en attente de projets à venir. Ces occupations contribuent à l'animation de ces espaces en transition, à la

préfiguration des futurs usages, ainsi qu'à la transition écologique du territoire (économie circulaire, agriculture urbaine, nature en ville, etc.).

En 2017, l'enveloppe globale s'élevait à 100 000€. Initialement déployée dans les ZAC, l'AMI a été partiellement orientée à partir de 2017 vers terrains situés au cœur ou à proximité de quartiers prioritaires, dont une grande partie en renouvellement urbain : PNRQAD de Montreuil-Bagnolet, la Noue-Malassis à Montreuil, Centre-ville Béthisy à Noisy-le-Sec.

Un nouvel outil de concertation pour les quartiers prioritaires : le camion Parlons Ensemble

En 2017, une mission de préfiguration d'un dispositif de concertation itinérant a été menée en partenariat avec le CGET. Cette mission a abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif de concertation itinérante, prenant la forme d'un camion, permettant aux agents de l'EPT et aux partenaires du territoire d'aller plus souvent et plus facilement au-devant des habitants, en particulier des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce camion permet d'organiser des temps de concertation sur l'ensemble des politiques publiques portées par l'EPT (renouvellement urbain, politique de la ville, aménagement, emploi, culture, gestion des déchets, etc.). Son caractère mobile et convivial doit permettre d'élargir et de diversifier le public touché par la concertation.



Bus « Parlons ensemble » à l'Abreuvoir à Bobigny

Propreté et gestion des déchets : l'EPT et les communes engagées pour la propreté dans les quartiers

Les communes, en lien avec la Direction Prévention et valorisation des Déchets (DPVD) de l'EPT, participent également à la propreté dans les quartiers prioritaires : information, sensibilisation, formation des publics, organisation de journées dédiées, renforcement du nettoyage des quartiers prioritaires dans les marchés de propreté urbaine.

La thématique des déchets est l'une des seules présentant, dans les orientations budgétaires de l'EPT pour 2018, une référence spécifique aux quartiers prioritaires : est ainsi prévue la création d'un service « animations pédagogiques » dans les QPV.



Zoom action de droit commun : Un effort supplémentaire pour l'entretien des quartiers du Pré-Saint-Gervais

Au Pré-Saint-Gervais, les quartiers sont balayés six jours sur sept, avec une alternance entre les méthodes mécanique et manuelle. De plus, cinq jours par semaine, les dépôts sauvages repérés sont signalés à la DPVD d'Est Ensemble. En parallèle, les riverains ont la possibilité de signaler tout tag, affichage sauvage ou inscription, afin qu'ils soient supprimés. Enfin, la signalisation et l'éclairage public sont entretenus régulièrement.



Zoom action de droit commun : Favoriser l'emploi à grâce à l'entretien à Bondy

L'entretien des quartiers rejoint aussi un objectif d'accès à l'emploi, comme à Bondy où la ville intègre des jeunes dans les équipes de propreté urbaine ou favorise leur insertion dans les entreprises prestataires.



Zoom action de droit commun : Des « Eco-Mômes » pour les quartiers d'Est Ensemble

La Direction Environnement et Ecologie Urbaine (DEEU) d'Est Ensemble est impliquée, pour une intervention croisée politique de la ville / Développement Durable, avec le déploiement du défi Eco-Mômes qui vise à sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable. Cela se traduit par un accompagnement dispensé dans une vingtaine de centres de loisirs, accompagnement qui comporte des formations d'animateurs au développement durable, un appui logistique et une mise à disposition de petits équipements. Sur les 22 centres concernés, 8 se situent en quartier prioritaire, dans les communes de Bagnole, Bobigny, Romainville, Montreuil et Pantin.

SYNTHESE – Thématique cadre de vie

Quelques chiffres clés

- ✓ 83% des répondants à l'enquête GUSP estiment qu'il y a des problèmes de propreté dans leur quartier
- ✓ 52% se disent insatisfaits des espaces publics et de nature
- ✓ 64% déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur quartier

⇒ Les enjeux du territoire

- L'enquête sur le cadre de vie menée dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GUSP) montre que les habitants se sentent majoritairement bien dans leur quartier, mais que de nombreux aspects restent à améliorer :
- Les espaces publics, en raison de leur configuration, propreté, du partage et de la mixité des espaces publics.
- La propreté et la sécurité identifiées comme des enjeux prioritaires pour les habitants

⇒ L'action des acteurs territoriaux

Deux outils principaux sont mis au service de la qualité de service dans les quartiers prioritaires : la GUSP et l'abattement de la TFBP, mais leurs effets doivent encore se confirmer.

Un effort particulier est fourni de la part des villes et de l'EPT pour la propreté dans les quartiers (entretien plus régulier, journées de sensibilisation au développement durable et la thématique des déchets etc.).

Le territoire promeut enfin l'urbanisme transitoire et les occupations temporaires d'espaces en attente de projets, à travers l'AMI Tempo'.

⇒ Comment mieux faire demain ?

| Axes de travail | | Préconisations | |
|-----------------|---|--|--|
| A | Pérenniser et structurer l'association des habitants aux projets de renouvellement urbain et aux démarches de GUSP. | A. 1 | Associer davantage les habitants, en particulier les conseillers citoyens. Déployer le dispositif « Parlons Ensemble » pour associer les habitants aux projets |
| | B Consolider la démarche territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité | B. 1 | Mieux coordonner l'appel à projet du contrat de ville et les démarches de GUSP locales et territoriales pour faire émerger des projets répondant aux enjeux locaux |
| B.1 | | Améliorer le suivi et l'accompagnement de l'abattement TFPB de la part de l'Etat, des Villes et d'Est Ensemble, et le lien entre les plans d'actions des bailleurs avec les orientations prioritaires ressortant des démarches de GUSP locales | |
| B.2 | | Créer les conditions pour davantage d'actions inter-bailleurs | |
| B3 | | Améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact des interventions sur le cadre de vie (développer les indicateurs, réitérer l'enquête GUSP) | |
| | | B.4 | S'appuyer sur les politiques sectorielles et de droit commun pour améliorer le cadre de vie (AMI Tempo, actions prévention et valorisation des déchets) |

3.3 La diversification des quartiers par le rééquilibrage de l'offre de logements

Etat des lieux de la situation des quartiers prioritaires

Le logement est certainement le facteur le plus important expliquant les effets de concentration de populations pauvres dans les QPV. En effet, le coût du logement y est significativement plus faible et la part de logements sociaux plus élevée (1). La production de logements à l'échelle de l'EPT constitue ainsi une opportunité pour équilibrer l'offre (2) et, indirectement, introduire davantage de mixité sociale.

Le logement comme principal facteur explicatif de la concentration de la pauvreté dans les quartiers

Les quartiers d'Est Ensemble sont fortement concernés par les logements collectifs. Ainsi, si dans les QPV d'Île-de-France, 55% des logements sont situés dans un collectif d'au moins 20 logements, dans les QPV d'Est Ensemble, ce taux varie de 40% à 100%. A Gagarine et La Capsulerie, la totalité des logements sont dans de grands immeubles. La part des ménages locataires varie d'un quartier à l'autre de 75% à presque 100%.

Un territoire en mutation

Pour autant, Est Ensemble est un territoire en mutation, qui s'est engagé à produire dans le cadre de son CDT¹⁸ 2 800 logements par an. La production de logements représente dès lors un réel levier de développement et de transformation pour les quartiers prioritaires.

Les actions mises en place dans le cadre des politiques publiques de droit commun des partenaires

La diversification de l'habitat fait partie des objectifs des projets de renouvellement urbain, déclinés localement. Cette dernière passe par un rééquilibrage de l'offre de logement sur le territoire, enjeu qui n'est pas porté par les crédits spécifiques de la politique de la ville, mais par les documents stratégiques de l'EPT (1) et par les réflexions conduites dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement (2). A l'échelle communale, les villes restent le pivot de la mise en œuvre des orientations en matière de logement social (3).

Un rééquilibrage de l'offre de logements sur le territoire porté par les documents de planification de l'EPT

En matière d'aménagement, l'élaboration du PLUi de l'EPT, actuellement en cours, constitue une opportunité stratégique majeure pour porter les enjeux des QPV à l'échelle intercommunale et métropolitaine. Par son articulation avec le PLH et le futur Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), qui ont pour objectifs la diversification et le rééquilibrage de l'offre de logements sur le territoire, les enjeux en matière de logements, d'aménagement et de diversification résidentielle devraient être plus fortement affirmés, au-delà du périmètre des QPV. Des objectifs pourraient ainsi être définis en faveur du rééquilibrage géographique des logements sociaux. Cette dimension stratégique se complète actuellement par la conduite d'une analyse prospective sur le rythme de construction et la typologie des logements, fruit d'une réflexion commune entre la DAD et la DHRU. Ces éléments d'observation pourront appuyer les décisions en matière d'aménagement et de répartition équilibrée des différents types d'habitat sur l'ensemble du territoire.

¹⁸ Contrat de développement territorial

2017: année de lancement de la conférence intercommunale du logement¹⁹

La conférence intercommunale du logement a par ailleurs été inaugurée en 2017. Une AMO, cofinancée dans le cadre du protocole de préfiguration, a permis la réalisation d'un diagnostic, préalable à l'élaboration du document-cadre d'orientations stratégiques et à l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution.

Les communes pivot de la mise en œuvre des orientations en matière de logement social

Les communes restent le pivot de la mise en œuvre des orientations en matière de logement social, ce qui concerne au premier chef les quartiers prioritaires, par exemple à travers la politique d'attribution des logements sociaux situés en QPV, sur le contingent municipal, dans le respect de la loi égalité citoyenneté, ou par les politiques de production neuve dans une logique de diversification de l'offre et de rééquilibrage.



Zoom action de droit commun : Mise en place de permanences d'information logement dans la commune de Bagnolet

Une convention signée avec l'ADIL²⁰ a permis la mise en place de permanences à destination des habitants de la ville, sans distinction. Néanmoins, il ressort du bilan annuel que 53% des usagers étaient issus de

QPV (Les Malassis, La Noue, Le Plateau) ou du quartier de veille (Les Coutures).

¹⁹ Créées en 2014 par la loi ALUR, les conférences intercommunales du logement ont pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux

²⁰ Agence départementale d'information sur le logement

Partie 2 - Analyse transversale

1. Une gouvernance intercommunale partenariale

La gouvernance du contrat de ville repose sur une dynamique partenariale à l'échelle de l'EPT. L'EPT assume un rôle majeur dans le pilotage et la vision stratégique partagée (1). Il travaille aussi à construire une approche plus intégrée entre la cohésion sociale, le renouvellement urbain, et le développement économique (2). Il mobilise une équipe dédiée qui travaille au plus près des villes et donc du terrain (3).

La contribution majeure de l'EPT au pilotage du contrat de ville et à la vision stratégique à l'échelle du territoire.

Est Ensemble exerce un rôle essentiel dans le pilotage et la coordination même si ce rôle est partagé avec l'Etat et les Villes qui composent le territoire.

- Le diagnostic réalisé par Compas a été pensé comme un outil de vision commune des sujets politique de la ville au niveau du territoire. Au-delà des différences entre les quartiers, le diagnostic démontre que les problématiques sont partagées entre QPV. De même l'un de ses principaux enseignements réside dans la proximité entre les QPV et les autres quartiers d'Est Ensemble.

Ce diagnostic a été partagé lors d'une réunion début janvier 2019 à laquelle ont été invités toutes les villes, élus et techniciens. Une seconde restitution a été faite en janvier aux conseillers citoyens.

- Ce rapport a été largement construit avec tous les acteurs et a été pensé comme un outil évolutif pour renforcer les visions

communes, avec des fiches pour chaque thématique qui se terminent par des axes d'amélioration pour travailler ensemble demain à répondre aux défis posés par le diagnostic (« comment on fait mieux demain ? »)

- Chaque chef de projet travaillera, courant 2019, une feuille de route relative aux quartiers qu'il suit.
- Des portraits de quartiers seront réalisés en 2019 -2020, dans le but de travailler des représentations communes et de poser des diagnostics transverses. L'ambition sera ensuite de les diffuser et de les partager largement.

Au-delà, l'EPT organise plusieurs instances de concertation afin de mener à bien les orientations définies dans le contrat de ville :

- **Des commissions locales inter partenaires (CLIP)** sont mises en œuvre au sein de l'EPT pour le volet emploi et développement économique et des villes membres (volet cohésion sociale) et permettent d'auditionner les porteurs de projets qui ont déposé un dossier dans le cadre l'appel à projet. La composition de ces CLIP est variable d'une commune à l'autre, mais réunit à minima Est Ensemble, les Villes et la Préfecture. Les différences de format sont issues des traditions communales, avant les transferts. Une certaine homogénéisation est néanmoins recherchée.
- **Des Comité locaux de programmation** sont organisés dans les villes avec les adjoints aux maires référents sur la politique de la ville, les services de la ville, l'Etat et Est Ensemble afin de valider au niveau local la répartition des crédits spécifiques de l'Etat et d'Est Ensemble.
- **Un Comité de programmation** co-présidé par le sous-préfet d'arrondissement et la Vice-présidente en charge de la politique

de la ville valide la programmation globale du contrat de ville d'Est Ensemble.

- **Un comité stratégique du contrat de ville** co-présidée par la Préfète déléguée à l'égalité des chances et le président d'Est Ensemble dresse le bilan et les perspectives sur chacun des piliers du contrat de ville.
- **Un comité de pilotage des NPNRU se tient à l'échelle d'Est Ensemble**, co-présidé par la Préfète déléguée à l'égalité des chances et le président d'Est Ensemble. Il a pour rôle de définir les orientations, de valider l'état d'avancement du protocole de préfiguration et de s'assurer de la cohérence des ambitions portées à l'échelle d'Est Ensemble et des villes.

En 2017 se sont également tenus **six comités thématiques** : **santé, intégration, sport, culture, éducation et emploi et développement économique**, avec pour objectif d'examiner, pour chacune de ces thématiques, les axes prioritaires et les synergies à renforcer entre l'ensemble des acteurs concernés.

Vers une approche de plus en plus intégrée entre la cohésion sociale, le renouvellement urbain, et le développement économique

Si la déclinaison opérationnelle des 3 piliers s'inscrit dans des temporalités différentes (avec des PRU très structurants sur du long terme, des appels à projets annuels sur la cohésion sociale, etc.), avec des modes de fonctionnement propres, et des dispositifs financiers différents (BOP 147, crédits de l'ANRU,...), le contrat de ville a souligné d'emblée la nécessité d'une synergie forte entre les trois volets.

L'objectif est de **mettre en œuvre des projets véritablement intégrés permettant d'intervenir selon une logique et cohérence d'ensemble sur les quartiers**.

Différents outils et instances de coordination sont ainsi mis en place pour faciliter la coordination entre les trois politiques publiques.

Outre les **réunions hebdomadaires qui rassemblent l'ensemble des chefs de projet politique de la ville**, des **réunions avec les trois directions** sont régulièrement organisées pour faire le point sur l'état d'avancement des différents projets portés par les directions, les sujets transversaux, des porteurs de projet ou partenaires communs, des éléments de diagnostics sur les quartiers, etc.

Les trois directions sont **régulièrement conviées aux instances transversales respectives** (programmation du contrat de ville, comité de pilotage des projets de renouvellement urbain (RU), comité de pilotage GUSP, comités techniques RU, instances de suivi de l'étude sur le potentiel de développement économique des quartiers, etc.)

Par ailleurs, le **Comité de pilotage stratégique** qui porte sur les trois piliers est préparé et animé par les trois directions, et permet de faire un point sur la mise en œuvre globale du Contrat de ville.

Enfin, concernant l'articulation entre les volets social et urbain, l'objectif est de **mettre en place de véritables binômes entre le chef de projet politique de la ville et le chef de projet renouvellement**, sur les différents quartiers concernés par un PRU. Des **feuilles de route communes** ont ainsi été co-construites par les deux directions lors de deux séminaires, pour définir les modalités concrètes d'articulation, les objectifs poursuivis, ou encore les actions prioritaires à mettre en place.

Une équipe dédiée à Est Ensemble au plus près du terrain

Le Contrat de ville est ainsi piloté par Est Ensemble, en lien avec les Villes, l'Etat, et les autres partenaires signataires du contrat ²¹.

Les modalités d'ingénierie pour mettre en œuvre le contrat de ville se sont affinées progressivement depuis la signature du Contrat de ville, tant sur le volet cohésion sociale que sur le volet renouvellement urbain.

Le **transfert au 1er juillet 2016 des chefs de projets politique de la ville ainsi que certains assistants administratifs** au sein des Villes (9 personnes transférées et 2 personnes mises à disposition à temps partiel) a notamment permis d'aller plus loin dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville à l'échelle intercommunale avec une **organisation à la fois** :

- **territoriale** : chacun des 8 chefs de projet politique de la ville coordonne la mise en œuvre du Contrat de ville sur les quartiers prioritaires d'une commune
- **thématique** : chaque chef de projet est référent sur une thématique phare du Contrat de ville. L'objectif est de faciliter la déclinaison opérationnelle du Contrat de ville par thématique, de faire en sorte que les partenaires thématiques aient un interlocuteur privilégié, et d'animer la dynamique partenariale à l'échelle d'Est Ensemble sur la thématique.

Les chefs de projet politique de la ville sont intégrés au **pôle politique de la ville et accès au droit**, au sein de la direction emploi et cohésion sociale (DECS) d'Est Ensemble. Au total, 13,1 ETP sont dédiés à la politique de la

ville, au sein de cette direction, en comptant le poste de coordinateur du réseau des Conseils citoyens.

Cette équipe projet est en charge de **l'animation globale du contrat de ville** d'une part, et d'autre part, de la **déclinaison opérationnelle du pilier cohésion sociale** du contrat de ville.

A cette équipe projet s'ajoutent deux autres directions d'Est Ensemble, étroitement associées à l'animation globale du contrat de ville et en charge de la **mise en œuvre opérationnelle des deux autres piliers du contrat de ville** :

- **La direction de l'habitat et du renouvellement urbain** (DHRU) qui pilote le NPNRU et participe au volet habitat et cadre de ville du contrat de ville. La DHRU travaille également en lien avec les chefs de projet et les Villes sur la gestion urbaine et sociale de proximité (1 poste dédié à la coordination territoriale). En 2018, la direction compte ainsi 1,5 ETP dédié à la coordination du NPNRU, 7 ETP en conduite de projet, auxquels s'ajoutent 2,5 ETP mis à disposition par les Villes (+ 1 chargé de mission politique de l'habitat en lien avec le RU, et 1 chargé de mission Habitat privé).

La direction de l'Economie, de l'Innovation et de l'Attractivité (Direction du Développement Economique en 2017) participe au pilotage du pilier emploi et développement économique. Elle réalise l'examen des dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projet et assure le suivi des actions financées. Par ailleurs, la direction a créé en 2017 un poste dédié au développement économique dans les quartiers en renouvellement urbain

²¹ Les Lois Lamy du 21 février 2014 et NOTRe du 7 août 2015, confient aux agglomérations, et aux établissements publics territoriaux (EPT) pour le territoire de la MGP, la compétence en matière de Politique de la ville.

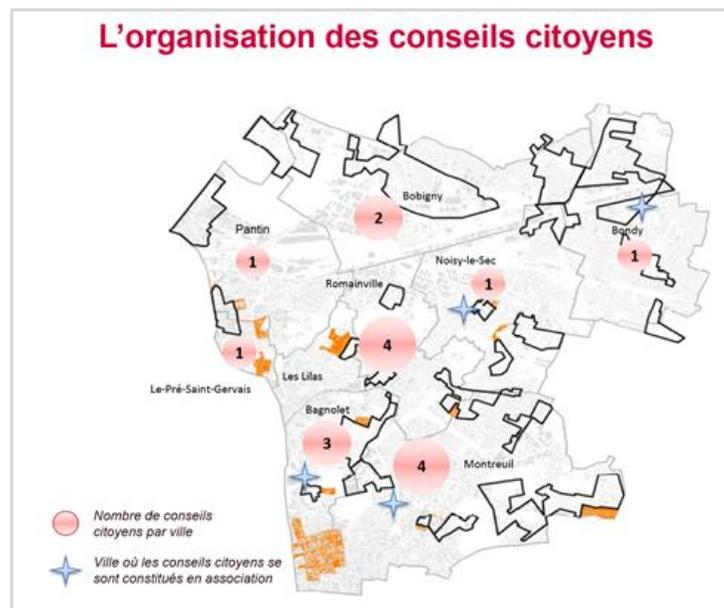
⇒ Pistes d'amélioration proposées

- Consolider la transversalité entre directions concernées par la politique de la ville : DECS, Culture, DHRU, DEAI à travers des projets locaux/quartiers inter-directions/disciplinaire.
- Retravailler le maillage des chefs de projet politique de la ville (périmètre d'intervention et modalités de travail) notamment pour clarifier leur rôle par rapport aux villes.
- Communiquer davantage sur ce qui est fait dans le cadre de la politique de la ville en interne au sein de la collectivité Est Ensemble, mais aussi en externe, à travers les outils de communication de l'EPT.
- Créer un groupe projet du bloc communal (élus et techniques) sur la politique de la ville, qui permettra d'échanger les pratiques et les expériences, de mutualiser les actions qui pourraient être développées à l'échelle intercommunale.

2. Les conseils citoyens : dispositif phare de la participation des habitants à la mise en œuvre de la politique de la ville

Après un lancement progressif dans les différentes villes d'Est Ensemble, l'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des conseils citoyens.

En 2017, 17 conseils citoyens existent sur le territoire d'Est Ensemble avec plus de 356 membres. Par ailleurs, 7 conseils citoyens se sont constitués en association.



Si les Villes sont les premières à la manœuvre sur l'accompagnement en proximité des conseils citoyens, Est ensemble a souhaité se doter d'un poste à temps plein dédié à la coordination et l'animation du réseau des conseils citoyens à l'échelle territoriale.

L'objectif de ce poste cofinancé par l'Etat est multiple :

- Animation du réseau des professionnels et notamment un travail de coordination avec les chargés de démocratie locale des villes
- Participation à la construction d'une vision transversale
- Appui technique et méthodologique pour les professionnels et les conseillers citoyens
- Mise en place de formations en fonction des besoins repérés auprès des conseils citoyens.
- Organisation de la participation citoyenne dans les instances de pilotage du contrat de ville à l'échelle d'Est Ensemble

Des choix différents ont été faits entre les communes pour la structuration des conseils citoyens, en fonction de l'organisation déjà en place en matière d'instances de démocratie participative (existence ou non de conseils de quartiers notamment). Si certaines villes ont créé un conseil citoyen par quartier, d'autres ont choisi la création d'un Conseil citoyen unique pour les trois QPV de la ville (Pantin, Noisy-le-Sec). Les conseils citoyens ont vocation à devenir des acteurs de proximité impliqués dans la vie de leur quartier (par exemple, organisation d'une fête à l'échelle du quartier intercommunal entre le Pré-Saint-Gervais et Pantin, ou projet de sécurisation routière du quartier Marcel Cachin à Romainville).

Des formations proposées par Est Ensemble, pour accompagner les conseillers citoyens

En 2017 Est Ensemble, en lien avec l'UNADEL, a proposé des formations ayant pour objectif principal de développer la capacité d'action des conseillers citoyens.

Une vingtaine de séances se sont tenues et ont été réparties en 6 modules de travail :

- Module 1 : Rencontre avec les élus et agents concernés ;
- Module 2 : Rencontre avec les conseils citoyens de chacune des 8 villes d'Est Ensemble concernées ;
- Module 3 : Temps de restitution au comité de suivi et formation des équipes en charge ;
- Module 4 : Formation-action pour les conseils citoyens réunis en deux groupes ;
- Module 5 : Temps de restitution au comité de suivi ;
- Module 6 : Forum collaboratif de mutualisation et mobilisation avec tous les conseillers ayant participé et le comité de suivi

Participation aux instances

Les conseillers citoyens ont été associés à la programmation du contrat de ville, à travers notamment leur participation aux commissions locales inter-partenariales, à la réunion de validation de la programmation, aux **enquêtes GUSP** et aux études menées dans le cadre du renouvellement urbain.

Un temps fort dédié : la rencontre annuelle des conseillers citoyens

L'année 2017 a été marquée par la 2ème rencontre des conseils citoyens, le 16 septembre : cette rencontre a été le temps fort de la rentrée 2017. Elle a été organisée par les prestataires BAM Collectif et Astérya, et s'est structurée autour de 5 ateliers thématiques :

1. Comment organiser son conseil citoyen ?
2. Quelle place pour les conseillers citoyens dans le contrat de ville et ses instances ?
3. Quel rôle pour les conseillers citoyens comme acteurs du quartier ?
4. Comment favoriser la participation des conseils citoyens aux projets de renouvellement urbain ?
5. Comment accompagner les conseils citoyens vers l'autonomie ?

Ces ateliers ont permis de réaliser un état des lieux, d'identifier des pistes de travail et de dégager des propositions d'amélioration.



Rencontre annuelle des conseils citoyens

⇒ Pistes d'amélioration proposées

- Partager une définition intercommunale du rôle des conseils citoyens avec l'ensemble des parties prenantes, tant auprès des élus que de l'administration des villes et de l'EPT, pour permettre leur implication réelle dans les projets.
- Renforcer l'animation entre conseils citoyens. Le partage d'expérience entre les conseils citoyens du territoire, voire du département, sont utiles pour s'inspirer et mobiliser. Les temps de mise en réseau (formation, échanges, cas pratiques sur une problématique spécifique...) inter-conseils pourraient être étendus et systématisés

3. L'inscription des quartiers prioritaires dans les politiques sectorielles d'Est Ensemble

L'ampleur des écarts et l'aggravation de certains phénomènes confirment l'insuffisance d'une politique spécifique comme politique unique d'intervention sur les quartiers. Pour être (ré)intégrés dans une dynamique de développement, les quartiers doivent être intégrés dans une réflexion stratégique élargie et être au cœur des politiques sectorielles.

Dès lors, quelle place est donnée aux problématiques des quartiers en difficulté dans les documents stratégiques territoriaux ?

Les documents-cadre d'Est ensemble : penser la place des quartiers dans le développement du territoire

Le **projet de territoire** d'Est Ensemble, document stratégique pour coordonner l'intervention locale, pose le principe de solidarité et de cohésion sociale au cœur de ses objectifs. Il met en lumière le caractère fragmenté du territoire, tant sur le plan physique (canal, infrastructures de transports) que social (gentrification des quartiers les plus proches de Paris, décrochage des quartiers plus enclavés, etc.).

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** est en cours de rédaction et les premiers travaux permettent de placer la question des quartiers prioritaires au cœur des enjeux pour désenclaver les quartiers et les raccrocher au reste du tissu urbain. Des OAP²² pourront également intégrer des QPV à des centralités dont l'effet-levier a été identifié (notamment des gares du Grand Paris).

²² Orientations d'aménagement et de programmation

Un certain nombre d'objectifs du NPNRU s'articulent également étroitement avec ceux du **Plan Local de l'Habitat (PLH)**, notamment en ce qui concerne la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux, le respect des orientations stratégiques en matière de programmation de logement neuf, la diversification de l'offre, les interventions sur le parc privé, la réhabilitation et restructuration de l'offre de logements HLM, la recherche d'équilibres sociaux au sein du parc HLM, ainsi que le soutien aux parcours résidentiels ascendants. Le programme d'actions du PLH prévoit trois actions particulièrement ciblées sur les quartiers en renouvellement urbain : la mise en œuvre des conventions d'application de renouvellement urbain, la convention de mixité sociale dans les QPV et la mise en œuvre de la charte d'engagement liée à l'abattement de la TFPB.

Les QPV sont également pris en compte dans le **Plan Local des Déplacements** et le contrat d'intérêt national pour renforcer le maillage des transports en commun, développer les modes actifs, en lien avec les grands projets de transport (ligne 15, prolongement de la ligne 11 qui permettra de desservir des QPV du Plateau).

Les documents sectoriels : décliner les ambitions intercommunales dans les quartiers prioritaires

De manière plus ciblée, pour ce qui est de **l'environnement et de l'écologie urbaine**, les documents-cadres (Trame verte et bleue, Référentiel d'aménagement durable ou PCAET) ne différencient pas les actions en fonction des quartiers. Cependant, ils préconisent la prise en compte des problématiques environnementales (énergie, biodiversité, nature, qualité de l'air, gestion des ressources et de l'eau) dans toutes les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain et favorisent la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à destination de toutes les populations quel que soit leur lieu de résidence.

En ce qui concerne **l'eau et l'assainissement**, une attention particulière est portée aux QPV qui, par leur tissu urbain souvent spécifique (grands ensembles), bénéficient d'opportunités importantes pour une gestion durable des eaux pluviales notamment par les espaces verts. Il s'agit par ailleurs de promouvoir sur ces quartiers un niveau d'exigence environnementale et de qualité du cadre de vie *a minima* équivalent à celui souhaité sur les opérations d'aménagement hors QPV, lors des opérations de renouvellement urbain. Ces dernières s'accompagnent d'actions de sensibilisation des usagers aux économies d'eau et au bon usage des systèmes d'assainissement.

L'enjeu de **développement économique** des quartiers prioritaires de la politique de la ville est intégré au schéma de développement économique d'Est Ensemble. Les thématiques identifiées sont notamment la question de la mixité fonctionnelle et le développement de l'offre commerciale. Cependant, ce schéma n'est pas territorialisé et ne se décline pas en objectifs et actions localisés.

En matière de **Culture**, les documents-cadres rédigés depuis 2015 tiennent compte de la nouvelle géographie prioritaire et du contrat de ville : les parties introductives et diagnostics du projet d'établissement du réseau des conservatoires (2015-2022) et du Schéma de politique culturelle (2017-2025) s'appuient sur le diagnostic du contrat de ville (identification des forces et faiblesses du territoire, des dynamiques à l'œuvre, et présentation des QPV). L'accent est mis dans ces documents sur la nécessité que les politiques culturelles menées par Est Ensemble interviennent au moins autant dans les QPV que dans les autres quartiers.

4. Les outils de suivi et d'évaluation mis en place

L'observation des territoires : un outil indispensable pour mener des politiques publiques en adéquation avec les besoins

Différents outils et documents permettent d'avoir une visibilité sur les besoins spécifiques des habitants dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, le contrat de ville s'adosse à la fois à :

- un **diagnostic par thématique**, qui détaille, pour chacune des thématiques du contrat de ville, les données clés sur le territoire, une synthèse des actions menées dans le cadre des crédits spécifiques de la politique de la ville et du droit commun et enfin les enjeux prioritaires. Les comités thématiques organisés en 2016 et 2017 ont permis de réinterroger ces constats et enjeux, avec les principaux partenaires du CDV.
- des **portraits détaillés par quartiers**, qui s'appuient sur des données quantitatives et qualitatives issues d'ateliers de concertation avec les habitants. Ces portraits dressent les principales caractéristiques urbaines et sociales des quartiers, les principales problématiques identifiées mais aussi les potentiels.

Ces portraits de quartiers nécessitent aujourd'hui d'être réactualisés. L'objectif étant que l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (Est Ensemble, les Villes, les Conseils citoyens, les services de l'Etat, mais aussi les porteurs de projets) puissent s'en saisir pour mener des projets les plus adaptés possibles aux besoins spécifiques de chacun des quartiers prioritaires d'Est Ensemble.

De manière plus générale, les acteurs soulignent régulièrement le besoin de données d'observation permettant d'éclairer l'action publique, en croisant les différentes données disponibles (IRIS-INSEE/CAF/données

fiscales/Analyse des Besoins Sociaux), par le biais de données issues d'un observatoire territorial, mais aussi grâce à la cartographie et au SIG.

⇒ Pistes d'amélioration proposées

- capitaliser les données disponibles (observatoire départemental, diagnostics des centres sociaux, données d'occupation du parc social etc.) pour mieux connaître les quartiers (cartographie, monographie etc.). (à court terme)
- Créer un observatoire territorial à l'échelle d'Est Ensemble, de manière à permettre un suivi dans le temps d'indicateurs stabilisés (à moyen terme)
- Mettre en place un Système d'information géographique (SIG)

Le suivi du droit commun : des outils financiers peu propices au suivi des interventions dans les QPV, et des indicateurs à structurer

Un des engagements du contrat de ville concerne la mobilisation du droit commun ; or, cette mobilisation reste encore difficile à mesurer et objectiver. En effet, concernant le droit commun d'Est Ensemble, les documents budgétaires n'intègrent pas la question des QPV comme un axe majeur d'intervention, même s'il y a quelques références aux investissements dans les quartiers. **Il n'existe pas à ce jour de comptabilité analytique** permettant de distinguer les actions mises en œuvre de manière générale, des actions spécifiques aux QPV.

De plus, pour les partenaires d'Est Ensemble qui interviennent dans les quartiers, le suivi ne se fait pas nécessairement à l'échelle des quartiers

prioritaires : le Département cible un public prioritaire, les allocataires du RSA, et l'Education nationale a sa propre géographie prioritaire.

Par ailleurs, il n'existe pas aujourd'hui d'indicateurs de suivi harmonisés, à la fois de réalisation et de résultats. Pourtant, les indicateurs peuvent exister, et il conviendrait de les partager et mutualiser la méthode de renseignement. A titre d'exemple, les financements européens alloués au titre de l'ITI imposent une remontée d'indicateurs sur l'action de l'ITI dans les QPV en 2019 et 2020. Les indicateurs de réalisation sont les suivants : nombre de ménages en QPV dont les logements ont été réhabilités (indicateur FEDER) et nombre de créateurs d'entreprises issus de QPV et nombre d'entreprises créées en QPV (indicateur FSE).

⇒ Pistes d'amélioration proposées

- Formaliser une stratégie en faveur des quartiers prioritaires, déclinés en objectifs avec des indicateurs de réalisation et de résultats pour l'ensemble des politiques de droit commun, donnant lieu à un rapport de suivi pouvant alimenter le rapport annuel, à systématiser. Cette stratégie pourrait être retranscrite dans les documents budgétaires.
- Mettre en place une comptabilité analytique afin d'identifier les actions qui bénéficient aux quartiers prioritaires dans l'ensemble des compétences de la collectivité.
- Intégrer aux conventions conclues avec les autres partenaires des axes de travail spécifiques QPV, ce qui permettrait de mieux mobiliser le droit commun.

prioritaires. Cela va de pair avec le renforcement de l'évaluation des politiques publiques, de manière collective et collaborative en partenariat entre les parties prenantes, des acteurs institutionnels aux porteurs de projets, voire des bénéficiaires.

Une approche véritablement analytique et critique d'une politique publique ne peut se retrancher à une somme de données quantitatives. L'évaluation constitue un temps privilégié, à mi-parcours et/ou final pour prendre collectivement du recul et tirer des enseignements. Le jugement évaluatif, structuré à l'aide de questions évaluatives, doit être conduit collectivement, en réunissant un spectre élargi d'acteurs.

⇒ Pistes d'amélioration proposées

- Retravailler les bilans en imposant des indicateurs de suivi communs aux porteurs de projet
- Créer des indicateurs communs afin de mettre en place une évaluation harmonisée
- Diffuser une culture du suivi et de l'évaluation des actions mises en place à destination des quartiers prioritaires au sein des directions d'Est Ensemble, en outillant les directions pour un suivi partagé et homogène.
- S'appuyer sur les ressources internes en apport d'expertise sur l'évaluation des politiques publiques, notamment la direction des finances et le contrôleur de gestion.
- Au-delà des outils, mettre en place une animation de la démarche d'évaluation auprès de l'ensemble des politiques publiques

Conclusion

Trois enseignements peuvent être tirés en guise de conclusion.

Premièrement, la vitalité des projets, des initiatives, qui témoignent de l'engagement des acteurs. C'est une force sur laquelle il faut capitaliser.

La programmation du contrat de ville d'Est Ensemble pour l'année 2017 fait état d'une grande diversité de projets, de porteurs de projets et d'un très bon taux de renouvellement des actions, ce qui témoigne d'une bonne capacité de l'ingénierie locale à faire émerger des initiatives pour le développement des quartiers prioritaires.

On remarque une bonne dynamique autour de la culture, qui, sans être un objectif à part entière, est un fil rouge du projet de territoire d'Est Ensemble, et de la programmation des actions pour les quartiers. L'éducation, le lien social et la citoyenneté représentent le cœur de l'intervention des crédits spécifiques dans les quartiers. L'emploi et le développement économique s'affirment, portés par Est Ensemble dans le cadre de sa compétence. 2017 a aussi vu le lancement des réflexions en matière de renouvellement urbain dans les quartiers pour des projets ambitieux, dont la mise en œuvre opérationnelle reste à conduire.

Si certaines thématiques sont moins présentes dans la programmation (sécurité et santé par exemple), il faut noter qu'elles sont prises en charge par d'autres dispositifs en lien avec les quartiers prioritaires, et font l'objet d'un suivi et d'une gouvernance spécifique.

Deuxièmement, les défis restent nombreux et demandent de renforcer la coordination entre acteurs, de réinterroger les priorités et de renforcer nos actions communes.

La coordination et la lisibilité de l'action publique restent des enjeux forts.

Une des pistes de recommandations transversales à ce rapport est la question de la mise en réseau et de l'articulation entre les dispositifs, même si le pilotage intercommunal permet aujourd'hui une intervention plus coordonnée. Un certain nombre de dispositifs sont encore traités à l'échelle des communes, et l'EPT pourrait jouer un rôle plus important en matière de coordination et de partage d'expérience.

Ce rapport essaye de constituer des visions partagées par thème pour renforcer la coordination des actions demain. Le diagnostic démontre à ce titre que l'emploi et les actions envers la jeunesse ont des effets démultiplicateurs.

Par ailleurs, plusieurs objectifs opérationnels non couverts par la programmation ne peuvent être traités uniquement dans le cadre des crédits spécifiques : par exemple la lutte contre le trafic de drogue ou la diversification de l'habitat dans les quartiers.

Ce constat pose la question de l'opportunité de resserrer les enjeux autour des priorités du territoire sur lesquelles les crédits spécifiques peuvent avoir un véritable effet-levier, ou au contraire de conserver un spectre d'intervention élargi, en faisant du contrat de ville un outil d'interpellation du droit commun.

Enfin, ce rapport permet d'engager la réflexion sur les modalités de suivi des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires, d'où la tentative de définition d'objectifs partagés et d'indicateurs communs.

Troisièmement, les constats réalisés tout au long de ce rapport en font un puissant levier pour interpeller les acteurs nationaux.

Le diagnostic Compas démontre que si les écarts se creusent, c'est surtout le décrochage de tout le territoire avec le reste de la métropole qui interroge, par le fait qu'il s'inscrit dans un mouvement qui semble inéluctable et qui semble s'aggraver avec le temps.

En ce sens ce rapport résonne avec différents travaux comme le rapport d'information sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis présenté par les députés François CORNUT-GENTILLE²³ et Rodrigue KOKOUENDO²⁴. Dans ce rapport, ils dénonçaient les idées reçues selon lesquelles les quartiers défavorisés seraient l'objet d'attentions particulières. C'est plutôt l'inverse qui semble être la norme, comme cet extrait l'affirme : « le **moins bien doté** des établissements scolaires parisiens reste **mieux doté** que le **plus doté** des établissements de la **Seine-Saint-Denis** ».

En ce sens, le rapport politique de la ville constitue un outil puissant de remise en cause des idées reçues, de mobilisation des acteurs du territoire, politiques et administratifs, publics et privés, permettant de changer les regards et de mieux mobiliser les moyens collectifs au service de notre territoire et de ses habitants.

²³ Les Républicains

²⁴ La République en marche

Annexes au rapport – contributions des villes

Les annexes ci-dessous sont le fruit des contributions des Villes du territoire d'Est Ensemble qui comportent des quartiers politique de la ville.

Afin de collecter l'information relative à la mobilisation des politiques publiques pour les quartiers prioritaires, les villes ont rempli des « fiches-navettes », dont l'objectif était d'identifier :

- De quelle manière les politiques publiques portées par les différentes directions des villes, d'Est Ensemble, ainsi que les partenaires du contrat de ville prennent en compte les quartiers prioritaires et comment cette prise en compte se mesure-t-elle ;
- Quels sont les moyens mobilisés en direction des QPV sur ces interventions ;
- Quels sont les freins rencontrés pour déployer l'intervention au bénéfice de ces quartiers ;
- Des actions emblématiques qui auraient bénéficié spécifiquement aux quartiers prioritaires. Les focus proposés dans ce rapport ont été identifiés par ce biais.

Pour rappel, l'objectif de cette remontée d'informations était double :

- appréhender la prise en compte des quartiers politique de la ville dans les politiques publiques mises en œuvre par les villes
- identifier des préconisations à mettre en place afin d'adapter l'intervention publique en fonction des spécificités des quartiers prioritaires.

L'ensemble des données transmises par les partenaires, et notamment les Villes, si elles ne peuvent être reprises dans leur intégralité dans ce rapport, sont une ressource particulièrement utile afin de poursuivre des enjeux du contrat de ville. Ici, les résultats sont présentés de façon synthétique.

CONTRIBUTION – Ville de Bagnolet

⇒ La prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions de droit commun et ou action emblématique qui a bénéficié aux habitants des QPV

- Direction Sport

Bajo Plage

Le lieu de la manifestation : le parc des Sports de la Briqueterie se trouve à proximité du quartier prioritaire des Malassis. L'évènement accueille environ 25 000 personnes pendant 3 semaines issues des différents quartiers prioritaires de la ville et d'Est -Ensemble, Bagnolet étant à proximité des communes des Lilas, Montreuil et Romainville. Le cout de bajo plage est de 250 000€.

- Direction Vie Social des quartiers

Favoriser la réussite éducative par le soutien à la scolarité

La question de la cohésion sociale est au cœur de la politique municipale, cette prise en considération se traduit par l'implantation depuis de nombreuses années de centres socioculturels au sein des quartiers prioritaires dont 4 sur 5 sont agréés par la Caisse d'allocation Familiale.

Les analyses des diagnostics en matière de réussite scolaire montre les jeunes habitant les quartiers prioritaires sont en échec et décrochage scolaire. Aussi pour réduire cette inégalité, des ateliers d'accompagnement à la scolarité sont mis en place dans l'ensemble des centres socioculturels. La prise en compte des quartiers prioritaires se mesure par la provenance géographique des participants à cette action. L'indicateur retenu est le lieu de résidence de ces derniers, l'analyse de cette donnée démontre que 100% des jeunes sont originaire de ces quartiers.

Les moyens financiers alloués à cette action représentent 539 000,00 euros de fonctionnement (frais de personnel 385 000,00€ pour les vacataires et 144 000,00€ pour les permanents et 10 000€ pour le matériel et les prestations de partenaires pour les activités périscolaires culturelles et scientifiques). C'est le cumul de l'ensemble du dispositif porté par les centres socioculturels

- Direction du développement social Mission Egalité Femmes/hommes

Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans les différents domaines de la vie quotidienne et ce par la déconstruction des stéréotypes

A contrario d'autres thématiques, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes demandent à œuvrer auprès de toutes et tous afin de lutter contre la stigmatisation des publics dits précaires (Souvent provenant des QPV). En effet, si l'on travaillait qu'avec les publics des quartiers prioritaires, on réduirait la thématique à ce même public. Mise en place d'un partenariat renforcé avec l'association Rév'elles qui accompagne les lycéennes des quartiers populaires dans leur projet professionnel.

⇒ Comment allez plus loin pour une meilleure prise en compte des QPV dans les politiques de droit commun ?(comment adapter votre intervention en fonction des spécificités des QPV ?) quelles préconisations ?

- **BAJO PLAGE.** Cette action est typique d'une action de notre ville qui n'ai pas financé dans le contrat de ville et qui touche majoritairement le public QPV et notamment le public le plus fragile qui ne part pas en vacances. Pour la suite un partenariat plus concret avec Est Ensemble et le Département serait susceptible d'être développé.
- **Réussite Educative.** Ces actions non financées pour l'instant dans le contrat de ville sont un axe majeur des politiques publiques de la ville en Directions de ses quartiers et notamment des QPV. La ville souhaite adaptée ses dispositifs en mesurant mieux les indicateurs de réussite et en développant des actions partenariales plus ciblés notamment sur les adolescents en lien avec les partenaires.
- **Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans les différents domaines de la vie quotidienne et ce par la déconstruction des stéréotypes.**

La difficulté majeure réside dans le fait que les personnes ne se sentent pas stigmatisés et que l'on réduire les inégalités femmes hommes et violences faites aux femmes à un certain public. C'est pourquoi, le choix est fait d'élargir le public tout en permettant aux publics des quartiers prioritaires de bénéficier de droits équivalents notamment le public scolaire.

CONTRIBUTION – Ville de Bobigny

Éléments issus du rapport 2017 sur la situation de la commune de Bobigny au regard de la Politique de la Ville, validé en Conseil Municipal de juin 2018.

I - Un rappel du cadre général du Contrat

Selon les termes de la Loi de Programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, « la Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été signé le 28 mai 2015 par Est Ensemble, les 9 villes membres dont Bobigny, le préfet, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Régional, et d'autres partenaires.

Les quartiers prioritaires à Bobigny :

Sur Bobigny, les quartiers Pont de Pierre/Etoile/Grémillon, Karl Marx, Paul Eluard et l'Abreuvoir étaient en « ZUS », ce qui représentait 28 % de la population totale de la ville.

Les quartiers « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV) représentent à présent 73 % de la population totale de la Ville (36.500 habitants) et 23 % des habitants des quartiers prioritaires sur Est Ensemble, ce qui fait de Bobigny la ville la plus concernée par le Contrat de Ville avec Montreuil.

Les quartiers concernés sur la Ville (voir périmètre en annexe dans le Contrat) :

- Pont-de-Pierre, avec les Courtilières sur Pantin (N°QP093010)
- Le centre-ville avec Etoile et Grémillon, avec Salengro et Gaston Rouleau sur Drancy (N°QP093022)
- L'Abreuvoir, avec Bondy Nord, Pont-de-Bondy et d'autres quartiers sur Bondy et Noisy-le-Sec (N°QP093014)

Les enjeux en matière de cohésion sociale :

La réflexion générale sur les enjeux urbains, sociaux et économique des quartiers de l'agglomération dont ceux de Bobigny a été menée entre juin et octobre 2014, à travers la mobilisation partenariale. Pour Bobigny, la réflexion sur les enjeux est mise à jour chaque année lors des commissions locales sur le Contrat de Ville

L'analyse des indicateurs statistiques, des études et des bilans montre que de nombreux d'habitants rencontrent d'importantes difficultés sociales, avec des problématiques aiguës en matière d'accès à l'emploi, d'accès aux droits, de lien social, de logement, de santé, d'éducation, de tranquillité publique et de cadre de vie (cf. diagnostic territorial dans le Contrat). Bobigny est la première concernée parmi les 9 villes d'Est Ensemble

Pour autant, les quartiers prioritaires, comme leurs habitants, sont porteurs d'atouts.

Les habitants disposent de compétences et de leviers d'action.

Le territoire est porteur aussi de très nombreux projets de développement social et de service publics, de projets structurants en infrastructures de transport, en développement économique et en aménagement urbain.

Les travaux partenariaux de 2014 et 2015 ont conduit à l'identification de 12 orientations stratégiques déclinées en objectifs du Contrat de Ville de 2015 à 2020.

II – Le bilan général sur les 12 orientations stratégiques du Contrat en 2017

Pilier 1 : « Pour un renforcement de la cohésion sociale » :

Orientation stratégique 1 : Développer la citoyenneté, tisser du lien social et faciliter l'intégration

Sur la solidarité, des actions sont développées mais restent bien en deçà des besoins sur l'accès aux droits et aux services publics, l'accompagnement des personnes en difficulté, et la médiation interculturelle. Les actions de formations linguistiques, de lutte contre l'illettrisme et d'accès au numérique restent une demande forte.

Le développement social des quartiers Etoile et K. Marx est articulé aux Programmes de Rénovation Urbaine (PRU I) encore en cours.

L'intégration des populations étrangères est prise en compte dans les actions financées ou non dans le cadre du Contrat (alphabétisation, accueil à l'école ...).

Sur la lutte contre toutes les formes de discriminations, des actions se sont développées en direction des femmes et d'autres publics. Cet objectif transversal est peu à peu pris en compte dans les actions, même si la sensibilisation des acteurs autour des enjeux reste à renforcer.

Pour l'accès à la culture, des actions se sont développées sur l'accès aux équipements et aux activités culturelles, sur la médiation culturelle sur les quartiers prioritaires, sur le soutien aux pratiques culturelles émergentes et amateurs, sur l'histoire, la mémoire et le patrimoine.

Sur l'impulsion de la Ville, la vie associative s'est développée même si elle reste fragile. La méthode d'accompagnement et les procédures d'aides de la ville sont structurées (subventions communales, Fonds d'Initiatives Associatives, locaux, aides matérielles ...), notamment pour les petites associations. Des formations des bénévoles sont en cours au travers de « cafés associatifs » pour soutenir et développer les collectifs de bénévoles. Un forum associatif a eu lieu en septembre 2017 et aura lieu en septembre 2018.

Les actions de convivialité, festives et socioculturelles, sont une réussite reconnue des habitants pour contribuer à la cohésion sociale (fête des voisins, fête de la ville ...). Des actions de lutte contre la fracture numérique ont eu lieu sur les quartiers.

Orientation stratégique 2 : Rétablir l'égalité des chances par l'éducation

De nombreuses actions dans le cadre du Contrat ont contribué au soutien aux apprentissages et à la réussite scolaire, à la réussite éducative (démarrage du dispositif « Programme de Réussite Educative » et démarrage du dispositif « Acte ») à l'accompagnement à la scolarité, à l'éducation à la citoyenneté et au soutien à l'expression des jeunes, aux loisirs et activités éducatives pour les 6 / 25 ans (avec un accent particulier sur les jeunes filles), à l'éducation artistique, à la lutte contre l'illettrisme, à la prévention des maltraitements, déviances et conduites à risques.

Le soutien aux parents s'est développé sous l'impulsion du service parentalité de la ville qui anime le réseau local labélisé sur la parentalité. Une charte d'accompagnement des familles sert de repère au travail en réseau.

La prévention des déscolarisations et l'orientation des jeunes ressortent comme des enjeux d'avenir importants qui seront particulièrement retravaillés en 2016/2017.

Orientation stratégique 3 : Garantir à toutes et à tous le droit à la sécurité et la tranquillité

Des actions ont été réalisées pour renforcer la présence humaine dans l'espace public (animation, médiation, police municipale ...), le travail en réseau, la sécurisation des personnes, des biens et des espaces (vidéo protection ...), la prévention de la récidive des mineurs et majeurs, l'accompagnement des victimes, l'accès aux droits et à la justice, la lutte contre les violences (familiales, conjugales, scolaires, sportives, routières ...), l'amélioration des relations Police / Jeunes, la lutte contre les conséquences des troubles comportementaux ou liées à des conduites addictives dans l'espace public.

Le « Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance » a été relancé le 22 mars 2015 et se décline ponctuellement en groupes cellules de veille par quartier.

Les autres objectifs qui concourent aussi à cette orientation :

La prévention des déscolarisations, l'insertion professionnelle des jeunes, le soutien aux parents en grandes difficultés éducatives, l'accompagnement des personnes en difficultés la gestion urbaine de proximité, la lutte toutes les formes de discriminations.

Orientation stratégique 4 : Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé

Le « Contrat Local de Santé » 2014-2017 (CLS) - incluant « l'Atelier Santé Ville » (ASV) - avait permis de mettre à jour le diagnostic des besoins et les objectifs sur la santé. Il constitue le volet santé du Contrat de Ville. Des actions ont été développées en 2017 sur l'accès aux soins et sur la prévention santé (ateliers, permanences d'accès aux droits, forum santé ...). Le prochain Contrat Local de Santé 2018-2022 est en cours d'élaboration.

Pilier 2 : « Pour l'accès à l'emploi et le développement économique » :

Ce volet, transféré à Est Ensemble, est développé dans le rapport annuel de l'établissement. Rappel des objectifs :

Orientation stratégique 5 : Permettre l'insertion socioprofessionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprise

Orientation stratégique 6 : Optimiser le développement économique dans les quartiers

Pilier 3 : « Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain » :

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a adopté le 15 décembre 2014 la liste des 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2015-2024 (NPNRU).

Au sein d'Est Ensemble ont été retenus les plusieurs quartiers. Sur Bobigny sont concernés les quartiers de l'Abreuvoir, Paul Eluard et en partie Chemin Vert et Salvador Allende.

Un protocole de préfiguration engage l'ensemble des études pour préparer puis signer les futures conventions d'application de renouvellement urbain du Contrat de Ville. Les projets seront définis courant 2018 et 2019.

Par ailleurs les rénovations urbaines des quartiers K. Marx et Etoile-Pont de Pierre sont poursuivies.

Les autres projets d'aménagements, la rénovation d'équipements municipaux, l'habitat, les transports et la mobilité, la propreté, le cadre de vie et l'environnement ont contribué aux objectifs du Contrat. La Gestion Urbaine de Proximité (GUP), adossée au Contrat, se décline en nouvelles conventions par quartier pour le centre-ville et l'Abreuvoir signées en juin 2017, dans le cadre d'une charte intercommunale. L'enjeu est notamment de mieux travailler avec les bailleurs et les conseils Citoyens sur des plans d'actions annuels. Des « diagnostics en marchant » rencontrent un vif succès.

Tous ces projets concourent aux 6 orientations suivantes :

Orientation stratégique 7 : Diversifier la vocation résidentielle et favoriser les parcours résidentiels ascendants

Orientation stratégique 8 : Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovation et d'excellence environnementale

Orientation stratégique 9 : Améliorer le cadre de vie

Orientation stratégique 10 : Améliorer l'offre de mobilité

Orientation stratégique 11 : Poursuivre et amplifier le renouvellement urbain

Orientation stratégique 12 : Renforcer la valeur ajoutée des interventions urbaines sur le fonctionnement social des quartiers

Une organisation au service du projet :

Outre les engagements des partenaires, la conduite du Contrat de ville et la déclinaison de ses orientations stratégiques supposent de faire évoluer l'organisation du système d'acteurs sur chaque ville et sur le territoire d'Est Ensemble.

Sa mise en œuvre doit aller de pair avec une réflexion approfondie sur le partage des responsabilités à toutes les échelles d'action : le quartier, la commune, Est Ensemble. L'année 2017 a permis d'avancer sur ces travaux, pour définir précisément les modalités de fonctionnement, tant d'une gouvernance politique partagée du Contrat que d'une ingénierie à organiser progressivement.

Sur Bobigny, le pilotage technique du volet cohésion sociale du Contrat est confié à une équipe projet qui regroupe plusieurs cadres pilotes des différentes priorités du Contrat. Son animation est assurée par le Service Politique de la ville d'Est Ensemble, avec des groupes de travail mis en place.

Des projets partagés avec les habitants :

La loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la participation citoyenne dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation du Contrat de ville (dont ce présent rapport). Elle inscrit la Politique de la Ville dans une démarche de co construction avec les habitants, associations et acteurs économiques, s'appuyant notamment sur des Conseils Citoyens obligatoires pour chaque quartier, sur la co-formation, et sur des Maisons du projet pour le renouvellement urbain.

Les Conseils Citoyens sont des assemblées indépendantes. Ils sont composés, d'une part d'un collège d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre hommes et femmes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. En cours d'organisation suite à leur installation en juin 2016 sur Bobigny (arrêté préfectoral de mai 2016), les deux conseils citoyens fonctionnent actuellement ensemble depuis novembre 2017 : Centre Ville incluant Pont de Pierre, Etoile et Grémillon, et l'Abreuvoir.

Outre les Conseils Citoyens, d'autres outils de participation sont mis en œuvre : les Conseils de quartier, des réunions sur des projets d'aménagement notamment dans le cadre des PRU, des « diagnostics en marchant » sur la GUP, des visites, le site internet ... Ces démarches permettent de développer la participation citoyenne et de renforcer la qualité de certaines actions.

CONTRIBUTION – Ville de Bondy

⇒ La prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions de droit commun et ou action emblématique qui a bénéficié aux habitants des QPV

- Propreté urbaine

- travail d'information et de formation des écoliers à la notion de propreté urbaine
- permettre par la formation au respect et former au vivre ensemble en respectant des règles communes
- intégrer des jeunes dans les équipes de propreté urbaine ou favoriser l'insertion dans les entreprises prestataires

- Education populaire

Les muséades consistent à amener les publics éloignés de la culture, et notamment des QPV, à fréquenter des équipements parisiens et nationaux (Musées, châteaux, basiliques, ...). La médiation est réalisée en collaboration avec les centres sociaux et les associations de quartier. De plus, une formation des relais culturels bénévoles vient compléter le dispositif.

Les musicades consistent à amener les publics éloignés de la culture, et notamment des QPV à fréquenter l'Auditorium de Radio France, gratuitement,

- Service Jeunesse

- Organisation des accueils de loisirs au sein des antennes Jeunesse situées en QPV : 4 antennes Jeunesse sur 5 sont situées au sein des QPV afin de favoriser la présence des jeunes de ces quartiers et offrir un service public de proximité à des jeunes qui ont tendance, à cet âge, à s'éloigner des institutions.
- Sport féminin sur l'espace public : organisation d'un tournoi de football féminin au sein des QPV avec des phases de qualifications et une phase finale en centre-ville
- Travail de mémoire : actions en direction d'anciens tirailleurs sénégalais vivant sur le Nord de Bondy et au sein du foyer Adoma (projet de rencontres, d'entretiens et de réalisation de portraits d'anciens Tirailleurs sénégalais de Bondy)

⇒ Comment aller plus loin pour une meilleure prise en compte des QPV dans les politiques de droit commun ? (comment adapter votre intervention en fonction des spécificités des QPV ?) quelles préconisations ?

Propreté urbaine :

- favoriser les projets d'appropriation de l'espace public et des jardins partagés
- renforcer la présence des équipes de contrôle sur le terrain par une fréquence plus soutenue sur les QPV

Education populaire :

nécessité de renforcer l'accompagnement des publics non francophones, des primo arrivants par des médiateurs socio (y compris pour traduire)

CONTRIBUTION – Ville de Montreuil

⇒ La prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions de droit commun et ou action emblématique qui a bénéficié aux habitants des QPV

- **Direction Accueil et proximité**

Exploitation de la Mairie annexe des Morillons

- **Direction citoyenneté et vie des quartiers**

Direction : participation au pilotage local de la politique de la ville, accompagnement des conseils citoyens et portage du Fonds d'initiatives associatives, co-animation d'un groupe de travail inter-services de suivi de la politique de la ville; **actions des 5 antennes vie de quartier** implantées en QPV (GUP, accueil de proximité et relai local des politiques municipales, suivi de la vie associative, accompagnement des projets de développement social local, participation à l'instruction et suivi des projets politique de la ville); **Mission droits des femmes** : organisation d'événements avec des acteurs associatifs issus des QPV, co-financement de 2 consultations de victimologie, à destination des femmes et des enfants, participation à l'instruction des projets politique de la ville ; **Service Médiation** : Organisation d'une présence active de proximité dans les QPV, résolution des conflits de voisinage, élaboration de conventions de médiation afin de permettre aux bailleurs de solliciter l'intervention des médiateurs municipaux, dans le cadre des exonérations de TFPB.

- **Direction Jeunesse Education populaire**

Priorisation de la Ville : **80 % de l'activité du service jeunesse et notamment des antennes jeunesse est réalisé sur des quartiers en QPV** ; permanences d'animateurs 16-25 ans Amitié Boissière, La Noue, Morillon, Bel Air, création d'un Point Information Jeunesse au Morillon en 2017, accompagnement à la scolarité, insertion et découverte professionnelle, manifestations culturelles, ateliers artistiques, projets inter-générationnels et de solidarité internationale (Cap sur le monde)

- **Direction tranquillité publique**

La stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de sécurité (2015-2019) prend en compte l'ensemble des problématiques issues des différents de Montreuil dont les QPV, et les remontées des professionnels institutionnels, associatifs de proximité. Organisation de Cellules de veille de manière territorialisée, renfort de la présence municipale dans les quartiers par l'augmentation du nombre de policiers municipaux, création des brigades propreté et des parcs et squares ; amélioration de l'éclairage public (plan lumière) ; groupes de travail réguliers en présence des bailleurs sociaux ; 2 agents de la direction référentes sur le volet prévention sécurité de la politique de la ville ; amélioration de l'accueil au commissariat (transformation de l'accueil du public, présence d'un travailleur social) ; développement de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'égalité par la compréhension du droit et des institutions ; renforcement de l'offre d'accès au droit et d'aide aux victimes, développement de permanences d'écrivains publics, de juristes.

- **Direction Education**

La direction de l'éducation a un regard attentif sur les QPV. Les actions principales sont réalisées en particulier par le **Programme de Réussite Educative**. Le PRE constitue un socle de réponse personnalisé aux difficultés de chaque jeune intégré au dispositif recensées dans le volet éducatif du contrat de ville. Les axes d'intervention récemment développés consistent à : agir dès le niveau maternelle en QPV et développer l'axe du soutien à la parentalité et la médiation (exemple : action «Au plaisir de lire » en partenariat avec les bibliothèques d'Est ensemble). Une meilleure connaissance des partenaires et relais dans les QPV permettrait de mieux orienter en fonction des disponibilités de chacun.

- **Direction Petite enfance**

Le Contrat de ville influence les projets de développement de crèche et les partenariats à mettre en œuvre. L'approche des crèches associatives implantées sur les QPV est plus prononcée. Les habitants sont associés aux démarches entreprises et sont partie prenantes des projets mis en œuvre. Par exemple, la collectivité a soutenu le passage de la crèche associative « Celestin Freinet » à 16 berceaux au lieu de 15. Proche du Morillon, cette crèche est aidée aussi dans ses démarches d'amélioration du fonctionnement. La crèche associative située à la cité de l'Espoir a été aussi soutenue dans ses projets d'agrandissement de 6 places supplémentaires en 2018 ; enfin la fermeture pour travaux de la crèche Julie Daubié en QPV a été compensée par une halte jeux de 18 berceaux, en réponse aux besoins de personnes seules avec enfant, et/ou éloignées de l'emploi qui cherchent un mode d'accueil « à la carte ».

Une convention avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) cible plus particulièrement la réservation de places d'accueil dans les crèches municipales pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et issues prioritairement des quartiers politique de la ville.

- **Direction développement culturel**

La direction gère 4 équipements en QPV : le théâtre de La Noue au sein duquel est implantée une résidence de compagnie, le théâtre des Roches – Maison des pratiques amateurs, le Musée de l'histoire vivante et un théâtre de verdure. La qualité des actions culturelles et de médiation des associations culturelles dans les QPV fait partie des critères d'attribution des subventions gérées par la direction. Dans le cadre de la programmation Contrat de ville, des avis sont rendus par la direction du développement culturel sur les fiches-projets concernées.

- **Direction solidarités – Service insertion RSA**

La Ville développe la politique municipale de l'emploi et de l'insertion à l'échelle quartier et à fortiori dans les QPV. Plusieurs actions peuvent être valorisées notamment les Bus de l'emploi (pilotage Ville) et les permanences emploi dans les quartiers (pilotage Aurore insertion). Une attention particulière est portée au public des QPV dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics, de même que pour l'opération stages de 3^{ème}.

⇒ Comment aller plus loin pour une meilleure prise en compte des QPV dans les politiques de droit commun ? (comment adapter votre intervention en fonction des spécificités des QPV ?) quelles préconisations ?

- Outil de géo-référencement plus systématique des actions /projets/ acteurs intervenant dans les QPV
- Suivre et coordonner l'intervention du droit commun dans les QPV
- Actions sur la santé des jeunes
- Sur la réussite éducative : renforcement des dispositifs de droit commun par la mise en réseau plus pertinente des acteurs locaux ; cartographie précise des partenaires et des structures de relais possibles existants

CONTRIBUTION – Ville de Pantin

⇒ La prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions de droit commun et ou action emblématique qui a bénéficié aux habitants des QPV

- **Espaces publics**

Les réunions de territorialisation permettent d'assurer un lien et de la transversalité entre les services de la Ville : espaces verts, maisons de quartiers, voirie, rénovation urbaine, tranquillité publique, politique de la ville, etc. Ce travail partenarial bénéficie spécifiquement aux QPV de Pantin puisque 3 des 4 formats de réunion concernent exclusivement les QPV pantinois.

- **Voierie et déplacements**

La requalification du quartier des Courtilières et la poursuite de l'amélioration des espaces publics afférents est une action emblématique de la direction. En 2017, la première partie de la livraison du parc des Courtilières a permis de révéler un équipement majeur de la Ville.

- **Démocratie locale**

Dans le cadre de concertation liée au PRU Sept Arpents – Stalingrad, le volet co-construction (concertation et ateliers urbains) a débouché sur un vote proposant deux scénarii. Le scénario retenu n'était pas celui initialement envisagé par la collectivité. Cette expérience incite l'ensemble des services de la Ville à prendre en compte le volet co-construction du NPNRU.

- **Développement local**

La direction a contribué au renforcement de l'offre aux Courtilières par la création d'une polarité commerciale de proximité au cœur du PRU (boulangerie, boucherie, pharmacie, superette à venir).

- **Habitat et logement**

Pour les QPV en PRU, la direction a mené plusieurs actions de lutte contre l'habitat indigne. La stratégie d'intervention s'est faite en lien avec l'ANRU et les partenaires des PRU.

- **Urbanisme**

L'acquisition de la « Goutte de lait » auprès du CD93, qui permet d'instiller, une fois le projet défini, des fonctions ressources et des services à destination des habitants des Quatre-Chemins.

- **Citoyenneté, sport et tranquillité publique**

La médiation urbaine de nuit est axée principalement sur la zone des quatre-chemins et le secteur Hoche centre-ville qui inclut le quartier Sept Arpent Stalingrad.

⇒ La prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions de droit commun et ou action emblématique qui a bénéficié aux habitants des QPV

- **Développement socio-culturel**

La direction a porté en 2017 un projet aux « Sheds », situés au cœur des Quatre-chemins, en préfiguration de l'ouverture d'un équipement culturel en 2020, afin de créer des valeurs d'usage. Ce projet était transverse dans son contenu : festival des solidarités, exposition dans le cadre du mois de la photo, résidences d'artistes, cabaret amateur, etc.

- **Education**

Dans les écoles, la création de trois « Toutes petites sections » (TPS) : deux en REP + aux Quatre-chemins et aux Courtilières, et une en REP pour le pôle Cotton -Joliot Curie fréquenté par les enfants du QPV Sept Arpents – Stalingrad.

- **Santé**

La direction de la santé met en place un programme d'éducation pour la santé auprès des enfants et des jeunes, et de leurs parents, dans les structures scolaires et périscolaires. Ce programme est défini en fonction des besoins locaux, repérés avec les partenaires : il est particulièrement développé dans les quartiers en politique de la ville. Des outils et supports adaptés sont proposés afin d'être accessibles à tous (barrière de la langue, etc.)

⇒ Comment aller plus loin pour une meilleure prise en compte des QPV dans les politiques de droit commun ? Comment adapter votre intervention en fonction des spécificités des QPV ? Quelles préconisations ?

- Créer une dynamique forte avec les bailleurs pour que la gestion des espaces extérieurs puisse s'améliorer.
- Renforcer la consultation des habitants et la co-construction des projets avec ces derniers (que ce soit en matière d'urbanisme, de santé...)
- Adapter et varier la communication autour des projets pour toucher davantage les habitants des QPV.
- Renforcer la présence de la police municipale et des médiateurs, mais aussi diversifier les formes d'intervention (par exemple : la médiation nomade) pour répondre de façon plus adaptée aux besoins plus importants des QPV.

CONTRIBUTION – Ville du Pré Saint Gervais

⇒ La prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions de droit commun et ou action emblématique qui a bénéficié aux habitants des QPV

- **Jeunesse et sport**

Maraude du Lieu d'Accueil Jeune et rayonnement de ses actions et dispositifs sur le quartier

Stage sportif tous les mercredi après-midi en temps scolaire et 9 semaines de vacances par an (actisport) pour les 6-17 ans au gymnase du QPV

Mutualisation de la salle en RDC du pavillon Nodier en QPV pour les associations locales et le conseil citoyen

Etude pour la remise aux normes accessibilité handicap du gymnase Nodier (travaux en Juin 2018) et construction d'une surface artificielle d'escalade en extérieur dans la cour du gymnase

- **Démocratie locale**

La prise en compte des quartiers prioritaires est valorisée dans le cadre de l'accompagnement du conseil citoyen.

- **Direction du développement économique**

Une étude de potentiel commercial du quartier 7 Arpents –Stalingrad est en cours

- **Centre communal d'action sociale**

Coordination du Programme de réussite éducative et de l'Atelier Santé Ville, dispositifs spécifiquement et prioritairement destinés aux habitants du quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville.

- **Direction de l'habitat**

La prise en compte du quartier prioritaire dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

- **Centre technique municipal**

Balayage du quartier 6 jours /7. Repérage journalier des dépôts sauvages transmis à la DPVD d'Est Ensemble 5 jours par semaine. Entretien hebdomadaire de l'éclairage public le vendredi. Le service intervient régulièrement sur 2 sites situés dans le quartier prioritaire à savoir le gymnase Nodier et l'école Maternelle Nelson Mandela.

La ville installe des illuminations de fin d'année rue de Stalingrad et rue Paul de Kock dans le QPV

- **Le projet éducatif global**

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes gervaisiens, quartier prioritaire compris, néanmoins, une attention particulière est portée aux associations œuvrant dans le QPV et au public spécifique par exemple l'action « le Français sous toutes ses coutures - programme de valorisation du plurilinguisme et de la langue française. »

CONTRIBUTION – Ville de Noisy-le-Sec

⇒ La prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions de droit commun et ou action emblématique qui a bénéficié aux habitants des QPV

- **Direction de la cohésion sociale**

Conduite de diagnostic en marchant avec les bailleurs, les conseils de quartier et le Conseil citoyen au titre de la gestion urbaine de proximité

- **Direction des affaires culturelles**

La Galerie (centre d'arts contemporains) et le Théâtre des Bergeries conduisent des actions de promotion et d'éducation culturelle particulièrement en faveur des publics les plus éloignés au travers de partenariats avec des associations de quartiers et les artistes en résidence

- **Direction de la jeunesse et des sports**

Animation de pratique sportive au sein des terrains de proximité implantés principalement dans les quartiers prioritaires

- **Centre communal d'action sociale**

Coordination du Programme de réussite éducative

- **Centre municipal de santé – Unité de prévention et de santé publique**

Le centre municipal de santé (CMS) est un service municipal, rattaché à la Direction de la cohésion sociale, qui dispense des soins de proximité pluri-professionnels, médicaux et paramédicaux. Unité à la fois de diagnostic et thérapeutique, il est un des acteurs de la politique sociale et sanitaire de la ville et une des composantes de son action médico-sociale.

Le projet de santé de la ville de Noisy-le-Sec, voté lors du conseil municipal du 22 juin 2017, lui a assigné 3 objectifs :

- garantir l'accès aux soins de proximité sur le territoire de la ville de Noisy-le-Sec notamment dans les quartiers Politique de la Ville
- se positionner au sein des réseaux de soins public et privé en impulsant des projets transversaux
- s'inscrire dans une dynamique de modernisation du service public

Un contrat local de santé (CLS) sera élaboré sur l'année 2018-2019 et sera basé sur un diagnostic territorial qui prendra en compte la situation et les besoins des quartiers Politique de la Ville.

Mise en place d'un Bus d'Information et de Prévention pour les jeunes des quartiers prioritaires

⇒ Comment aller plus loin pour une meilleure prise en compte des QPV dans les politiques de droit commun ?(comment adapter votre intervention en fonction des spécificités des QPV ?) quelles préconisations ?

- Conforter les réseaux entre les structures municipales et les associations de quartier pour une meilleure captation des publics
- Développer des outils d'analyse et de traitement de données afin d'identifier plus précisément le nombre de bénéficiaires issus des QPV pour chaque action réalisée

CONTRIBUTION – Ville de Romainville

- **Emploi et insertion**

Actions portées par l'antenne de Romainville de La Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes (MIEJ) (nb : près de 40 % de jeunes suivis par la MIEJ résident en QPV) : action job dating emploi ciblée vers les jeunes demandeurs d'emploi résidant en QPV ; action job dating alternance ; ateliers du Pôle Emploi : implantation dans les quartiers, au sein des espaces de proximité ; information des partenaires pour repérage et orientation des jeunes dans leurs quartiers ; action menée auprès de 12 jeunes issus des QPV des 4 villes couvrant le territoire de la MIEJ 4-93.

- **Médiathèque (située dans le QPV Cachin) et Culture**

Accueils de classes situées en QPV ; accompagnement scolaire en partenariat avec l'espace de proximité Marcel-Cachin ; actions pensées de façon à ce que le public des quartiers prioritaires puisse en bénéficier : concerts, contes, expositions, rencontres ; accueils petite enfance (intervention des bibliothécaires en PMI) ; démarche d'éducation populaire visant à transmettre des savoirs à destination de tous les publics

Mise en place des parcours culturels scolaires sur mesure dans les écoles des QPV par la direction culturelle. Rayonnement des résidences des compagnies dans l'ensemble des QPV : programmation dans les centres sociaux, ateliers parents / enfants

- **Centre municipal de santé situé dans le QPV Cachin**

Le Centre Municipal de Santé se situe au cœur du QPV Cachin mais doit bénéficier à tous les Romainvillois qui en ont besoin. Le lieu d'installation a été choisi car le QPV est complètement dépourvu d'offre de soins de 1er recours. Le planning familial est situé au sein du CMS. Des consultations externes sont mises en place au sein de la PMI PARAT dans le QPV de l'Horloge.

Co-construction des projets de prévention avec les partenaires des QPV dans le QPV de l'Horloge (projet relation garçon/fille à l'école Langevin Wallon).

La Maison des Parents rattachée au CMS met en place des cafés des parents ciblant les 3 QPV.

- **Sport**

Promotion et accompagnement technique et pédagogique du mouvement sportif local dans le cadre du développement de la pratique sportive éducative et citoyenne favorisant l'accès des disciplines à tous les publics ; promotion de l'activité physique et sportive par la mise en place d'activités et d'ateliers sportifs et de danses (Ecole Municipale Multisports, activités adultes, Projet de réussite Educative (PRE), inscription dans le cadre du PEDT,...) ; promotion de l'activité physique et sportive en direction des publics souffrant de maladie chroniques et en surcharge pondérale (action transversale entre les directions Sport et Santé), promotion du sport en milieu scolaire et activités sportives péri scolaires sur le temps méridien ; mise à disposition d'équipements sportifs à des associations de jeunes situés dans les QPV.

- **Petite enfance**

Relais d'assistantes maternelles situé à la maison de l'enfance dans le quartier Cachin (proposition d'ateliers itinérants dans les espaces de proximité). Une fois par mois, les animatrices du RAM se rendent dans les quartiers Trois communes et Bas Pays pour proposer des ateliers ludiques ou de motricité.

2 Multi-accueil situés au cœur du QPV Trois communes et 1 situé dans le QPV Cachin.

- **Communication**

Articles dans le magazine municipal montrant des actions dans les QPV, informations relayées à travers les outils de communication numériques,... ; édition des 4 portraits de quartiers QPV à disposition des acteurs et habitants, enrichis par les diagnostics en marchant, dans le cadre de la GUSP ; mise en place d'expositions sur les QPV Cachin et Gagarine en lien avec le renouvellement urbain ; mise en ligne du règlement du FIA (Fonds d'initiatives associatives)

- **GUSP et conseils citoyens**

Accompagnement des conseils citoyens (1 chargée de mission dédiée) ; suivi de la démarche de GUSP (diagnostics en marchant associant les partenaires) ; animation et suivi du FIA ; information et animation de la salle du projet Gagarine.

- **Vie locale**

Dans le cadre du forum de rentrée, participation de nombreuses associations situées en QPV. Organisation d'événements festifs, dont certains dans les QPV.

- **Enfance et éducation**

Dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) travaillé avec les partenaires éducatifs dont ceux de l'éducation prioritaire : mise en œuvre d'une carte scolaire favorisant la mixité sociale dans les écoles de la commune ; maintien des NAP gratuits afin de favoriser l'égalité des chances en matière d'accès aux activités périscolaires ; soutien à l'organisation des cafés des parents dans certaines écoles en QPV (Bas-Pays, Gagarine).

- **Sécurité et prévention de la délinquance**

Coordination et animation du CLSPD par une chargée de mission dédiée ; mise en place de différents groupes de travail (groupe de suivi mineurs - jeunes majeurs, groupes Bailleurs,...) ; théâtre forum sur la prévention des violences faites aux femmes

- **Action sociale**

Plusieurs actions portées par le CCAS : travail sur l'accès aux droits - Aides légales et facultatives - actions prévention ; insertion des bénéficiaires du RSA ; maintien à domicile des seniors et des personnes handicapées - Libellule : transport adapté aux personnes à mobilité réduite ; protocole d'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap ; élaboration d'un guide social et solidaire qui s'adresse aux espaces de proximité, centres sociaux basés dans les QPV.

- **Action éducative**

Pilotage de différents dispositifs relevant de la politique de la ville : PRE, accompagnement scolaire, dispositif ACTE à destination des collégiens temporairement exclus. Coordination des trois espaces de proximité situés dans 3 QPV de la Ville avec des équipes dédiées. Copilotage avec la direction Culture du projet DEMOS sur Cachin.

⇒ **Comment aller plus loin pour une meilleure prise en compte des QPV dans les politiques de droit commun ?(comment adapter votre intervention en fonction des spécificités des QPV ?) quelles préconisations ?**

- Mise en place de temps de concertation avec les jeunes à l'échelle de chaque QPV, et en réponse, dans la mesure du possible pour adapter l'offre de service public à leurs besoins.
- Généralisation de questionnaires de satisfaction pour toutes les actions avec possibilité de connaître les lieux d'habitations des publics qui participent aux actions de prévention.
- Renforcement des actions de communication dans les lieux publics et bâtiments des différents QPV
- Mise en place d'une comptabilité analytique des actions, d'audit des activités, qui permettraient peut-être de valoriser de façon plus pointue les prestations bénéficiant aux QPV. Des enquêtes qualitatives pourraient également être menées.

Annexes au rapport – Avis des conseils citoyens : Synthèse des contributions des conseils citoyens au rapport politique de la ville 2017



PRÉALABLES : RAPPEL DE LA DÉMARCHE

La loi Lamy (2014) prévoit que « les éléments du rapport (...) font l'objet d'une consultation préalable des conseils citoyens présents sur le territoire. Le conseil municipal et le conseil communautaire sont informés du résultat de cette consultation lors de la présentation du rapport ».

Trois temps de travail ont ainsi été organisés pour **présenter la démarche de rédaction du rapport annuel de la politique de la ville, donner à lire le rapport, et faire émerger des observations et préconisations** en vue de la formulation par les conseils citoyens d'un avis :

1. L'atelier « Quelle stratégie de consultation des conseils citoyens sur le rapport politique de la ville ? » - Samedi 15 septembre 2019
2. La matinée de consultation des conseils citoyens sur le rapport 2017 de la politique de la ville - Samedi 9 février 2019
3. Le groupe de travail restreint – Mercredi 17 avril 2019

Plusieurs membres des conseils citoyens de **Bondy, Noisy-le-Sec, Bobigny, Bagnole, Montreuil, Romainville, Pantin** ont pris part aux différents travaux organisés. La contribution ici annexée reprend le contenu des échanges intervenus au cours des différents temps de travail.

En marge des groupes de travail, le collectif Montreuil La Noue, membre du collège « acteurs locaux et associations » du conseil citoyen La Noue Clos-Français, a envoyé sa propre contribution. Cette dernière a été synthétisée p. 113.

CONSEILS CITOYENS



La rédaction de la synthèse ici annexée a été assurée par l'animatrice du réseau des conseils citoyens. Elle a été soumise à la validation des conseillers citoyens ayant pris part à la démarche.

REMARQUES GÉNÉRALES ET TRANSVERSALES

Concernant le cadre des missions des conseils citoyens

- Une réelle complexité de la politique de la ville, avec des sujets et des acteurs très divers, qui rend difficile pour les conseils citoyens de répondre à toutes les sollicitations et de s'investir sur tout ;
- Une prise en compte insuffisante des observations formulées ;
- Une insuffisance dans le suivi des actions ;
- Des difficultés en termes de communication des informations.

Concernant la politique de la ville

- La nécessité de mettre l'accent sur les jeunes ;
- La nécessité de renforcer la présence des services publics dans les quartiers ;
- La nécessité de renforcer et de diversifier la communication et l'information sur les différentes actions mises en places par les institutions ;
- La nécessité de renforcer et de diversifier les actions en matière de santé, de culture et de sport.

1. Education, sport, culture

#priorité : renforcer les actions sur le prévention spécialisée

Remarques

Accompagnement à la scolarité

- Les bénévoles sont nombreux, mais ils ne sont pas assez formés.

Prévention spécialisée

- Insuffisance des clubs de prévention sur le territoire.
- Insuffisance du nombre de médiateurs et de membres des services jeunesse dans les QPV.

Culture

- Manque d'équipements pour accueillir une offre suffisante pour répondre aux besoins.
- Répartition inégale des équipements entre les villes.
- Les artistes en résidence ont peu de relations avec le public et la population locale ne vient pas assez aux spectacles. Les spectateurs viennent d'ailleurs. Pourquoi ? Ce n'est pas une question de tarifs puisque les tarifs sont déjà bas.

Sport

- Insuffisance de la pratique sportive chez les femmes.
- Les clubs sportifs n'accueillent pas assez de nouveaux.



Préconisations

Accompagnement à la scolarité

- Renforcer les actions de lutte contre le décrochage scolaire, avec un accompagnement structuré sur le long terme des enfants.
- Mener des actions en direction des parents.
- Comment former les bénévoles ? Pourquoi ne pas financer des formations par le contrat de ville et le fonds de développement de la vie associative ?
- En complément des bénévoles, nécessité de renforcer le nombre de salariés agissant dans le champs de l'accompagnement à la scolarité.

Prévention spécialisée

- Augmenter la présence et tournées dans la rue des éducateurs de rue le soir et le week-end en horaires décalés, en allant à la rencontre des jeunes, pour les aider et les accompagner (compétences et formation).
- Meilleure utilisation de l'exonération TFPB pour recruter des médiateurs par les bailleurs sociaux.

Culture

- Comment mieux informer les habitants, même s'il existe déjà beaucoup de modes de communication (tracts, répertoires, site internet) ?
 - ✓ Communiquer plus entre associations pour savoir ce que fait l'autre et diffuser
 - ✓ Faire une plaquette par quartier qui recense toute l'offre municipale et associative, en langage très simple.

Sport

- Faire une étude approfondie des causes de l'insuffisance de la pratique sportive chez les femmes.

Idée d'action

| | |
|---|---|
| Thématique(s) | Education – Jeunesse |
| Description succincte | Augmenter la présence des clubs de prévention spécialisée sur les QPV, avec des horaires adaptés au rythme des jeunes |
| A quelles difficultés/constat répond-elle ? | Délinquance, incivilités, décrochage scolaire |
| A qui s'adresse-t-elle ? | En priorité aux jeunes (de 13 à 30 ans) |

| | |
|--|---|
| Par qui est-elle portée ? | Le département et les villes |
| Quel est le partenaire clé à mobiliser ? | Le circuit de la politique de la ville |
| Enoncez une condition de réussite | <ol style="list-style-type: none"> 1. Un cahier des charges adapté à la situation des QPV 2. Des formations à destination des éducateurs et animateurs 3. Des financements et plus de volonté institutionnelle |
| Choisissez un indicateur pour évaluer l'action | Nombre de jeunes orientés (vers des structures, des projets, des offres d'emploi) |

2. Accès au droit, accès aux droits sociaux, intégration, santé

#priorité : aller davantage vers l'utilisateur et être présent physiquement dans les QPV

Remarques

Accès au droit et droits sociaux

- Institutions non visibles dans les QPV, éloignement des services publics, absence de présence physique des institutions via des antennes, permanences, structures dans les QPV.

Intégration

- Offre insuffisante d'apprentissage du français.
- Reconnaissance insuffisante des savoirs et compétences des personnes migrantes.

Santé

- Manque de médecins spécialisés
- Reconnaissance des mutuelles (BTP)
- Quid de la vaccination dans les écoles, PMI ?

Préconisations

Accès au droit et droits sociaux

- Respecter les heures d'ouvertures et élargir les plages horaires des services publics.
- Donner davantage d'informations et diversifier les modes via lesquels l'information est donnée.
- Mettre en place des permanences itinérantes dans les QPV et renforcer le nombre d'actions assurant une présence physique sur les QPV.
- Travailler davantage en partenariat avec les bailleurs sur les questions d'accès au droit.

- Mieux répartir l'offre de service public sur les différents équipements et géographiquement.
- Renforcer le nombre d'assistantes sociales pour aller davantage vers les personnes isolées.
- Mettre en place un réseau d'habitants bénévoles d'aide aux démarches.

Intégration

- Mieux reconnaître les compétences des personnes migrantes (linguistiques par exemple).

Citoyenneté

- Renforcer les dispositifs de médiation citoyenne.
- Intégrer davantage de jeunes sur les dispositifs d'action citoyenne, à travers des actions sportives et culturelles.
- Valoriser davantage les actions jeunesse.
- Utiliser le bus Parlons Ensemble.

Santé

- Améliorer la visibilité de l'offre de santé.
- Construire un lien entre tous les acteurs concernés.
- Réintroduire des petits déjeuners à l'école.
- Adapter les logements et les espaces publics.
- Favoriser voir rendre gratuite la pratique sportive.
- Renforcer les AVS pour les enfants en situation de handicap.
- Développer les activités d'éducation à l'alimentation équilibrée.
- Promouvoir une alimentation saine et favoriser les circuits courts.

#priorité : renforcer les actions d'éducation à l'alimentation

3. Renouveau urbain, habitat, cadre de vie

#priorité : conforter la communication des informations aux conseils citoyens

Remarques

Renouveau urbain

- Les possibilités pour les habitants de stationner se réduisent de plus en plus, alors même que l'utilisation de la voiture est une condition de la mobilité des habitants sur le territoire.

Habitat

- Pourquoi construire des logements neufs ? Il faut d'abord réhabiliter. La réhabilitation semble préférable à la démolition et reconstruction.

Cadre de vie – Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- Une impression que les observations faites ne sont pas suffisamment prises en compte, ou que trop tardivement, ou bien que les plans d'action ne correspondent pas à ce qui a été partagé en termes de constats.
- Partager, diffuser ce qui fonctionne, étendre à l'échelle du territoire les « bonnes méthodes ».
- La présence des services publics et des commerces participe au cadre de vie.
- Renforcer le suivi des actions, en réalisant par exemple des rapports annuels sur ce qui a été fait, mais aussi ce qui n'a pas été fait (et expliquer pourquoi).
- Certains bailleurs sociaux disent ne pas connaître les conseils citoyens.
- Peu de places, d'espaces verts, de jeux pour enfants ; manque de lieux qui favorisent la rencontre entre les habitants.
- Bâti qui prend le dessus sur les espaces verts, urbanisation/densification au détriment de ces espaces.

Préconisations

Renouveau urbain

- Mettre en place un comité de suivi des décisions prises
- Créer un blog inter-conseil citoyen d'Est Ensemble / blog de suivi des projets.
- Organiser des rencontres multithématiques entre les conseils citoyens.
- Communiquer plus précisément et clairement sur les échéances, délais, phasage.
- Mieux reconnaître l'expertise des habitants.
- Mieux identifier les interlocuteurs, à travers la diffusion d'un organigramme par exemple.

Cadre de vie – Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

- Impulser un travail entre les conseils citoyens et les bailleurs sociaux, pour qu'il y ait de véritables relations de partenariat.
- Veiller à toujours faire en sorte que des habitants soient présents aux diagnostics en marchant.
- Diffuser l'information concernant les diagnostics en marchant à l'ensemble des habitants.
- Renforcer le travail avec les amicales de locataires.

#priorité : mettre en place des modalités de suivi très opérationnelles des projets dans le cadre desquels l'avis des conseils citoyens a été demandé

4. Emploi et développement économique

Remarques

Emploi

- Les jeunes ne sont pas suffisamment informés des possibilités d'accompagnement, d'orientation pour construire leur parcours post-bac et professionnel.
- Renforcer la connaissance des publics à travers des outils d'analyse des bénéficiaires des actions, et mettre à disposition cette connaissance.
- Des équipements peu accessibles ou mal répartis géographiquement sur le territoire.

Développement économique

- Manque d'une diversité de commerces dans certains quartiers.
- Manque d'entreprises pour développer des emplois et des services sur le territoire.

#priorité : agir auprès des jeunes

#priorité : miser sur des actions hors-les-murs



Préconisations

Emploi

- Mieux communiquer sur ce qui existe en terme d'orientation pour les jeunes.
- Accompagner les jeunes dans la découverte des métiers.
- Accompagner les jeunes dans la mobilisation d'un réseau.
- Organiser des actions d'orientation en allant vers les jeunes.
- Renforcer la découverte des métiers, montrer aux jeunes la diversité des métiers.
- Délocaliser le dispositif des matins de l'emploi pour mobiliser davantage de jeunes.
- Utiliser le camion de la concertation pour aller dans les quartiers, devant les lycées.
- Faire connaître le dispositif des clauses sociales.
- Utiliser des lieux existants pour faire des permanences et ainsi être présent de façon équilibrée sur le territoire.

Développement économique

- Travailler avec les bailleurs et les villes pour le développement de commerces de proximité en pied d'immeuble (complémentaires avec l'offre qu'on peut trouver dans les centres commerciaux à proximité).
- Nécessité d'attirer des entreprises, mais cela ne doit pas se faire au détriment des commerces locaux dont il faut préserver l'implantation.

Synthèse de la contribution transmise par le porte-parole du collectif Montreuil-La Noue, membre du collège « acteurs locaux et associations » et un membre du collège « habitants » du conseil citoyen La Noue Clos-Français

Ceci est le résumé d'une contribution plus longue qui pourra être transmise sur demande à conseils.citoyens@est-ensemble.fr

1/ CONCERNANT LE RAPPORT DANS SA GLOBALITÉ :

- Le collectif relève le décalage entre l'année sur laquelle porte le rapport (2017) et l'année de son adoption (2019).
- Il constate que le projet de rapport ne procède qu'à une énumération statistique de la façon dont les crédits de la politique de la ville ont été utilisés, sans apporter un réel regard évaluatif.
- Il s'interroge sur l'édition du rapport 2018, et sur la capacité de ce prochain rapport à éclairer le précédent. Il souhaite que soit clairement identifié le bénéfice tiré de chacun des projets subventionnés par les habitants des QPV concernés, afin de vérifier que les projets ont répondu concrètement aux objectifs affichés, et ce avant de distribuer les prochains crédits et de reconduire éventuellement certains projets.
- Selon le collectif, le rapport révèle la multiplicité des intervenants et les difficultés qui existent dans le travail en commun de ces différents acteurs. Cela conduit notamment aux difficultés qu'ont les conseils citoyens pour comprendre les rôles de chacun et identifier les (bons) interlocuteurs pour améliorer effectivement la qualité de vie au quotidien des habitants des QPV.
- Le collectif espère que ce rapport permettra enfin aux différents intervenants « de mener les projets les plus adaptés possibles aux besoins spécifiques de chacun des quartiers prioritaires », comme cela est indiqué dans le rapport.

2. CONCERNANT LES THÉMATIQUES PRÉSENTES DANS LE RAPPORT :

Voici les priorités que le collectif identifie ainsi que les questions qu'il pose ou les actions qu'il préconise, pour certaines des thématiques présentes dans le rapport :

- Education : la promotion de la réussite éducative, l'égalité des chances.
- Vie sociale : le développement de la citoyenneté et du « lien social », l'intégration, la lutte contre les discriminations et le repli identitaire, l'organisation de la démocratie participative en donnant la parole à tous.
- Accès au droit et aux soins : les maisons des services publics.
- Lutte contre l'insécurité : les dépenses pour la sécurité ne représentent que 0,4 % des crédits BOP 147 et 1 % des crédits Est Ensemble, le reste étant financé par les crédits de droit commun. Plusieurs questions se posent pour le collectif : qu'est-ce que cela signifie ? Concrètement, qu'est-ce qui a été fait en 2017 dans les différents quartiers ?
- Renouvellement urbain, habitat et cadre de vie :
 - Abattement TFPB : le contrôle des « contreparties » dues par les bailleurs sociaux pour améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants, en complément de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), est insuffisant.
 - Combien de temps prendra la concrétisation des projets NPRU 2 ? Faut-il vraiment attendre 2029, comme cela est indiqué dans le rapport ?
 - Les « problématiques liées à l'urbanisme de dalle » n'ont pas été résolues par les premiers PRU, notamment sur le quartier La Noue à Bagnolet et Montreuil.

- Il existe une difficulté à identifier les résultats des études de tranquillité publique en lien avec l'élaboration des projets urbains NPNRU 2.
- Nécessité de communiquer davantage sur les projets et d'être plus transparent sur leur avancées (échéances, état d'instruction...). Ces deux conditions sont essentielles à la bonne appropriation des projets par les habitants.
- Où sont les maisons du projet, explicitement prévues par les textes de loi ? Le dispositif itinérant ne suffit pas et ne peut être une substitution à la maison du projet.
- Développement économique, accès à l'emploi : quid de la « mixité fonctionnelle » dans les quartiers, qui sont actuellement essentiellement à vocation résidentielle ? Qu'est ce qui est fait ou va être fait concrètement pour corriger cela, compte-tenu notamment :
 - du faible taux de de commerces et de services de proximité (9,4 pour 1000 habitants),
 - de l'éloignement des transports en commun dans certains quartiers alors que l'utilisation de la voiture individuelle est volontairement rendue difficile par les pouvoirs publics, au point d'en compliquer jusqu'au stationnement ? Comment peut on faire ses courses à La Noue sans voiture, et sans possibilité de la stationner à proximité de son logement ?

3/ CONCERNANT LES CONSEILS CITOYENS :

Le collectif soutient la piste d'amélioration qui consiste à « partager une définition intercommunale des conseils citoyens avec l'ensemble des parties prenantes, tant auprès des élus que de l'administration des villes et de l'EPT pour permettre leur implication réelle dans les projets ».

En effet, il insiste sur la difficulté de s'entendre sur le rôle du conseil citoyen et sur les moyens qui doivent lui être donnés pour qu'il puisse participer à la co-construction des projets et que ses avis soient pris en considération.